







2013

RAPPORT DU GOUVERNEUR

CEB

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

La Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) a été créée le 16 avril 1956 afin d'apporter des solutions aux problèmes des réfugiés. Elle s'est depuis lors adaptée à l'évolution des priorités sociales en Europe. Sa mission est de contribuer au renforcement de la cohésion sociale en Europe.

OBJECTIFS

La CEB est une banque multilatérale de développement à vocation sociale. Avec ses 41 États membres, elle représente un instrument majeur de la politique de solidarité en Europe.

Depuis sa création en 1956, la Banque participe au financement de projets sociaux, répond aux situations d'urgence et concourt par là même à l'amélioration des conditions de vie dans les régions les moins favorisées du continent européen.

LE CONSEIL DE L'EUROPE ET LA CEB

La Banque est autonome juridiquement et financièrement. Elle procède d'un Accord Partiel des États membres du Conseil de l'Europe.

Le Conseil de l'Europe a été créé le 5 mai 1949 par le Traité de Londres. Au cours de son histoire, le Conseil de l'Europe a affirmé son rôle en termes de garantie des droits de l'homme et de développement de la démocratie.

Parallèlement à cette action, le Conseil de l'Europe a suscité la création de plusieurs Accords Partiels, signés par une partie de ses États membres.

La Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB), alors dénommée "Fonds de Réétablissement pour les réfugiés nationaux et les excédents de population en Europe", puis "Fonds de Développement Social du Conseil de l'Europe", a été le premier de ces Accords Partiels, signé par huit pays le 16 avril 1956. Aujourd'hui, elle compte 41 États membres.

ACTIVITÉS

La Banque accorde des prêts pour financer des projets à vocation sociale. Son action est complémentaire de celle des autres organismes financiers intergouvernementaux ; elle joue un rôle central dans le financement des infrastructures sociales.

Les prêts de la Banque sont octroyés selon des critères précisément définis. Sont ainsi considérés comme prioritaires les projets qui "aident à résoudre les problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens la présence de réfugiés, de personnes déplacées ou de migrants résultant de mouvements de réfugiés ou d'autres mouvements forcés de populations ainsi que de la présence de victimes de catastrophes naturelles ou écologiques".

En près de soixante ans d'histoire, le champ d'intervention de la Banque s'est progressivement élargi à d'autres secteurs : éducation et formation professionnelle, santé, logement social, emploi dans les PME, amélioration de la qualité de vie en milieu urbain défavorisé et modernisation rurale, protection de l'environnement, sauvegarde du patrimoine historique et culturel, et infrastructures des services publics administratifs et judiciaires.

RESSOURCES FINANCIÈRES

L'activité de l'Institution est fondée sur le capital versé, les réserves et les capitaux levés sur les marchés financiers, la Banque ne bénéficiant d'aucune contribution financière annuelle de ses membres. Des émissions publiques et des placements privés lui permettent de tirer directement ses ressources des marchés de capitaux auxquels elle accède aux meilleures conditions.

Créée en 1956 avec un capital équivalent à 5,7 millions d'euros, la Banque dispose au 31 décembre 2013 d'un capital souscrit de 5,5 milliards d'euros. L'effet de levier est particulièrement remarquable puisque la Banque a pu verser, depuis sa création, quelque 37 milliards d'euros de prêts.

NOTATION

Pour ses opérations à long terme, la Banque bénéficie de la notation Aaa/AA+ auprès des agences : Moody's (Aaa, perspective négative, 1er août 2013) ; Standard & Poor's (AA+, perspective stable, 24 juillet 2013) ; Fitch Ratings (AA+, perspective stable, 11 septembre 2013). La note à court terme de la CEB est maintenue à son niveau le plus élevé P-1/A-1+/F1+.

ORGANES COLLÉGIAUX

- Le Conseil de direction, composé d'un représentant par État membre. Son Président est M. Raphaël ALOMAR, élu le 10 juin 2011.
- Le Conseil d'administration, composé également d'un représentant par État membre. Son Président est M. Joseph LICARI, élu le 10 juin 2011.
- Le Comité de surveillance, composé de trois membres choisis selon un système de rotation entre les États membres.

MANAGEMENT

Le Gouverneur, M. Rolf WENZEL élu le 8 avril 2011. Il est assisté par trois Vice-Gouverneurs : M. Nunzio GUGLIELMINO, réélu le 27 novembre 2009, M. Apolonio RUIZ-LIGERO, réélu le 10 juin 2011, et M. Mikołaj DOWGIELEWICZ, élu le 30 mars 2012.

CEB

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

2013 RAPPORT DU GOUVERNEUR

CHIFFRES CLÉS

En millions d'euros	2013	2012	2011*
Prêts décaissés dans l'année	1 845	1 584	1 855
Projets approuvés dans l'année	2 274	1 798	2 110
Engagements de financement signés dans l'année	2 262	1 019	1 798
Encours de prêts	12 582	12 131	12 075
Fonds propres (après affectation du résultat)	7 320	7 116	6 491
Capitaux propres (après affectation du résultat)	2 460	2 262	2 093
Total du bilan	24 485	26 858	26 083
Résultat net	111,3	120,2	106,9
Compte de Dividendes Sociaux (CDS)			
Dividendes sociaux cumulés depuis la création du CDS	105,4	105,4	105,4
Solde disponible (après affectation du résultat)	30,8	36,3	31,7

* Chiffres retraités suite à l'adoption de l'IAS 19 et de l'IAS 8


Islande
Norvège
Finlande
Suède
Estonie
Lettonie
Lituanie
Irlande
Danemark
Pays-Bas
Belgique
Allemagne
Pologne
Luxembourg
République tchèque
République slovaque
Liechtenstein
France
Suisse
Hongrie
Slovénie
Roumanie
Italie
Croatie
Bosnie-
Herzégovine
Serbie
Portugal
Espagne
Saint-Marin
Kosovo
Monténégro
Saint-Siège
“l’ex-
yougoslave
Albanie
Grèce
Malte

LES ÉTATS MEMBRES DE LA BANQUE (année d'adhésion)

Albanie 1999	Hongrie 1998	Norvège 1978
Allemagne 1956	Irlande 2004	Pays-Bas 1978
Belgique 1956	Islande 1956	Pologne 1998
Bosnie-Herzégovine 2003	Italie 1956	Portugal 1976
Bulgarie 1994	Kosovo 2013	République slovaque 1998
Chypre 1962	"l'ex-République yougoslave de Macédoine" 1997	République tchèque 1999
Croatie 1997	Lettonie 1998	Roumanie 1996
Danemark 1978	Liechtenstein 1976	Saint-Marin 1989
Espagne 1978	Lituanie 1996	Saint-Siège 1973
Estonie 1998	Luxembourg 1956	Serbie 2004
Finlande 1991	Malte 1973	Slovénie 1994
France 1956	Moldova (République de) 1998	Suède 1977
Géorgie 2007	Monténégro 2007	Suisse 1974
Grèce 1956		Turquie 1956



9



29



42



53



SOMMAIRE

1 Chiffres clés

6 **MESSAGE DU GOUVERNEUR**

8 Plan de développement 2014-2016

9 ACTIVITÉS DE LA CEB EN 2013

9 **PROJETS ET PRÊTS**

9 I. Vue d'ensemble

11 II. Modalités d'intervention

13 III. Renforcement de l'intégration sociale

18 IV. Gestion de l'environnement

20 V. Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale

23 VI. Partenariats et comptes fiduciaires

29 **ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET GESTION DES RISQUES**

29 I. Activités financières en 2013

34 II. Contrôle et gestion intégrée des risques

41 III. Bureau de la Directrice du contrôle de la conformité

42 **GOUVERNANCE ET RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE**

42 I. Composition des organes de la CEB

46 II. Organigramme

48 III. Responsabilité sociale d'entreprise

50 IV. Évaluation

51 V. Développement humain

53 ÉTATS FINANCIERS

53 **ÉTATS FINANCIERS**

61 Notes aux états financiers

100 Rapport de l'audit externe

102 Rapport du Comité de surveillance

103 Approbation des comptes par le Conseil d'administration

103 Approbation des comptes par le Conseil de direction

104 Bilan après affectation du résultat

3e couverture **NOTES AU LECTEUR**



MESSAGE DU GOUVERNEUR

ROLF WENZEL

2013 a été une année fructueuse pour la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB). Les nouveaux mécanismes et structures que nous avons mis en place ont contribué à améliorer l'efficacité de nos activités. En novembre 2013, nous avons eu le plaisir d'accueillir le Kosovo au sein de la CEB, devenu notre 41ème État membre. Dans le même temps, nous avons continué d'apporter notre soutien à l'ensemble de nos pays membres dans un contexte économique et financier difficile, et nous avons enregistré une augmentation des prêts décaissés et du nombre de projets approuvés.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 38 demandes de prêts d'une valeur totale de € 2,3 milliards ont été approuvées en 2013, dont 27 dans les pays cibles de la CEB (soit plus des deux tiers du nombre de demandes de prêts). Ceci représente une augmentation de 26,5% du montant total des projets approuvés par rapport à 2012. 75% de ce montant, soit € 1,7 milliard, visait à renforcer l'intégration sociale.

Grâce au soutien continu de ses actionnaires et à sa politique de gestion des risques prudente, la CEB a su demeurer en bonne santé financière et a continué à bénéficier d'une excellente notation auprès des principales agences de notation. € 3,2 milliards de fonds ont été levés sur les marchés de capitaux internationaux à des taux très compétitifs. Fin 2013, le bénéfice net de la Banque s'élevait à € 111,3 millions.

Instrument majeur du développement social en Europe, la CEB soutient les priorités du Conseil de l'Europe dans ses activités économiques et accorde des prêts selon ses trois lignes d'action sectorielle : le renforcement de l'intégration sociale, la gestion durable de l'environnement, et le soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale.

Les projets qui ont été approuvés en 2013 couvrent un large spectre d'opérations qui ont pour objectif la création et le maintien d'emplois viables, l'aide aux réfugiés, migrants et personnes déplacées, et encore l'amélioration des conditions de vie dans les zones urbaines et rurales.

Par exemple, pour aider la République slovaque à améliorer la qualité de vie à Bratislava, sa capitale, la CEB a approuvé un programme de cofinancement des investissements destinés à moderniser l'infrastructure publique urbaine comme les réseaux routiers et les transports en commun locaux.

Au titre de ses efforts continus en vue de stimuler la création et la préservation d'emplois dans les micros, petites et moyennes entreprises (MPME), la CEB a approuvé un prêt à l'Instituto de Crédito Oficial (ICO) pour financer l'acquisition par des MPME espagnoles d'actifs immobilisés et d'équipements productifs.

Par ailleurs, la mise en œuvre du Programme régional de logement (RHP) a commencé en 2013. L'objectif de cette importante initiative régionale est d'apporter des solutions de logement durables à quelque 74 000 personnes touchées par les conflits dans les Balkans occidentaux au cours des années 1990. Après l'approbation de ce programme par l'Assemblée des donateurs en avril 2013, les premiers projets de logement ont obtenu un financement.

Toujours fermement engagée dans la gestion durable de l'environnement, la CEB continue à prendre systématiquement en considération la composante environnementale de tous les projets qu'elle examine. En 2013, à titre d'illustration, les décaissements directs dans le secteur de la protection de l'environnement se sont élevés à € 123 millions.

Veiller à ce que la Banque puisse continuer à remplir son mandat de manière efficace nécessite réflexion et planification. En novembre 2013, le Plan de développement de la CEB pour 2014-2016 a été adopté à l'unanimité. Le Plan, qui fixe des objectifs ambitieux pour une période de trois ans, reflète l'importance que la CEB attache à la valeur ajoutée sociale de ses activités. Il a pour priorités, entre autres, la réalisation d'investissements sociaux à l'aide d'une assistance technique supplémentaire, le renforcement de la coopération avec les fonds de l'Union européenne, et l'appui à la création et au maintien d'emplois.

Pour renforcer la capacité opérationnelle de la CEB, le nouveau plan de développement a introduit deux nouveaux outils de financement : la Facilité de cofinancement européenne (FCE), qui est applicable à la fois au sein des États membres de l'Union européenne et au-delà, et la Facilité de financement du secteur public (FFP), qui a pour but de garantir la continuité des investissements des entités publiques dont le financement est principalement d'origine budgétaire.

La CEB valorise les partenariats avec d'autres organisations internationales, qu'elles soient financières ou non. Une coopération efficace avec ses partenaires non seulement élargit les domaines d'expertise de la Banque, mais aussi augmente les ressources disponibles pour ses activités. Ainsi, en 2013, nous avons renforcé notre coopération avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) ainsi qu'avec l'Union européenne.

Consciente de la nécessité d'un processus continu de réflexion et d'ajustement, la CEB a réformé son Compte de dividendes sociaux (auparavant dénommé Compte fiduciaire sélectif) en 2013. Par conséquent, nous sommes désormais mieux équipés pour soutenir des projets à haute valeur ajoutée sociale, en fournissant aux bénéficiaires une assistance technique renforcée et en utilisant des fonds de subvention de garantie.

2013 a également vu l'adoption d'un nouveau cadre prudentiel, qui assurera la viabilité financière de la Banque, et la mise en place d'une nouvelle structure de gestion des risques. Cette dernière protégera davantage la CEB, non seulement contre les risques de marché, mais aussi contre les risques opérationnels. La Banque continuera de suivre et de s'adapter à l'évolution de l'environnement réglementaire. En outre, un nouveau mécanisme a été établi pour permettre l'utilisation d'un feedback détaillé, généré au cours du processus d'évaluation des projets.

Enfin, la création en février 2013 d'un Département intitulé Responsabilité d'Entreprise et Études, et l'organisation à la CEB en Juin 2013 d'une réunion d'information générale sur la responsabilité sociale d'entreprise (RSE), témoignent de l'engagement continu de la Banque en faveur des principes de la RSE. En outre, des mesures concrètes ont été prises afin de garantir les normes les plus élevées d'intégrité, de gouvernance et de transparence au sein de la Banque. L'accent a été mis également sur la sensibilisation du personnel au contrôle de conformité.

En 2013, on a enregistré une amélioration de la situation économique de plusieurs États membres de la CEB. Néanmoins, le taux de chômage élevé en Europe reste un sujet de préoccupation. C'est pourquoi il est important de redoubler nos efforts pour favoriser la cohésion sociale et promouvoir une croissance équitable. Grâce aux nouvelles structures que nous avons mises en place, et avec le soutien continu du Conseil de direction, du Conseil d'administration et de toutes nos équipes, la CEB continuera à financer des projets qui luttent contre les disparités croissantes au sein de tous ses pays membres.

Paris, le 3 mars 2014



Rolf Wenzel

PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2014-2016 : PRINCIPES FONDAMENTAUX ET NOUVEAUX INSTRUMENTS DE FINANCEMENT



Le Plan de développement 2014-2016, approuvé en novembre 2013, vise à renforcer la mission de soutien de la Banque aux investissements sociaux, ainsi que son rôle d'instrument majeur de la politique de solidarité en Europe, qui promeut les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe. Ce Plan de développement se concentre sur les actions de la Banque dans les cinq domaines stratégiques suivants :

- Soutien accru aux investissements sociaux avec une assistance technique supplémentaire et une plus grande flexibilité
- Coopération renforcée avec les fonds de l'Union européenne au niveau national
- Contribution à la résorption du déficit de financement dans les secteurs sociaux
- Renforcement de l'appui à la création et au maintien d'emplois
- Examen et développement d'approches innovantes pour les activités supplémentaires liées ou non au prêt

Le Plan introduit de nouveaux instruments de financement et adapte ceux qui existaient déjà, afin de répondre plus efficacement encore aux besoins des États membres de la Banque, en particulier dans un contexte où les conséquences de la crise financière et économique pèsent sur la cohésion sociale, le capital humain et le potentiel de développement des générations futures.

Le soutien que la CEB continue d'apporter ces dernières années aux programmes financés par les fonds de l'Union européenne est désormais formalisé à travers l'introduction de la Facilité de cofinancement européenne (ECF). Ce nouvel outil de financement est mieux coordonné avec les caractéristiques propres aux fonds de l'UE, et s'applique tant aux États membres de l'Union qu'au-delà.

Destinée aux entités publiques dont le financement est principalement d'origine budgétaire, la Facilité de financement du secteur public (PFF) vise à pallier les besoins temporaires de financement et à garantir la continuité des investissements dans les secteurs sociaux au cours de la période de mise en œuvre.

Le soutien continu à la création et au maintien des emplois dans les micros, petites et moyennes entreprises, sera encore renforcé. Ceci représente un instrument majeur dont dispose la Banque dans son action de renforcement de la cohésion sociale à travers ses États membres et de consolidation de la valeur ajoutée de ses interventions.

Dans le même temps, les efforts de la CEB en faveur de ses activités dans les pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est se poursuivront. Une coopération accrue avec l'Union européenne, d'autres banques multilatérales de développement et des pays donateurs sera notamment d'une importance particulière.

Des réflexions sont également en cours en ce qui concerne les moyens supplémentaires pour augmenter la valeur ajoutée des financements de la CEB à travers la coopération potentielle avec le secteur privé (comme les partenariats public-privé), des mécanismes de partage des risques (en particulier à l'appui des micro-crédits), et la poursuite de la diversification de l'offre "hors-prêts" de la CEB.

En outre, le dispositif prudentiel révisé, adopté en 2013, servira à soutenir les principes fondamentaux du Plan de développement. Il donnera les outils nécessaires pour faire face aux nouveaux risques que fait courir un environnement économique et financier volatile, lequel continuera d'exiger une politique de gestion des risques vigilante.



PROJETS ET PRÊTS

01 VUE D'ENSEMBLE

En 2013, le Conseil d'administration de la CEB a approuvé 38 demandes de prêt, pour un montant total de **€ 2 274 millions**, dont 27 concernaient les pays cibles de la CEB*. Le montant total des approbations est en augmentation de 26,5% par rapport à 2012, ce qui témoigne de l'importance du financement de la Banque en faveur des programmes d'investissements sociaux au sein de ses États membres, malgré les difficultés posées par le contexte économique et financier.

Entre 2009 et 2013, la CEB a approuvé **167 projets** représentant un montant total cumulé de **€ 11 114 millions**. Parmi les projets approuvés sur cette période de cinq ans, 117 l'ont été en faveur des pays cibles.

À fin 2013, les décaissements s'élevaient à **€ 1 845 millions**, ce qui représente une augmentation de 16,5% par rapport au montant total des décaissements de prêts en 2012. Les décaissements pour l'année ont été répartis sur 100 tranches de prêt à raison de 67 projets/programmes.

Entre 2009 et 2013, la CEB a décaissé un montant cumulé de **€ 8 874 millions**.

Les approbations de projets et les décaissements de prêts pour l'année, distribués entre les différentes lignes d'action sectorielle de la Banque, sont présentés dans les graphiques figurant ci-dessous.



HONGRIE
Amélioration des conditions de vie

À la fin de l'exercice 2013, le stock de projets** s'établissait à **€ 4 649 millions**, à raison de 114 projets, dont 92 en faveur des pays du groupe cible, ce qui souligne l'importance de la capacité de prêt de la Banque pour l'ensemble de ses États membres et ce qui constitue une base solide pour les activités dans les années à venir. Deux tiers du stock de projets étaient engagés, cette part représentant les contrats-cadres de prêt correspondants déjà signés.

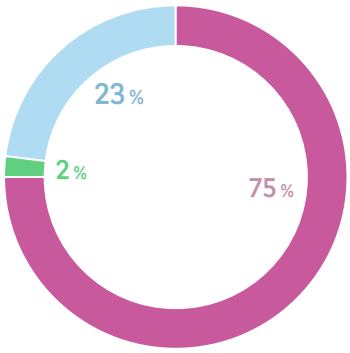
Au 31 décembre 2013, l'encours des prêts atteignait **€ 12 582 millions** répartis sur 33 pays.

* Les "pays cibles" de la CEB sont les suivants : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Géorgie, Hongrie, Kosovo, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Lituanie, Malte, Moldova (République de), Monténégro, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie et Turquie.

** Tous les projets approuvés par le Conseil d'administration entrent dans le stock de projets. À la signature du contrat-cadre de prêt entre la Banque et les emprunteurs respectifs, le montant des prêts associés est engagé. Le stock de projets diminue avec le décaissement des tranches de prêt dans le cadre de chaque projet ou en cas d'annulation ou de remboursement anticipé.

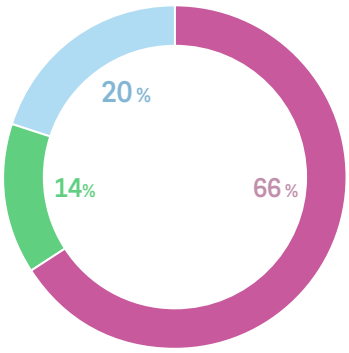
Projets approuvés en 2013

Répartition par ligne d'action sectorielle



Prêts décaissés en 2013

Répartition par ligne d'action sectorielle



Renforcement de l'intégration sociale

Gestion de l'environnement

Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale

Éléments marquants pour 2013

L'année 2013 a été particulièrement marquée par les éléments et évolutions suivants :

- À raison **de près de la moitié du total des projets approuvés dans les pays du groupe cible**, la CEB a de nouveau fait la preuve de son engagement déterminé en faveur du développement de projets d'investissements sociaux à travers ses États membres. Et ce, en dépit des retombées négatives de la situation économique. La Banque a également continué de **se concentrer sur les lignes d'action sectorielle les plus à même d'apporter de la valeur ajoutée**. À cet égard, les projets en faveur du renforcement de l'intégration sociale ont représenté € 1 702 millions, soit 75% du total des approbations pour l'année. Plus des deux tiers de ce montant (€ 1 142 millions) ont été alloués aux opérations de soutien à la création et au maintien d'emplois dans les micros, petites et moyennes entreprises, particulièrement touchées dans le contexte actuel, où leur accès aux financements est restreint.
- **La CEB a adopté son nouveau Plan de développement 2014-2016**, qui représente la feuille de route des activités de la Banque pour les trois prochaines années à compter de janvier 2014. Malgré un contexte économique toujours difficile et l'augmentation générale des risques, les orientations du nouveau Plan de développement fixent des objectifs ambitieux pour les niveaux d'activité de la CEB ; les décaissements devraient s'élever en moyenne à € 1,8 milliard par an (€ 1 milliard par an en moyenne dans les pays du groupe cible) sur les trois années à venir. Ces orientations s'appuient sur l'expérience acquise par la Banque en ce qui concerne l'élaboration de projets de qualité. Ceux-ci, à terme, maximisent la contribution de la CEB au renforcement de la cohésion sociale en Europe au moyen d'une utilisation optimale et innovante des ressources et d'une approche judicieuse en matière de prise de risques (voir encadré page 8 pour plus d'informations). L'adoption du nouveau Plan de développement a également donné lieu à la révision de la Politique de prêt et de financement de projets de la CEB.
- **La Banque a réformé son Compte de dividendes sociaux (CDS)**, auparavant dénommé Compte fiduciaire sélectif, en créant des "volets" distincts, correspondant, chacun, à une activité spécifique financée par le CDS, à savoir : (i) les bonifications d'intérêts, (ii) les dons, (iii) l'assistance technique et (iv) le dispositif de garantie pour les projets pilotes. Chaque volet a différents critères d'éligibilité et dispose de règles distinctes régissant son utilisation, le suivi et le contrôle. La réforme du CDS apporte de la valeur ajoutée aux opérations de la CEB en confirmant son rôle de "véhicule" à part pour offrir des ressources coordonnées en matière de financement par subventions à des projets à forte valeur ajoutée sociale, dont les mécanismes de préparation et/ou de mise en œuvre sont insuffisants et/ou qui ont un accès limité aux ressources (voir encadré page 25 pour plus d'informations).



PORTUGAL
Éducation

- **La CEB a poursuivi son engagement actif en faveur du Programme régional de logement (RHP)***. Suite à l'approbation des tout premiers projets par l'Assemblée des Donateurs en avril 2013, d'autres vagues d'approbations ont permis d'atteindre un total de € 61 millions à décembre 2013. Les progrès considérables réalisés par les pays partenaires, avec l'appui de la communauté internationale, ont jeté les bases d'une mise en œuvre efficace du RHP, notamment en établissant des structures performantes de mise en œuvre des projets et en s'accordant sur le cadre juridique régissant la mise en œuvre de ce Programme. À présent que la phase d'exécution des projets a démarré, les premières solutions de logement devraient être proposées aux bénéficiaires au cours du premier semestre 2014.

* Le Programme régional de logement (RHP) est un pilier de l'initiative régionale élaborée conjointement par la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Monténégro et la Serbie avec le large soutien de la Commission européenne, du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et des donateurs internationaux. Ce projet, qui s'élève à près de € 600 millions au total, vise à garantir des solutions de logement durables aux quelque 74 000 personnes déplacées et réfugiés parmi les plus vulnérables, victimes des conflits de 1991 à 1995 sur le territoire de l'ex-Yougoslavie.

02 MODALITÉS D'INTERVENTION

Créée en 1956 par huit États membres du Conseil de l'Europe* afin d'apporter des solutions aux problèmes des réfugiés, la Banque s'est depuis lors adaptée à l'évolution des priorités sociales en Europe et a élargi son champ d'action afin de mieux contribuer à **promouvoir la cohésion sociale et une croissance inclusive.**

Le nombre des actionnaires de la CEB a par ailleurs considérablement augmenté au fil des années avec l'adhésion à l'Institution de 20 des 41 États membres actuels au cours des vingt dernières années. Le Kosovo est le dernier État membre à avoir rejoint la Banque en novembre 2013.

Placée sous la haute autorité du Conseil de l'Europe, la CEB soutient les priorités et les principes du Conseil dans les domaines social, des droits de l'homme et environnemental.

L'approche de la Banque en termes de responsabilité sociale s'inspire des principes inscrits dans la Convention du Conseil de l'Europe pour la sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de la Charte sociale européenne.

Reflétant le rôle de la Banque en tant qu'instrument de solidarité en Europe doté d'un mandat unique exclusivement social, la structure de l'activité de projets et de prêts de la CEB témoigne de son engagement en faveur d'un développement socialement durable et inclusif dans les domaines d'intervention détaillés dans le Tableau 1.

La CEB porte une attention particulière à la qualité et à l'impact social des projets qu'elle finance, s'impliquant ainsi de près tout au long de **l'ensemble du cycle de projet** (voir diagramme de la page 13) afin d'optimiser la pertinence, la qualité et la valeur ajoutée sociale des projets.

Tout au long d'un cycle de projet classique, il existe un certain nombre d'entités de suivi et de contrôle qui assurent l'élaboration et la mise en œuvre appropriées de projets de qualité à forte valeur ajoutée sociale répondant aux critères d'admissibilité et de mise en œuvre de la Banque ainsi qu'à d'autres critères pertinents.

Toutes les opérations de la CEB sont consenties selon des critères techniques et sociaux spécifiques et dans le strict respect des directives et des politiques de la Banque en matière d'environnement, de passation de marchés et de *compliance* (conformité). Les emprunteurs potentiels adressent leurs demandes de prêt à la CEB, qui réalise alors une évaluation complète du projet en appliquant une méthodologie dite de l'"approche en deux volets".

Selon le principe sous-jacent de cette approche, la valeur sociale d'un prêt de la CEB dépend à la fois des caractéristiques intrinsèques du projet et du contexte de sa mise en œuvre, c'est-à-dire la situation propre à chaque pays. Considérées ensemble, ces deux dimensions fournissent un critère de mesure de la valeur ajoutée des financements de la CEB par le biais de deux facteurs à pondération égale : le scoring du projet et celui du pays. Par ailleurs, la Banque évalue étroitement les aspects relatifs au risque de crédit tant de l'emprunteur que de l'opération envisagée.

Tableau 1

LIGNES D'ACTION SECTORIELLE	SECTEURS D'INTERVENTION
Renforcement de l'intégration sociale	◢ Aide aux réfugiés, aux migrants et aux personnes déplacées ◢ Logement pour les personnes à faible revenu ◢ Création et maintien d'emplois viables** ◢ Amélioration des conditions de vie dans les zones urbaines et rurales
Gestion de l'environnement	◢ Catastrophes naturelles ou écologiques ◢ Protection de l'environnement ◢ Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel
Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale	◢ Santé ◢ Éducation et formation professionnelle ◢ Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires

* Allemagne, Belgique, France, Grèce, Islande, Italie, Luxembourg et Turquie.

** À compter du 1er janvier 2014, dans le cadre du nouveau Plan de développement 2014-2016, le secteur d'intervention "Création et maintien d'emplois viables" est devenu une ligne d'action sectorielle distincte.

EMPRUNTER AUPRÈS DE LA CEB

La principale activité de la CEB consiste à octroyer des prêts à des emprunteurs au sein de ses 41 États membres pour le financement partiel de projets économiquement et socialement viables qui permettent de promouvoir la cohésion sociale et un développement économique, social et environnemental durable. Ils doivent répondre à un certain nombre de critères sectoriels, géographiques, sociaux et financiers. La Banque accorde également des dons par le biais de comptes fiduciaires.

Les critères d'éligibilité des projets financés par la CEB et les procédures générales sont présentés dans la Politique de prêt et de financement de projets et le Manuel pour la préparation et la mise en œuvre des projets (disponibles sur le site Web de la CEB), deux documents de référence précisant les modalités d'instruction, d'approbation, de financement et de suivi des projets de la Banque. Les opérations de la CEB peuvent être financées par le biais de différents instruments (voir encadré sur le Plan de développement 2014-2016, page 8).

La Banque offre essentiellement des prêts souples à moyen et long termes, avec des taux d'intérêt favorables et, dans certains cas, des bonifications d'intérêts, à ses États membres, leurs collectivités régionales ou locales, ou à des institutions financières publiques ou privées. Les prêts de la CEB sont accordés pour des durées différentes selon la nature du projet et sont décaissés en plusieurs tranches.

Le financement du projet peut démarrer après la négociation du contrat-cadre de prêt entre la Banque et l'emprunteur. Ce contrat-cadre reflète les exigences et les modalités spécifiques établies par la CEB lors de l'instruction du projet ainsi que les exigences correspondantes définies par la Politique de prêt et de financement de projets, la Politique environnementale, les Directives pour la passation des marchés et la Charte anti-corruption de la CEB. Dans les cas où le contrat-cadre énonce des conditions préalables au décaissement, la Banque s'assure que l'emprunteur y répond avant de procéder à tout décaissement de prêt.

La prise en compte de l'impact social constitue un élément essentiel au cours du processus d'instruction afin de s'assurer que les dispositions de mise en œuvre, le suivi et les modalités de communication sont appropriés, l'objectif étant de faire en sorte que les projets produisent les résultats sociaux attendus. En outre, la phase d'instruction comporte une évaluation complète de la valeur ajoutée escomptée de l'intervention de la CEB. De plus en plus, la Banque fournit une assistance technique pour la préparation et la mise en œuvre de projets émanant de différentes sources, qu'elles soient bilatérales (telles que le Compte espagnol pour la cohésion sociale) ou multilatérales (par exemple, le Cadre d'investissement pour les Balkans occidentaux).

Après approbation par le Conseil d'administration de la CEB, le projet intègre le stock de projets et peut être financé dès que le contrat-cadre de prêt est signé entre la Banque et l'emprunteur.

Après le décaissement de la première tranche de prêt, la Banque effectue régulièrement des revues en interne et un suivi sur site afin d'évaluer la conformité du projet aux conditions agréées, la situation financière et organisationnelle de l'emprunteur, l'avancement physique des travaux, le respect des coûts, les procédures de passation des marchés ainsi que la réalisation des objectifs sociaux prévus du projet. La CEB ne peut autoriser le décaissement d'une nouvelle tranche de prêt à l'emprunteur que si les résultats du suivi sont pleinement satisfaisants.

Lors de l'achèvement du projet, un rapport final rédigé par l'emprunteur décrit de façon détaillée comment les fonds ont été utilisés et dans quelle mesure les objectifs approuvés par le Conseil d'administration ont été atteints. La Banque peut effectuer une évaluation de n'importe quel projet ou programme achevé afin d'en mesurer l'impact social à moyen terme et de permettre à la CEB d'améliorer par effet d'apprentissage la qualité des opérations en cours et à venir.

03 RENFORCEMENT DE L'INTÉGRATION SOCIALE

Les résultats de 2013 confirment l'importance de l'intégration sociale pour le mandat de la Banque. Pour cette seule année, les projets approuvés dans le domaine du renforcement de l'intégration sociale ont atteint un montant de **€ 1 702 millions**, soit les trois quarts de l'ensemble des approbations de l'année. De cette somme, 58%, soit **€ 981 millions**, ont été alloués aux pays du groupe cible. En 2013, la Banque a décaissé **€ 1 218 millions** en faveur de l'intégration sociale, soit deux tiers de l'ensemble des décaissements réalisés dans l'année.

De 2009 à 2013, cette ligne d'action sectorielle a représenté un montant cumulé de **€ 6 726 millions** au titre des projets approuvés (soit 61% de l'ensemble des projets approuvés depuis 2009). Parallèlement, sur la période 2009-2013, les prêts décaissés en faveur de l'intégration sociale se sont élevés à un total cumulé de **€ 5 111 millions**, soit 58% de l'ensemble des décaissements effectués depuis 2009.

Sur le plan opérationnel, la CEB contribue à la cohésion sociale en agissant en faveur des réfugiés, des migrants et des personnes déplacées, en finançant l'offre de logements en faveur de personnes à bas revenus, en facilitant la création et le maintien d'emplois et en améliorant la qualité de vie en milieu urbain et rural.

I. Aide aux réfugiés, migrants et personnes déplacées

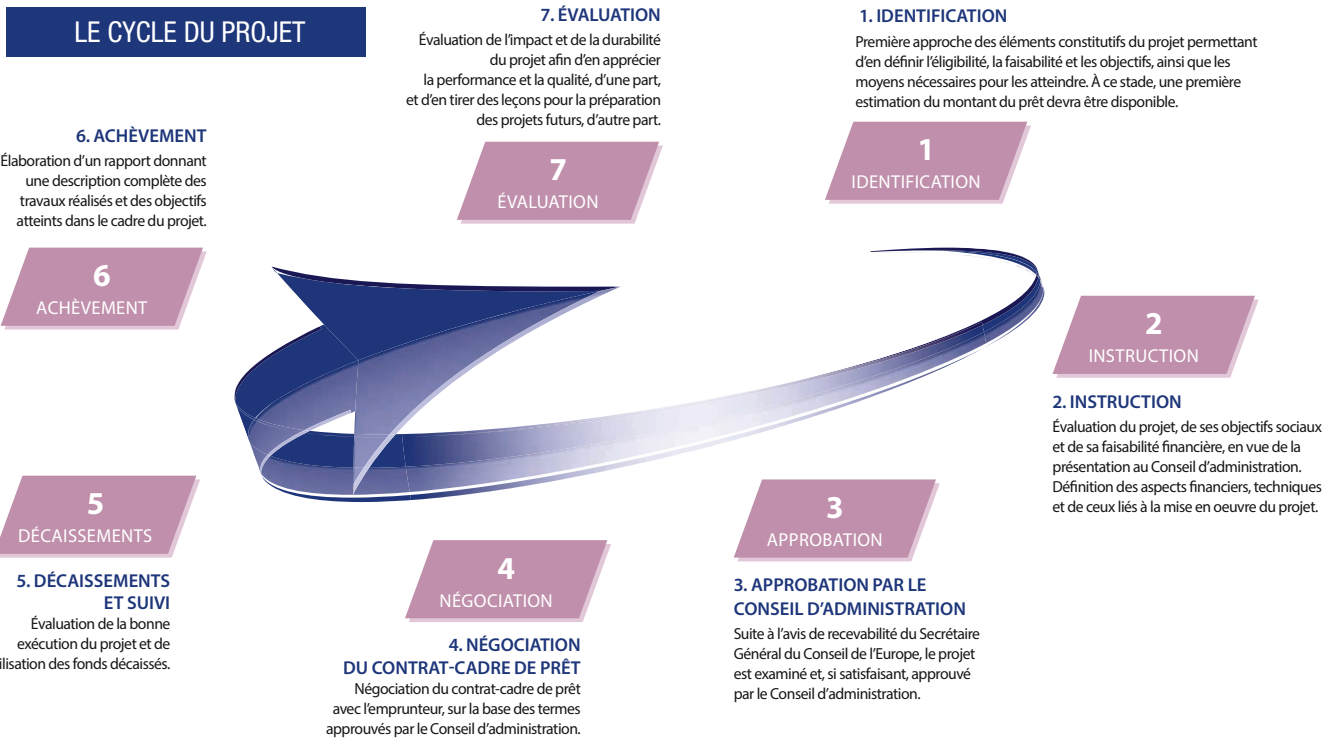
L'aide aux réfugiés, migrants et personnes déplacées est l'une des priorités statutaires de la CEB. Son action dans ce domaine s'attache de plus en plus à réintégrer les réfugiés de retour chez eux, les migrants ou les personnes déplacées dans leur pays et à contribuer à une intégration durable des migrants et réfugiés dans les pays hôtes.

Les projets financés dans ce secteur portent essentiellement sur :

- la reconstruction et la rénovation de structures d'accueil (centres d'accueil, logements sociaux provisoires et permanents)
- les programmes de médecine préventive et curative, d'éducation et de formation professionnelle
- les infrastructures techniques et équipements de base nécessaires aux besoins immédiats des populations victimes de situations exceptionnelles.

De 2009 à 2013, la CEB a approuvé des projets dans ce secteur pour un montant cumulé de **€ 168,5 millions**. En 2013, la CEB a approuvé deux projets pour un montant total de **€ 61,5 millions** dans ce secteur. Les décaissements ont atteint **€ 49 millions** en 2013.

Il convient également de noter que, dans le cadre du Programme régional de logement, € 61 millions de dons provenant de divers donateurs seront alloués aux projets menés dans les pays partenaires concernés, tel qu'approuvé par l'Assemblée des donateurs du RHP.



BOSNIE-HERZÉGOVINE : offrir des solutions de logement aux personnes déplacées dans leur pays

Suite au conflit de 1992-1995 en Bosnie-Herzégovine, 2,2 millions de personnes, soit près de la moitié de la population du pays, ont été contraintes de quitter leur foyer. Parmi elles, un million ont été déplacées dans le pays, devenant ainsi des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et vivant dans des centres collectifs ou des hébergements de remplacement. Le conflit a également ravagé le secteur du logement dans le pays, détruisant ou endommageant 42% du parc de logements.

Le projet financera la réhabilitation, la reconstruction, la construction ou l'achat de 2 600 unités d'habitation au minimum afin de fournir un logement permanent à un minimum de 7 200 personnes déplacées dans leur pays qui vivent actuellement dans des centres collectifs et des logements de remplacement dispersés sur tout le territoire. Environ un tiers de ces personnes sont handicapées ou souffrent d'une maladie chronique ou mentale tandis que les deux tiers restants sont considérés comme étant socialement vulnérables en raison de leur âge ou de leur statut professionnel (chômage), marital et/ou économique.

La mise en œuvre de ce projet permettra de fermer 121 centres collectifs et logements de remplacement, ce qui représente plus des trois quarts de ceux qui restent.

Les autorités du pays ont été encouragées à présenter ce projet pour bénéficier du cofinancement de la CEB en s'appuyant sur les enseignements tirés d'un projet similaire, approuvé en 2005 et achevé avec succès en 2012. Le nouveau projet a été préparé par la Bosnie-Herzégovine avec l'assistance technique du HCR financé par le Compte fiduciaire norvégien de la CEB et de l'assistance technique financée par le Compte espagnol pour la cohésion sociale. Sa mise en œuvre sera facilitée par une subvention à l'assistance technique octroyée par le WBIF. La CEB a également alloué € 2 millions de son Compte de dividendes sociaux en guise de bonification d'intérêt sur le prêt.

* Il convient de noter que ce projet diffère de la composante Bosnie-Herzégovine du Programme régional de logement (RHP) tout en la complétant. Les financements du RHP se concentrent sur les subventions plutôt que sur les prêts et les bénéficiaires des deux projets présentent des groupes cibles différents ainsi que des mécanismes distincts de mise en œuvre, d'assistance technique et de surveillance.

Le Tableau 2 présente le détail des projets approuvés en 2013 dans le secteur de l'aide aux réfugiés, migrants et personnes déplacées.

II. Logement pour les personnes à bas revenus

La mise à disposition de logements décents et abordables est un moyen efficace de soutenir la mission de la Banque, à savoir renforcer la cohésion sociale dans ses États membres et contribuer à l'amélioration du cadre de vie en milieu urbain et rural.

Les projets financés par la CEB dans ce secteur portent sur la rénovation, la construction ou la réhabilitation de logements ainsi que la transformation de bâtiments en immeubles d'habitation décents pour des personnes à bas revenus. Les projets éligibles peuvent viser l'accès à la propriété, le logement locatif ou les infrastructures associées.

Plus largement, la Banque joue également un rôle dans la rénovation urbaine par l'intermédiaire du financement d'infrastructures municipales liées au logement, dont les investissements relatifs à la durabilité environnementale et à l'efficacité énergétique. Dans ce contexte, la CEB finance des programmes de rénovation urbaine conçus pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux en milieu urbain.

De 2009 à 2013, la CEB est intervenue dans le secteur du logement pour un montant cumulé, en termes de projets approuvés, de **€ 1 653 millions**, soit près de 15% du total des approbations sur ces cinq années. Pour la seule année 2013, le montant total des projets approuvés dans ce secteur

Tableau 2

PAYS	EMPRUNTEUR	PROJET/PROGRAMME	MONTANT (EUR)
Bosnie-Herzégovine	Gouvernement	Fermeture de centres collectifs et de logements de remplacement grâce à l'offre de solutions de logement social adaptées à au moins 7 200 personnes déplacées dans leur pays au niveau national (voir encadré ci-dessus)	60 000 000
Hongrie	Fonds pour l'éducation des Roms, Hongrie	Amélioration de l'accès à l'éducation des groupes socialement exclus, développement de l'employabilité des Roms et promotion de leur intégration sociale en comblant les besoins de trésorerie des programmes pour l'inclusion des Roms mis en œuvre par les ONG. Cette opération bénéficiera du nouveau dispositif de garantie du Compte de dividendes sociaux de la Banque	1 500 000

a atteint **€ 300 millions,** soit 13% du total des approbations pour l'année. En 2013, les décaissements réalisés dans ce secteur se sont élevés à **€ 243 millions**, soit 13% du total des décaissements de l'année.

Le Tableau 3 présente le détail des projets approuvés par la CEB dans le secteur du logement pour les personnes à bas revenu au cours de l'année 2013.

III. Création et maintien d'emplois viables

La CEB apporte son soutien à des programmes d'investissements productifs permettant la création et le maintien d'emplois viables en vue de renforcer l'intégration sociale au sein de ses États membres. Ces projets visant à faciliter l'accès au crédit s'adressent à des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) ainsi qu'à des entités pratiquant une activité artisanale ou des entreprises familiales exerçant une activité économique régulière.

Le secteur des MPME joue un rôle important dans la promotion d'un développement économique et social durable en raison de son potentiel à générer des emplois, renforcer la compétitivité, encourager les transferts technologiques et la diversification des exportations, ainsi qu'à réduire les disparités régionales.

L'orientation sociale de la CEB fait qu'elle adapte ses projets dans ce domaine aux plus petites structures du secteur des MPME. Dans ce contexte, le soutien apporté aux programmes de crédit-bail par le biais des institutions financières partenaires est considéré par la Banque comme un moyen particulièrement efficace d'atteindre les micros et petites entreprises.

En 2013, la CEB a continué de soutenir les programmes d'investissement mis en place par les banques commerciales, les banques de développement et les autres institutions financières. Au cours des cinq dernières années, la Banque a approuvé des projets dans ce secteur pour un montant total de **€ 3 276 millions**, soit 29,5% du total des approbations pour la période 2009-2013.



POLOGNE
Création d'emplois

En 2013, les projets d'aide à la création et au maintien des emplois s'élevaient à **€ 1 142 millions**, soit près de la moitié du total des approbations pour l'année. La plupart de ces programmes, qui représentaient un montant de **€ 736 millions** (soit 64% de l'ensemble des initiatives mises en œuvre dans ce secteur), ont été approuvés dans les pays du groupe cible de la Banque.

Les décaissements réalisés dans ce secteur se sont élevés à **€ 701 millions**, soit 38% du total des décaissements de l'année, ce qui représente une nette augmentation par rapport à la moyenne de 28% observée ces cinq dernières années.

Tableau 3

PAYS	EMPRUNTEUR	PROJET/PROGRAMME	MONTANT (EUR)
Allemagne	NRW.Bank	Financement partiel de programmes d'investissement subventionnés pour la location de logements sociaux avec la NRW.Bank, qui est la Banque de développement du Land Rhénanie-du-Nord-Westphalie, dans le cadre de la Loi du Land relative à la promotion et à l'utilisation des unités d'habitation ("WFNG-NRW")	100 000 000
Belgique	Vlaamse Maatschappij voor Sociaal wonen (VMSW)	Poursuite de la coopération avec VMSW en tant qu'acteur social reconnu dans le domaine public pour améliorer les conditions de logement dans les Flandres grâce à la fourniture de logements sociaux aux ménages à bas revenus, aux bénéficiaires d'aides sociales, aux parents célibataires ou aux personnes handicapées	200 000 000

LE SOUTIEN DE LA CEB À LA CRÉATION ET À LA PRÉSERVATION D'EMPLOIS

Même si la CEB reconnaît depuis longtemps l'importance du soutien à la création d'emplois, dernièrement, l'appui à la création et au maintien d'emplois dans les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) a été au cœur des efforts déployés par la Banque pour renforcer la cohésion sociale et améliorer les conditions de vie dans l'ensemble de ses États membres. À cet égard, le Plan de développement 2014-2016 intègre la création et le maintien d'emplois comme une ligne d'action sectorielle à part entière.

Le financement demeure un enjeu essentiel pour le développement des MPME et le manque d'accès au financement un obstacle majeur à la poursuite du développement du secteur. Les interventions de la CEB en appui au financement des PME ont un impact socio-économique avéré, dans la mesure où les entreprises qui bénéficient de son soutien ont une incidence considérable sur la création d'emplois et la promotion de l'entreprenariat, deux éléments clés d'un développement économique durable.

Les interventions de la CEB dans le secteur des MPME s'effectuent principalement par le biais de structures dites "pyramidales" mises en place par diverses institutions financières (banques commerciales, entreprises de crédit-bail, banques de développement d'État, etc.).

En facilitant l'accès au financement par l'intermédiaire de prêts et de solutions de crédit-bail sur mesure mis en place par un réseau soigneusement choisi d'intermédiaires financiers jouissant d'une très forte présence locale, la CEB fournit des ressources de financement à long terme essentielles aux MPME qui, sans ce dispositif, n'y auraient pas accès. Les opérations de financement par le biais d'intermédiaires financiers permettent à la Banque de pallier le manque de financements disponibles à des conditions favorables et de financer des projets d'investissement vitaux qui stimulent la croissance économique.

La CEB peut également soutenir des modèles de micro-financement qui favorisent l'accès au crédit des groupes précédemment exclus du système bancaire formel, et le faire de manière financièrement durable. Ainsi, les acteurs concernés sont à même de générer les ressources nécessaires au financement de leur propre croissance dans un environnement où il est de plus en plus difficile de compter sur l'octroi de tierces contributions. Offrir un tremplin aux jeunes entreprises pour favoriser leur intégration dans le secteur formel génère des avantages sociaux et économiques considérables.

Le soutien récent de la CEB aux programmes de micro-financement comprend des opérations avec Micro Bank en Espagne ou encore avec PerMicro en Italie, approuvées en 2013.

Depuis sa création en 1956, la CEB a approuvé un montant de près de € 9,9 milliards destinés aux projets de la ligne d'action sectorielle "création et maintien d'emplois". Ses activités en faveur de ce secteur se sont particulièrement intensifiées à partir de 1995 et, de nouveau, à l'aube de la crise financière mondiale qui a exacerbé certaines des difficultés rencontrées par les MPME en matière d'accès au financement.

Le Tableau 4 fournit une description des institutions et des programmes soutenus par la CEB en 2013 dans ce secteur :

Tableau 4

PAYS	EMPRUNTEUR	MONTANT (EUR)
Bosnie-Herzégovine	Sparkasse Bank dd	10 000 000
Bulgarie	UniCredit Bulbank	30 000 000
Croatie	Hrvatska banka za obnovu i razvoj (HBOR)	54 000 000
	Raiffeisen Leasing d.d., Zagreb	10 000 000
Espagne	Banco Santander SA	100 000 000
	Instituto de Credito Oficial	300 000 000
Géorgie	JSC ProCredit Bank	7 936 508
	JSC TBC Bank	23 006 135
Hongrie	Magyar Fejlesztési Bank (MFB)	45 000 000
Italie	PerMicro SPA	6 000 000
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	Ohridska Banka AD Ohrid	8 000 000
Pologne	BZ WBK Leasing S.A.	50 000 000
	SG Equipment Leasing Polska	72 000 000
République slovaque	OTP Banka Slovensko, a.s.	16 000 000
République tchèque	UniCredit Bank Czech Republic, a.s.	25 000 000
Roumanie	CEC Bank	12 500 000
	UniCredit Tiriac Bank SA	47 500 000
Serbie	Société Générale Banka Srbija a.d. Beograd	20 000 000
Slovénie	SKB Bank d.d.	50 000 000
	UniCredit Banka Slovenija d.d.	45 000 000
Turquie	Halkbank (Türkiye Halk Bankası A.S.)	30 000 000
	Türkiye Cumhuriyeti Ziraat Bankası A.S.	100 000 000
	Türkiye Kalkinma Bankası A.S.	80 000 000

IV. Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural

La CEB intervient en milieu urbain en faveur des quartiers dégradés ou des villes manquant d'infrastructures urbaines ou d'équipements sociaux et culturels. Parallèlement, en milieu rural, la Banque finance des projets situés dans des régions à faible densité de population et des activités dans des secteurs comme l'agriculture, la sylviculture, l'aquaculture et la pêche.

Les projets financés peuvent porter sur :

- les services comme l'adduction d'eau potable, la fourniture d'électricité, de gaz, les égouts, le traitement des déchets solides et liquides
- la voirie
- les réseaux de transports locaux en milieu rural
- les équipements éducatifs et médicaux de base
- l'aménagement de zones industrielles
- les centres socioculturels ou sportifs tels que les aires de jeux, les espaces verts, les parcs d'expositions, les théâtres, les bibliothèques
- les réseaux d'irrigation en milieu rural.

Sur la période 2009-2013, la Banque a approuvé des projets visant à améliorer la qualité de vie en milieu urbain et rural pour un montant total de plus de **€ 1 629 millions**, soit presque 15% du total des approbations pour cette période. En 2013, le montant des projets approuvés dans ce secteur s'est élevé à **€ 199 millions**, soit 9% du total des approbations pour l'année. En 2013, les décaissements se sont élevés à **€ 224 millions**, soit 12% du total des décaissements de l'année.

Les projets approuvés en 2013 dans le secteur de l'amélioration des conditions de vie dans les zones urbaines et rurales sont détaillées dans le Tableau 5.

Tableau 5

PAYS	EMPRUNTEUR	PROJET/PROGRAMME	MONTANT (EUR)
Croatie	Hrvatska banka za obnovu i razvoj (HBOR)	Projets d'investissement menés par les collectivités locales afin d'améliorer les infrastructures sociales et le niveau des services publics, notamment dans les secteurs prioritaires où la Croatie devrait accroître le volume de ses dépenses publiques suite à son adhésion à l'UE	36 000 000
France	Crédit coopératif	Financement partiel de programmes d'investissement d'Organismes d'Intérêt Général (OSIG) en France, visant à fournir des services publics et à améliorer les conditions de vie des habitants	15 000 000
Hongrie	Magyar Fejlesztési Bank (MFB)	Financement de sous-projets municipaux axés sur les investissements en faveur de la modernisation des zones urbaines dégradées et du développement des infrastructures rurales, notamment en facilitant l'accès à l'emploi dans les centres urbains des personnes vivant en milieu rural où le taux de chômage est plus élevé	22 500 000
Pologne	Ville de Lublin	Soutien aux investissements municipaux inscrits dans le programme d'investissement pluriannuel de Lublin pour l'amélioration des conditions de vie dans la ville grâce à la construction et à la modernisation des routes, des réseaux de transport et des installations sportives et éducatives	66 666 667
Roumanie	CEC Bank	Financement partiel d'investissements réalisés par les municipalités roumaines pour l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services publics	12 500 000
	UniCredit Tiriac Bank SA	Investissements réalisés par les municipalités en milieu urbain et rural pour l'amélioration et la modernisation des services publics et la réhabilitation des infrastructures locales	2 500 000
République slovaque	Ville de Bratislava, capitale de la République slovaque	Programme visant à améliorer la qualité de vie à Bratislava et comprenant la reconstruction de l'un des ponts de la capitale qui sera réservé exclusivement aux tramways et aux vélos, la réhabilitation du réseau de transport public ainsi que d'autres investissements destinés à redynamiser et à moderniser les infrastructures urbaines publiques (voir encadré page 18)	28 000 000
	OTP Banka Slovensko a.s.	Financement partiel de programmes d'investissement des collectivités locales afin de renforcer l'intégration sociale grâce à l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services publics dans l'ensemble du pays	8 000 000
République tchèque	UniCredit Bank Czech Republic, a.s.	Soutien aux projets d'investissement menés par les municipalités et les sociétés mixtes tchèques et slovaques pour la modernisation des infrastructures locales et l'amélioration de la qualité des services publics	7 500 000

Améliorer la qualité de vie à Bratislava

Avec une population d'environ 460 000 habitants, la capitale de la République slovaque, Bratislava, est la plus grande ville et le centre culturel et économique du pays. Le programme approuvé vise à redynamiser et à moderniser les infrastructures urbaines publiques.

Les sous-projets impliqueront de construire, réhabiliter ou moderniser le réseau routier et de transport public local ainsi que les équipements nécessaires à une croissance sociale plus dynamique et équitable de la ville et des zones avoisinantes.

L'un des investissements phares à réaliser dans le cadre du programme est la reconstruction du vieux pont situé au centre-ville, fermé pour des questions "statiques" depuis 2011. Une fois reconstruit, le pont sera réservé exclusivement aux piétons et aux tramways électriques et reliera la principale banlieue de Bratislava au centre-ville, grâce à des moyens de transport public plus écologiques. En termes de transport public, cette banlieue, qui est également la plus importante agglomération suburbaine du pays, n'est actuellement reliée au centre-ville que par des bus roulant à l'essence et au gaz, plus polluants. De plus, la hauteur du pont au-dessus du niveau de l'eau sera relevée afin de ne pas limiter le transport fluvial sur le Danube.

Une partie du financement de la CEB complétera les ressources financières de l'UE dans le dispositif conçu par Bratislava pour combiner les sources de financement en faveur des investissements indispensables en matière de modernisation urbaine. Le programme marque le premier cofinancement direct de la CEB en faveur de Bratislava.

04 GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Pour la CEB, la gestion durable de l'environnement ne se résume pas à une ligne d'action sectorielle. C'est bien une exigence constante dans le cadre des efforts consentis par la Banque pour intégrer pleinement les aspects environnementaux dans l'ensemble de ses activités de prêt. Dans cette optique, les interventions de la CEB ont progressivement évolué, depuis la réaction d'urgence à une catastrophe environnementale et la reconstruction qui s'ensuit immédiatement, jusqu'à la prévention pour lutter contre les pertes en vies humaines et en moyens de subsistance qu'entraînent les catastrophes naturelles et écologiques, en passant par la protection de l'environnement et la préservation du patrimoine historique et culturel.

Entre 2009 et 2013, cette ligne d'action sectorielle a représenté un montant cumulé de **€ 1 598 millions**, soit 14% du total des approbations pour cette période. Un montant de **€ 1 124 millions**, soit 70% du total des projets approuvés pour cette ligne d'action sectorielle pendant la période, a été consacré aux opérations dans les pays du groupe cible. Pour la seule année 2013, les nouvelles approbations de projets dans cette ligne d'action sectorielle ont atteint un montant de **€ 53 millions**.

Parallèlement, depuis 2009, les prêts décaissés en faveur de la gestion de l'environnement ont représenté un montant cumulé de **€ 1 985 millions**, soit 22% du total des décaissements au cours des cinq dernières années. En 2013, la Banque a décaissé **€ 266 millions** pour la gestion de l'environnement, soit 14% du total des décaissements de l'année.

I. Protection de l'environnement

La CEB finance des projets qui contribuent à la protection et à l'amélioration de l'environnement, et par là même à l'amélioration de la qualité de vie de la population. Ces projets concernent notamment :

- la réduction et le traitement des déchets solides et liquides
- l'assainissement et la protection des eaux superficielles et souterraines
- la protection contre les nuisances sonores
- la production d'énergie renouvelable, sauf les installations à l'échelle industrielle, et la prévention de la pollution atmosphérique
- la protection et le développement de la biodiversité
- les moyens et réseaux de transport moins polluants.

Parallèlement à ses interventions spécifiques, la CEB tient compte de façon systématique des aspects environnementaux dans l'ensemble des projets qu'elle instruit, quel que soit le secteur d'intervention concerné.

Les initiatives mises en œuvre dans le secteur de la protection de l'environnement présentent aujourd'hui une large diversité, tant dans les domaines d'intervention qu'en termes géographiques. Au cours de la période 2009-2013, la Banque a approuvé des projets dans ce secteur pour un montant cumulé de **€ 1 000 millions**, soit 9% du total des approbations pour cette période. Pour 2013, le montant

des projets approuvés a représenté € 53 millions, soit 2% du total des approbations pour l'année. En 2013, les décaissements se sont élevés à **€ 123 millions**, soit 7% du total des décaissements de l'année.

Des exemples de projets approuvés en 2013 pour la protection de l'environnement sont détaillés dans le Tableau 6.

II. Catastrophes naturelles ou écologiques

Avec l'aide aux réfugiés, aux migrants et aux personnes déplacées, l'aide aux victimes de catastrophes naturelles ou écologiques constitue l'une des deux priorités statutaires de la CEB. Les interventions dans ce domaine ont pour but, d'une part, d'apporter aux autorités nationales et locales une assistance pour la reconstruction des régions sinistrées et, d'autre part, de développer les moyens de prévention des catastrophes naturelles ou écologiques. Globalement, les projets de la Banque dans ce domaine s'efforcent de permettre un développement durable dans ses États membres en apportant des solutions visant à réduire la vulnérabilité face aux catastrophes naturelles, en inversant la dégradation de l'environnement et en encourageant l'adhésion aux normes environnementales.

Au cours de la période 2009-2013, la Banque a approuvé des projets dans ce secteur pour un montant cumulé de **€ 523 millions**, soit 5% du total des approbations pour cette période. Au cours des cinq dernières années, les décaissements de prêts se sont élevés à **€ 591 millions**.

Bien qu'aucun nouveau projet n'ait été approuvé en 2013 dans le secteur des catastrophes naturelles ou écologiques, les décaissements de prêts dans ce secteur se sont élevés à **€ 137 millions**, soit 7% du total des décaissements de l'année.



TURQUIE
Prévention des catastrophes naturelles ou écologiques par la modernisation des bâtiments

III. Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel

La CEB finance la restructuration et la réhabilitation du patrimoine historique et culturel, classé comme tel par l'UNESCO ou par l'État membre concerné.

Sur la période 2009-2013, la Banque a approuvé un montant total de **€ 75 millions** en faveur de la protection et de la réhabilitation d'éléments du patrimoine historique et culturel. Aucun nouveau projet n'a été approuvé en 2013 dans ce secteur d'intervention. Les décaissements se sont élevés à **€ 6 millions** cette même année.

Tableau 6

PAYS	EMPRUNTEUR	PROJET/PROGRAMME	MONTANT (EUR)
Hongrie	Magyar Fejlesztési Bank (MFB)	Reconstruction de bâtiments préfabriqués pour une efficacité énergétique accrue et des coûts énergétiques moindres	7 500 000
République slovaque	Ville de Bratislava, capitale de la République slovaque	Investissements axés sur les économies d'énergie, la réduction de la pollution atmosphérique, la protection contre le bruit et la promotion de moyens et de réseaux de transport plus propres (construction de 25 km de voies de trolleybus)	12 000 000
	OTP Banka Slovensko A.S.	Investissements dans le domaine de la protection de l'environnement en Slovaquie afin d'améliorer le niveau de vie des habitants, en favorisant les économies d'énergie grâce à la reconstruction de logements et à la mise à niveau des projets	16 000 000
République tchèque	UniCredit Bank Czech Republic, a.s.	Projets d'investissement menés par les PME, les municipalités, les sociétés mixtes et les associations de propriétaires tchèques et slovaques en faveur des économies d'énergie grâce à la reconstruction de logements préfabriqués	17 500 000

05 SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES PUBLIQUES À VOCATION SOCIALE

L'approche intégrée de la CEB en matière de soutien au développement des infrastructures publiques à vocation sociale dans les domaines clés de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle ainsi que des services publics administratifs et judiciaires favorise, à terme, une croissance économique plus équitable et dynamique et améliore la cohésion sociale. En effet, des services publics modernes constituent un outil essentiel pour promouvoir un développement régional et national plus équilibré en Europe et réduire ainsi les inégalités.

Entre 2009 et 2013, cette ligne d'action sectorielle a représenté un montant cumulé de **€ 2 790 millions**, soit 25% du total des approbations sur ces cinq années. Les projets approuvés en faveur des pays cibles ont atteint un montant de **€ 888 millions** pour la même période. En 2013, le montant des approbations de projets s'est élevé à **€ 519 millions**, soit 23% du total des approbations.

Parallèlement, les prêts décaissés en faveur de cette ligne d'action ont représenté un montant cumulé de **€ 1 778 millions**, soit 20% du total des décaissements pour la période 2009-2013. Pour la seule année 2013, la Banque a décaissé **€ 361 millions**, soit 20% du total des décaissements pour ce secteur d'intervention.

I. Santé

La CEB finance divers types de projets consacrés à la santé et aux infrastructures connexes, notamment ceux impliquant la construction, la rénovation et la modernisation d'infrastructures telles que : des hôpitaux, des centres de soins de proximité (y compris ceux spécialisés dans l'assistance aux populations vulnérables), des centres hospitaliers universitaires et des centres spécialisés dans l'accueil de personnes âgées et handicapées. En outre, la CEB contribue au financement de programmes de formation technique et de gestion pour le personnel spécialisé dans les domaines de l'aide sociale et des soins.

Helsinki : Soutenir les équipements éducatifs de la ville

La Banque a approuvé un programme destiné à assurer le financement partiel d'investissements en faveur des infrastructures éducatives de la ville d'Helsinki. Il comprend la construction de nouvelles structures ainsi que la restauration, la rénovation ou l'agrandissement des équipements existants. Élaboré conformément au plan d'investissement de la ville pour la période 2013-2017, ce programme concerne environ 25% de l'ensemble des établissements éducatifs municipaux.

En cofinançant ce programme, la CEB contribue à générer de la valeur ajoutée sociale en :

- améliorant les conditions d'étude d'environ 14 700 élèves, ce qui représente environ 20% du nombre total d'élèves et d'étudiants d'Helsinki
- tenant compte des tendances démographiques et d'immigration à tous les niveaux des établissements d'enseignement
- créant un environnement innovant qui stimule et améliore les résultats scolaires et développe le capital humain du futur
- soutenant l'intégration sociale des étudiants de différentes cultures dans la société finlandaise
- modernisant les infrastructures afin de satisfaire aux normes nécessaires en matière d'environnement et d'efficacité énergétique.

La ville d'Helsinki est un partenaire précieux pour la CEB. Une collaboration réussie lors de précédents projets a établi une base solide pour réaliser des projets importants sur le plan social.

Tableau 7

PAYS	EMPRUNTEUR	PROJET/PROGRAMME	MONTANT (EUR)
France	Crédit Coopératif	Programme de suivi de trois opérations précédentes achevées avec succès afin de soutenir le secteur solidaire en France et les besoins d'Organismes d'Intérêt Général (OSIG) intervenant dans le secteur de la santé	105 000 000
	CYCLHAD	Financement partiel du Centre d'hadronthérapie pour la recherche et le traitement du cancer, programme d'investissement et de développement mené au sein du centre ARCHADE à Caen ; ce programme de lutte contre le cancer s'inscrit dans le cadre du plan national France Hadron conçu pour soutenir l'utilisation de nouveaux traitements anticancéreux	50 000 000
Pologne	SG Equipment Leasing Polska	Soutien au secteur de la santé dans l'ensemble du pays grâce au crédit-bail d'équipements destinés aux prestataires de soins de santé publics et privés	18 000 000

Entre 2009 et 2013, la CEB a approuvé un montant de **€ 916 millions** pour les projets en faveur du secteur de la santé. En 2013, la Banque a approuvé un montant de **€ 173 millions**, soit 8% du total des approbations pour ce secteur d'intervention. En 2013, les décaissements se sont élevés à **€ 171 millions**, soit 9% du total des décaissements de l'année.

Le tableau en page 20 décrit en détail les projets approuvés en 2013 pour les opérations liées au secteur de la santé.

II. Éducation et formation professionnelle

La CEB intervient à tous les niveaux du système éducatif : écoles maternelles, primaires, établissements secondaires ou universités. Ainsi, la Banque finance la construction et la modernisation d'infrastructures scolaires, universitaires et de formation professionnelle, les investissements en équipements pédagogiques, ainsi que les infrastructures éducatives qui y sont liées telles que les équipements sportifs et culturels ou les logements pour les élèves et les étudiants. Elle finance également les investissements dans la recherche et le développement scientifiques.

La formation professionnelle, caractérisée par l'alternance d'un enseignement théorique et de la pratique d'un métier en entreprise, constitue une réponse adaptée à la fois aux besoins des entreprises, notamment les MPME, et aux attentes de celles et ceux qui s'apprêtent à rejoindre le monde du travail. La CEB finance des programmes d'assistance à la formation de personnel spécialisé dans les secteurs sociaux et de l'éducation, des programmes dédiés aux professionnels sortant des secteurs économiques en déclin, et divers programmes de formation destinés aux fonctionnaires et aux agents gouvernementaux.



LETTONIE
Éducation

Entre 2009 et 2013, la Banque a approuvé des projets dans cette ligne d'action sectorielle pour un montant cumulé de **€ 1 417 millions**, soit 13% du total des approbations pour cette période. Cinq nouvelles opérations totalisant **€ 266 millions**, soit 12% de l'ensemble des approbations, ont été approuvées dans ce secteur en 2013. Les décaissements de prêts se sont élevés à **€ 186 millions**, soit 10% du total des décaissements de l'année.

Le Tableau 8 résume les opérations approuvées dans ce secteur d'intervention en 2013.

Tableau 8

PAYS	EMPRUNTEUR	PROJET/PROGRAMME	MONTANT (EUR)
Espagne	CaixaBank	Programme de poursuite de deux opérations achevées avec succès en appui au programme ACCEDER mis en œuvre par la fondation Secretariado Gitano, l'objectif étant d'améliorer l'accès des jeunes Roms au marché de l'emploi en leur proposant des formations professionnelles, des conseils et des services associés	8 000 000
Finlande	Ville d'Helsinki	Rénovation, réhabilitation ou agrandissement des centres d'accueil et des établissements d'enseignement primaire et secondaire existants et construction de nouveaux bâtiments à vocation éducative afin d'améliorer les conditions d'étude d'environ 20% des élèves et des étudiants de la ville (voir encadré page 20)	110 000 000
France	Crédit coopératif	Renforcement des ressources à long terme du Crédit coopératif afin de répondre aux besoins d'Organismes d'Intérêt Général (OSIG) intervenant dans le secteur de l'éducation	30 000 000
	Société Générale, Paris	Financement partiel d'investissements adaptés aux besoins spécifiques du projet de partenariat public-privé pour la construction et la réhabilitation de huit collèges dans le département de la Seine-Saint-Denis, caractérisé par de nombreuses zones urbaines sensibles (ZUS) et une grande privation sociale	107 900 000
Monténégro	Gouvernement	Construction et réhabilitation de crèches afin de garantir la prestation de services accessibles, exhaustifs et inclusifs dans le domaine de l'enseignement préscolaire. Quelque 8 000 enfants bénéficieront directement de ces établissements neufs et modernisés	10 000 000

III. Infrastructure des services publics administratifs et judiciaires

Sous ce volet, la CEB finance la construction ou la réhabilitation d'infrastructures et la reconversion de bâtiments en vue de leur affectation à un service public, en particulier pour améliorer l'organisation et le fonctionnement des services publics administratifs et judiciaires.

Les projets éligibles dans ce domaine concernent typiquement les infrastructures pénitentiaires, commissariats, casernes de pompiers, centres de formation ou bâtiments rattachés à l'administration municipale, locale ou régionale. S'agissant plus particulièrement des prisons, les projets financés par la CEB doivent respecter les principes des Recommandations formulées en 2006 par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe dans le cadre des Règles pénitentiaires européennes (RPE).

Depuis 2009, la CEB a approuvé un montant total de **€ 457 millions** dans ce secteur. Rien qu'en 2013, un montant de **€ 80 millions** a été approuvé pour deux nouveaux projets, comme détaillé dans le Tableau 9. En 2013, les décaissements dans ce secteur se sont élevés à **€ 4 millions**, ce qui reflète les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ces projets complexes.

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA : Moderniser les infrastructures pénitentiaires

En 2013, la CEB a approuvé un prêt et une subvention en faveur du gouvernement de la République de Moldova suite à sa demande de cofinancement pour la construction d'un nouvel établissement pénitentiaire destiné à accueillir les détenus de la prison de Chișinau ainsi que les personnes en état d'arrestation devant être transférées du ministère de l'Intérieur au ministère de la Justice.

Ce projet constitue une priorité fondamentale pour les autorités, car le gouvernement moldave entreprend actuellement une réforme ambitieuse de son système judiciaire et pénitentiaire par le biais de sa Stratégie de réforme du secteur de la justice 2011-2016 qui se concentre, entre autres, sur la réhabilitation des infrastructures pénitentiaires.

Ce projet vise principalement à améliorer les conditions de détention grâce à la construction d'une nouvelle prison respectant les Règles pénitentiaires européennes. Les nouvelles installations prévues auront une capacité d'accueil allant jusqu'à 1 600 détenus et comporteront des réfectoires communs, des espaces sportifs et de loisirs intérieurs et extérieurs ainsi que des zones réservées aux activités éducatives et sociales.

Ce projet améliorera sensiblement les infrastructures publiques du secteur de la justice moldave en remplaçant la prison inadaptée de Chișinau, qui soulevait des questions de la part des autorités nationales et internationales et les organismes spécialisés, comme le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants et la Cour européenne des droits de l'homme. Autre résultat attendu : le renforcement de la capacité du Département des établissements pénitentiaires à concevoir, construire et gérer des infrastructures pénitentiaires modernes.

Lors de la phase de préparation, le projet a bénéficié de services de conseil financés par le biais du Compte espagnol pour la cohésion sociale, l'un des fonds fiduciaires de la Banque. De plus, le Département des établissements pénitentiaires bénéficiera d'une assistance technique d'un montant de € 1 million financé à partir du Compte de dividendes sociaux lors de la mise en œuvre et de la préparation du projet en vue de la gestion des nouvelles installations.

Tableau 9

PAYS	EMPRUNTEUR	PROJET/PROGRAMME	MONTANT (EUR)
Irlande	Gouvernement	Soutien à la construction de la prison de Cork et de l'établissement national pour la détention de mineurs d'Oberstown afin d'améliorer, d'une part, les infrastructures publiques du secteur judiciaire irlandais en permettant de remplacer les installations vétustes et de mettre un terme à des pratiques inadaptées, d'autre part, les conditions de vie et de détention des détenus ainsi que les conditions de travail du personnel	41 000 000
République de Moldova	Gouvernement	Financement partiel d'investissements destinés à la construction d'une nouvelle prison à Chisinau afin d'améliorer les conditions physiques de détention et de renforcer la capacité du Département des établissements pénitentiaires à concevoir, construire et gérer des infrastructures pénitentiaires modernes (voir encadré ci-dessus)	39 000 000

06 PARTENARIATS ET COMPTES FIDUCIAIRES

Les partenariats noués avec les autres organisations internationales, financières ou non, ainsi qu'avec les donateurs par le biais de comptes fiduciaires, répondent à un objectif majeur : permettre à la CEB d'accroître ses moyens d'action et d'améliorer la valeur ajoutée de sa contribution.

I. Partenariats

Ces dernières années, la CEB a tissé un réseau de partenariats étroits avec d'autres organisations internationales, la nature de la coopération recherchée portant en priorité sur des financements additionnels et des domaines d'expertise complémentaires.

À cette fin, la Banque a conclu plusieurs accords-cadres de coopération (*Memoranda of Understanding*), bilatéraux et multilatéraux, avec ses pairs, à savoir les autres institutions financières internationales (IFI).

Ainsi, le 10 octobre 2013, le Gouverneur Wenzel et le Président de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), Sir Suma Chakrabarti, ont signé un nouveau *Memorandum of Understanding (MoU)*. Ce cadre actualisé de coopération entre les deux Banques, qui s'est substitué à l'accord bilatéral existant, vise à amplifier l'impact conjugué de leurs opérations respectives au sein des pays d'intervention communs. À ce jour, la CEB a également conclu trois autres *MoU* avec la Banque mondiale, la Banque nordique d'investissement (*NIB*) et la Banque asiatique de développement (*ADB*). Une Déclaration conjointe sur la coopération a également été signée avec le Président de la Banque européenne d'investissement (BEI) en 2008. Par le biais de ce maillage, la CEB inscrit son action dans une perspective de coopération élargie avec les autres IFI.

Par ailleurs, la Banque est un partenaire d'autres organisations actives dans le domaine social, dont notamment plusieurs agences spécialisées des Nations Unies telles que le HCR, l'UNICEF ou encore le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Outre ses liens institutionnels avec le Conseil de l'Europe, le renforcement de la **coopération avec l'Union européenne (UE)** constitue un levier stratégique pour la CEB. En effet, sur les 41 États membres de la Banque, 26 sont membres de l'UE et 8 sont candidats officiels ou potentiels à l'adhésion. Ce champ d'intervention commun fait de l'UE un partenaire naturel de la CEB dans l'accomplissement de son mandat social.

Au sein de sa coopération avec l'Union européenne, la Banque bénéficie de son positionnement spécifique dans le financement de projets d'investissements sociaux et s'attache à promouvoir le développement social comme une priorité de premier plan. Dans le même temps, la CEB cherche à augmenter l'effet de levier de ses prêts et la qualité des projets qu'elle finance.



"L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE"
Hôpital pour enfants atteints de maladies pulmonaires financé en partie par la CEB et par une subvention à l'investissement du WBIF

Concrètement, la coopération avec l'Union européenne a différentes traductions. La première d'entre elles consiste de fait à aider les pays à absorber les fonds de l'UE dans les secteurs sociaux. Ceci s'applique tant aux fonds structurels au sein de l'Union européenne qu'au soutien aux instruments d'adhésion à l'UE et aux politiques de voisinage pays par pays. C'est le sens du nouvel outil dont la CEB s'est dotée dans le cadre de son Plan de développement 2014-2016 sous la forme d'une Facilité de cofinancement européenne (FCE). Cette facilité sera mise en place à l'échelle nationale, en association avec différents instruments de financement européens. Elle viendra également en appui direct aux objectifs communautaires au sein de l'Union et en dehors.

En outre, la CEB participe à la nouvelle Plateforme de l'UE destinée à combiner des dons de l'UE avec des ressources du secteur public et du secteur privé dans le cadre de la coopération externe (EUBEC) et à divers accords de coopération axés sur les projets sous l'égide de l'Union européenne. On peut citer, entre autres, le mécanisme européen pour les projets énergétiques locaux (ELENA), le Cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux (WBIF), plusieurs partenariats tripartites avec KfW Bankengruppe (KfW) et la Commission européenne ou encore la Facilité d'investissement pour le voisinage (NIF).

Une mention spéciale est à accorder au Programme régional de logement (RHP), qui vise à fournir des solutions de logement durables à 27 000 foyers, soit 74 000 réfugiés et personnes déplacées suite aux conflits survenus dans les Balkans occidentaux au cours des années 90. Ce programme, dont l'UE est le principal contributeur, couvre quatre pays qualifiés de pays partenaires (Bosnie-Herzégovine, Croatie, Monténégro et Serbie). La CEB y exerce une triple responsabilité. Gestionnaire du Fonds du RHP, elle administre les contributions des donateurs. Dans ses fonctions de Secrétariat, elle coordonne les actions des différentes parties prenantes. En tant que *finance institution*, la Banque a un rôle d'assistance à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets de logement dans les pays concernés.

Aussi important soit-il, le partenariat de la CEB avec l'Union européenne constitue également un défi opérationnel spécifique pour la Banque. Celle-ci, en effet, doit constamment s'adapter aux évolutions de la réglementation et des instruments communautaires, faire valoir ses propres avantages comparatifs et donner la priorité aux initiatives les plus pertinentes dans ses secteurs sociaux d'intervention.

II. Comptes fiduciaires

La CEB s'attache à concentrer son activité sur les projets à fort contenu social, auxquels la Banque peut apporter une valeur ajoutée. À cet effet, les contributions des donateurs lui permettent de financer, notamment dans plusieurs pays cibles, des projets plus nombreux et de meilleure qualité.

Dans ces pays cibles, les fonds des donateurs servent, d'un côté, à financer l'assistance technique et à améliorer ainsi les capacités institutionnelles parfois limitées des promoteurs de projets, de l'autre à leur apporter un soutien financier supplémentaire très utile face à des capacités d'emprunt circonscrites.

La plupart du temps, l'assistance technique consiste en des prestations de consultants externes, mais les contributions des donateurs peuvent aussi être utilisées pour financer du personnel interne supplémentaire. Les capacités institutionnelles du promoteur de projet s'en trouvent renforcées tout en lui conservant la pleine maîtrise du projet.

Le soutien financier, quant à lui, est généralement accordé sous la forme de bonifications de taux d'intérêt, mais il peut aussi se traduire par des subventions d'investissement. Il permet aux promoteurs des projets de s'affranchir des contraintes financières auxquelles ils sont souvent confrontés. Les fonds des donateurs sont également susceptibles d'être utilisés pour réduire le risque de crédit, à travers des garanties de prêt.

Dans l'ensemble, grâce aux fonds accordés par les donateurs, la CEB peut assurer la viabilité à la fois technique et financière de ses projets sociaux phares.

Quant aux donateurs de la CEB, leurs contributions jouent un rôle efficace dans la construction d'une Europe plus inclusive. Ils bénéficient de l'expertise acquise par la Banque dans le financement de projets sociaux, tout en continuant d'exercer une surveillance étroite de l'utilisation des fonds grâce à des systèmes de gouvernance fondés sur les bonnes pratiques.

Dans ce cadre, il appartient à la CEB de prendre les dispositions appropriées pour offrir aux donateurs un juste retour sur investissement. À ce titre, la Banque a pris plusieurs mesures en 2013 qui illustrent l'attention portée à cette question.

La réforme en mars 2013 du Compte fiduciaire sélectif, renommé Compte de dividendes sociaux, en a élargi substantiellement le champ d'application (voir encadré ci-contre), ce qui offre ainsi à la Banque un plus large éventail de possibilités pour soutenir des projets à forte valeur ajoutée. Le transfert intégral, en avril 2013, de la responsabilité de la gestion des comptes fiduciaires de la principale Direction opérationnelle concernée (L&D) à la Direction de la coopération européenne et de la stratégie (ECS) est la condition d'une meilleure gestion des comptes et d'une plus grande conformité aux bonnes pratiques. Des initiatives ont été prises pour assurer la visibilité appropriée des donateurs, à l'image du RHP qui bénéficie d'un site dédié; la démarche engagée auprès du Comité d'aide au développement de l'OCDE pour inscrire la CEB sur la liste des organisations éligibles à l'aide publique au développement et en faire bénéficier au moins pour partie les contributions de ses donateurs, participe également d'un effort de reconnaissance accrue de ces derniers.

À fin 2013, le montant des dons gérés par la Banque s'élevait à € 201 millions. Ces fonds étaient répartis entre 38 comptes fiduciaires, qui peuvent être regroupés en quatre catégories : (i) les comptes fiduciaires alimentés par des pays donateurs, soit bilatéralement (Compte espagnol pour la cohésion sociale ou Compte fiduciaire norvégien pour les Balkans occidentaux), soit multilatéralement (Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme) ; (ii) les comptes fiduciaires alimentés par l'Union européenne (facilités tripartites avec KfW et la Commission ou d'autres instruments financiers et programmes de l'UE tels que le WBIF) ; (iii) les comptes fiduciaires liés au Programme régional de logement (RHP) à travers le Fonds du RHP et deux autres comptes fiduciaires bilatéraux de l'UE ; (iv) le compte fiduciaire abondé par les résultats annuels de la Banque, à savoir le Compte de dividendes sociaux.

LE COMPTE DE DIVIDENDES SOCIAUX : un soutien accru aux projets de la CEB

Engagée par la Banque en 2012, la réforme du Compte fiduciaire sélectif (CFS) de la CEB a été approuvée en mars 2013. Parallèlement, le CFS a été rebaptisé Compte de dividendes sociaux (CDS) afin de refléter l'attachement des membres de la Banque au mandat social de l'institution et de rappeler que ce compte est presque exclusivement financé par des prélèvements sur les bénéfices annuels de la CEB.

La réforme a élargi l'objet du CDS en vue d'accroître l'aide apportée sous forme de subventions à la préparation et à la mise en œuvre des projets.

Suite à la réforme, le CDS comporte quatre "volets" de subvention distincts, chacun correspondant à une activité particulière financée par des subventions, comme suit :

1. Un volet d'**assistance technique** dédié permet à la CEB de mieux remplir ses priorités sociales, en lui donnant la possibilité de soutenir des projets à haute valeur ajoutée sociale dans les pays manquant de capacités institutionnelles pour la préparation et/ou la mise en œuvre de ces projets et/ou ayant un accès limité à d'autres ressources d'assistance technique.
2. Des subventions peuvent être également mises à disposition afin de soutenir, par le biais de **garanties**, le financement de projets pilotes à fort impact social, tels que des initiatives de développement communautaire, des programmes pour développer l'offre de services dans les régions pauvres ou des plans de micro-financement pour les groupes vulnérables ou marginalisés. Généralement, ces projets comportent des risques de projet et de crédit plus élevés et sont plus difficiles à concevoir et à mettre en œuvre. Cependant, ils servent souvent de catalyseurs au changement et au renforcement des capacités pour de nouveaux projets du même ordre.
3. Le mécanisme existant des **bonifications d'intérêts** a été maintenu. Toutefois, de nouveaux critères d'éligibilité, qui s'appliquent à ce volet ainsi qu'aux autres, ont été institués.
4. Le Compte de dividendes sociaux peut encore servir de source pour les **dons** que la CEB accorde au cas par cas et à titre exceptionnel, sur décision du Gouverneur et autorisation du Conseil d'administration de la Banque.

Le CDS a d'abord été créé en 1995 afin de permettre à la CEB d'accorder des bonifications d'intérêts pour des projets dans les pays membres les plus défavorisés et d'octroyer plusieurs subventions en faveur des groupes de populations vulnérables.

Depuis sa création, € 113 millions de subventions ont été approuvées en faveur de 98 initiatives. € 4,8 millions l'ont été en 2013 dont : € 2 millions au titre des bonifications d'intérêts, € 1,5 million sous forme de garantie et € 1,3 million pour de l'assistance technique.

Aux côtés du très grand contributeur qu'est l'Union européenne, figurent parmi les pays donateurs de la CEB * : la Norvège, l'Allemagne, la Suisse, l'Espagne, les Pays-Bas, l'Italie, le Danemark, la Suède, la Turquie, la Finlande, le Luxembourg, ainsi que Chypre, la Hongrie, la République tchèque, la Roumanie et la République slovaque pour soutenir les activités du programme régional de logement en dehors du Fonds du RHP, et aussi les États-Unis et le Royaume-Uni, qui ne sont pas membres de la Banque.

* Hors Compte de dividendes sociaux.



CROATIE
Santé

PROJETS APPROUVÉS
par pays et par ligne d'action sectorielle

en milliers d'euros

PAYS	2013		2012		TOTAL CUMULÉ 2009-2013	
	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%
Albanie					40 000	0,4
Allemagne	100 000	4,4	190 000	10,6	756 000	6,8
Belgique	200 000	8,8	215 000	12,0	1 060 000	9,5
Bosnie-Herzégovine	70 000	3,1	61 000	3,4	159 500	1,4
Bulgarie	30 000	1,3	10 000	0,6	110 000	1,0
Chypre					333 000	3,0
Croatie	100 000	4,4	50 000	2,8	361 480	3,3
Espagne	408 000	17,9	240 000	13,4	1 306 000	11,8
Finlande	110 000	4,8			310 000	2,8
France	307 900	13,5	250 000	13,9	1 107 900	10,0
Géorgie	30 942	1,4	11 719	0,7	102 661	0,9
Hongrie	76 500	3,4			541 500	4,9
Irlande	41 000	1,8			266 000	2,4
Italie	6 000	0,3			6 000	0,1
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	8 000	0,4			136 350	1,2
Lettonie					50 000	0,4
Lituanie					130 000	1,2
Moldova (République de)	39 000	1,7			52 400	0,5
Monténégro	10 000	0,4			35 000	0,3
Pologne	206 667	9,1	270 000	15,0	1 354 667	12,2
Portugal					400 000	3,6
République slovaque	80 000	3,5	135 000	7,5	365 000	3,3
République tchèque	50 000	2,2			200 000	1,8
Roumanie	75 000	3,3	80 000	4,5	255 000	2,3
Serbie	20 000	0,9	35 000	1,9	260 500	2,3
Slovénie	95 000	4,2			185 000	1,7
Suède					100 000	0,9
Turquie	210 000	9,2	250 000	13,9	1 130 100	10,2
TOTAL	**2 274 009**	**100,0**	**1 797 719**	**100,0**	**11 114 058**	**100,0**

LIGNE D'ACTION SECTORIELLE*	2013		2012		TOTAL CUMULÉ 2009-2013	
	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%
Renforcement de l'intégration sociale	**1 702 109**	**74,9**	**1 411 069**	**78,5**	**6 726 088**	**60,5**
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées	61 500	2,7	70 000	3,9	168 500	1,5
Logement pour les personnes à bas revenus	300 000	13,2	221 800	12,3	1 653 050	14,9
Création et maintien d'emplois viables	1 141 942	50,2	825 519	45,9	3 275 961	29,5
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	198 667	8,8	293 750	16,3	1 628 577	14,6
Gestion de l'environnement	**53 000**	**2,3**	**78 600**	**4,4**	**1 597 842**	**14,4**
Catastrophes naturelles et écologiques					522 696	4,7
Protection de l'environnement	53 000	2,3	61 800	3,4	999 846	9,0
Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel			16 800	0,9	75 300	0,7
Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale	**518 900**	**22,8**	**308 050**	**17,1**	**2 790 128**	**25,1**
Santé	173 000	7,6	256 250	14,3	916 010	8,2
Éducation et formation professionnelle	265 900	11,7			1 417 278	12,8
Infrastructures des services publics, administratifs et judiciaires	80 000	3,5	51 800	2,9	456 840	4,1
TOTAL	**2 274 009**	**100,0**	**1 797 719**	**100,0**	**11 114 058**	**100,0**

* montants tels qu'estimés lors de l'approbation des projets

NB : Le total des pourcentages ne correspond pas à 100 en raison des arrondis.

PROJETS APPROUVÉS
par contrepartie

en milliers d'euros

PAYS	CONTREPARTIES	SECTEURS	MONTANTS
Allemagne	NRW Bank	Logement pour les personnes à bas revenus	100 000
Belgique	VMSW Brussels	Logement pour les personnes à bas revenus	200 000
Bosnie-Herzégovine	Gouvernement	Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées	60 000
	Sparkasse Bank dd	Création et maintien d'emplois viables	10 000
Bulgarie	UniCredit Bulbank	Création et maintien d'emplois viables	30 000
Croatie	Hrvatska banka za obnovu i razvoj (HBOR)	Amélioration de la qualité de vie au milieu urbain et rural	36 000
		Création et maintien d'emplois viables	54 000
	Raiffeisen Leasing d.d. Zagreb	Création et maintien d'emplois viables	10 000
Espagne	Banco Santander SA (ex Banco Santander Central Hispano)	Création et maintien d'emplois viables	100 000
	CaixaBank (ex La Caixa)	Éducation et formation professionnelle	8 000
	Instituto de Credito Oficial	Création et maintien d'emplois viables	300 000
Finlande	City of Helsinki	Éducation et formation professionnelle	110 000
France	Crédit Coopératif	Éducation et formation professionnelle	30 000
		Amélioration de la qualité de vie au milieu urbain et rural	15 000
		Santé	105 000
	Cyclhad	Santé	50 000
	Société Générale, Paris	Éducation et formation professionnelle	107 900
Géorgie	JSC Bank Republic	Création et maintien d'emplois viables	7 936
	JSC TBC Bank	Création et maintien d'emplois viables	23 006
Hongrie	Magyar Fejlesztési Bank (MFB)	Protection de l'environnement	7 500
		Amélioration de la qualité de vie au milieu urbain et rural	22 500
		Création et maintien d'emplois viables	45 000
	Roma Education Fund - Hungary	Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées	1 500
Irlande	National Treasury Management Agency	Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires	41 000
Italie	PerMicro SPA	Création et maintien d'emplois viables	6 000
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	Ohridska Banka AD Ohrid	Création et maintien d'emplois viables	8 000
Moldova (République de)	Gouvernement	Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires	39 000
Monténégro	Gouvernement	Éducation et formation professionnelle	10 000
Pologne	BZ WBK Leasing S.A.	Création et maintien d'emplois viables	50 000
	SG Equipment Leasing Polska	Création et maintien d'emplois viables	72 000
		Santé	18 000
	City of Lublin	Amélioration de la qualité de vie au milieu urbain et rural	66 667
République slovaque	Capital City of SR Bratislava	Protection de l'environnement	12 000
		Amélioration de la qualité de vie au milieu urbain et rural	28 000
	OTP Banka Slovensko a.s.	Protection de l'environnement	16 000
		Amélioration de la qualité de vie au milieu urbain et rural	8 000
		Création et maintien d'emplois viables	16 000
République tchèque	UniCredit Bank Czech Republic, a.s.	Protection de l'environnement	17 500
		Amélioration de la qualité de vie au milieu urbain et rural	7 500
		Création et maintien d'emplois viables	25 000
Roumanie	CEC BANK	Amélioration de la qualité de vie au milieu urbain et rural	12 500
		Création et maintien d'emplois viables	12 500
	UniCredit Tiriac Bank SA	Amélioration de la qualité de vie au milieu urbain et rural	2 500
		Création et maintien d'emplois viables	47 500
Serbie	Société Générale Banka Srbija a.d. Beograd	Création et maintien d'emplois viables	20 000
Slovénie	SKB Bank d.d.	Création et maintien d'emplois viables	50 000
	UniCredit Banka Slovenija d.d.	Création et maintien d'emplois viables	45 000
Turquie	Halkbank (Türkiye Halk Bankası A.S.)	Création et maintien d'emplois viables	30 000
	Türkiye Cumhuriyeti Ziraat Bankası A.S.	Création et maintien d'emplois viables	100 000
	Türkiye Kalkinma Bankası A.S.	Création et maintien d'emplois viables	80 000
TOTAL			2 274 009

PRÊTS DÉCAISSÉS(*)
par pays et par ligne d'action sectorielle

en milliers d'euros

PAYS	2013		2012		TOTAL CUMULÉ 2009-2013	
	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%
Albanie	2 789	0,2	8 678	0,5	79 735	0,9
Allemagne**	117 600	6,4			635 333	7,2
Belgique	137 500	7,5	290 000	18,3	722 500	8,1
Bosnie-Herzégovine	7 000	0,4	61	0,004	12 721	0,14
Bulgarie	2 500	0,1	35 500	2,2	65 000	0,7
Chypre	33 000	1,8	22 000	1,4	343 785	3,9
Croatie	51 874	2,8	59 267	3,7	206 203	2,3
Espagne	295 000	16,0	145 000	9,2	780 332	8,8
Estonie			7 258	0,5	28 800	0,3
Finlande					150 000	1,7
France	310 841	16,8	160 000	10,1	708 341	8,0
Hongrie	6 320	0,3	160 435	10,1	848 579	9,6
Irlande	50 000	2,7			105 100	1,2
Islande					68 116	0,8
Italie***			100 000	6,3	287 100	3,2
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	11 491	0,6	13 689	0,9	50 379	0,6
Lettonie					25 000	0,3
Lituanie	47 000	2,5	55 000	3,5	130 000	1,5
Moldova (République de)	6 972	0,4	3 304	0,2	14 410	0,2
Monténégro					10 000	0,11
Pologne	315 094	17,1	203 938	12,9	1 428 271	16,1
Portugal					256 730	2,9
République slovaque	72 500	3,9	50 000	3,2	155 752	1,8
République tchèque	52 563	2,8	5 842	0,4	63 405	0,7
Roumanie	40 050	2,2	70 000	4,4	610 331	6,9
Serbie	34 340	1,9	5 452	0,3	82 192	0,9
Slovénie			20 000	1,3	110 000	1,2
Suède					56 200	0,6
Turquie	251 032	13,6	168 545	10,6	839 686	9,5
TOTAL	**1 845 466**	**100,0**	**1 583 968**	**100,0**	**8 874 001**	**100,0**

* Depuis le 1er janvier 2012 les prêts en devises autres que l'euro sont convertis au taux de change en vigueur à la date du décaissement et non au taux de change en vigueur à la date du bilan. Pour des raisons de comparaison, les chiffres historiques ont été recalculés et pourraient donc différer de données publiées précédemment.

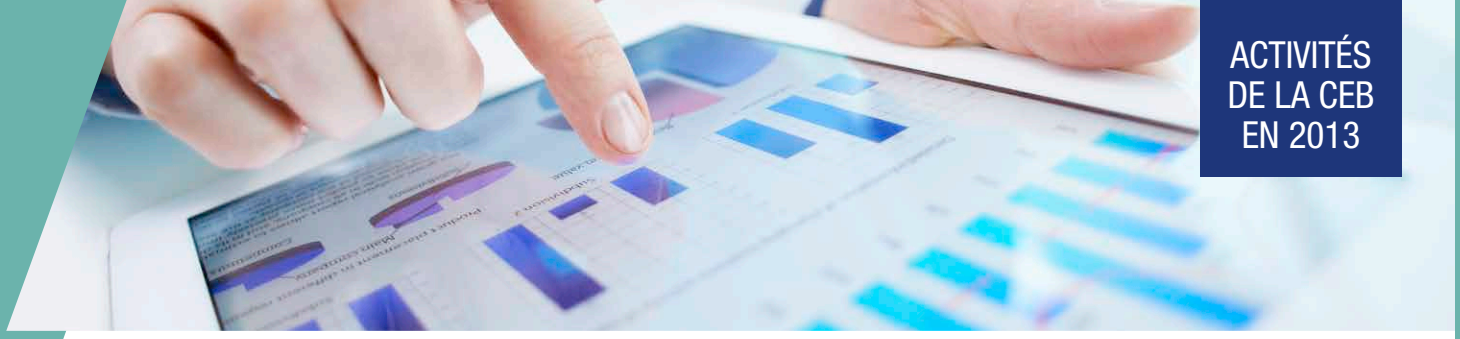
** dont € 2,6 millions en faveur des pays cibles en 2013

*** € 100 millions en faveur des pays cibles en 2012

NB - Les informations relatives aux montants décaissés se réfèrent au pays où se situe le siège social de l'emprunteur de la Banque et non pas à celui du bénéficiaire final, ce dernier pouvant être établi dans un autre pays. En conséquence, les chiffres du tableau renseignent sur le profil risque des emprunteurs de la Banque et non pas sur celui des bénéficiaires finaux de ses opérations de prêts.

LIGNE D'ACTION SECTORIELLE	2013		2012		TOTAL CUMULÉ 2009-2013	
	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%
Renforcement de l'intégration sociale	**1 217 852**	**66,0**	**999 737**	**63,1**	**5 111 313**	**57,6**
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées	49 320	2,7	5 000	0,3	94 067	1,1
Logement pour les personnes à bas revenus	243 115	13,2	294 377	18,5	1 270 607	14,3
Création et maintien d'emplois viables	700 920	38,0	474 548	30,0	2 440 966	27,5
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	224 497	12,1	225 812	14,3	1 305 673	14,7
Gestion de l'environnement	**266 219**	**14,4**	**367 611**	**23,2**	**1 984 557**	**22,4**
Catastrophes naturelles et écologiques	137 000	7,4	154 062	9,7	591 051	6,7
Protection de l'environnement	123 235	6,7	190 783	12,1	1 303 936	14,7
Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel	5 984	0,3	22 766	1,4	89 570	1,0
Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale	**361 395**	**19,6**	**216 620**	**13,7**	**1 778 131**	**20,0**
Santé	171 428	9,3	111 148	7,0	632 711	7,1
Éducation et formation professionnelle	185 674	10,1	102 575	6,5	1 126 663	12,7
Infrastructures des services publics, administratifs et judiciaires	4 293	0,2	2 897	0,2	18 757	0,2
TOTAL	**1 845 466**	**100,0**	**1 583 968**	**100,0**	**8 874 001**	**100,0**

NB : Le total des pourcentages ne correspond pas à 100 en raison des arrondis.



ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET GESTION DES RISQUES

01 ACTIVITÉS FINANCIÈRES EN 2013

I. Commentaires sur les marchés financiers

En 2013, les marchés internationaux de capitaux ont débuté sur une note positive, l'Europe enregistrant une stabilité macroéconomique accrue dans sa marche vers une reprise progressive.

En 2014, le marché obligataire a été jusqu'à présent actif, le sentiment positif étant alimenté par les données économiques en provenance d'Europe et des États-Unis et des changements dans la politique d'assouplissement quantitatif de la Réserve fédérale américaine.

Cependant, comme pour les années précédentes, l'activité des marchés primaires de capitaux a été concentrée sur le premier semestre 2013 et les opérations d'émission ont été bien absorbées par les investisseurs.

Les fluctuations de l'euro par rapport au dollar US ont été très importantes au cours de l'année 2013, allant de 1 euro pour 1,28 dollar US à 1 euro pour 1,38 dollar US.

Au cours de l'année 2013, la Banque centrale européenne a continué de fournir des liquidités aux institutions financières de la zone euro et a progressivement abaissé son principal taux de refinancement à 0,25% à la fin de l'exercice, dans l'intention d'encourager la croissance.

II. Portefeuilles de titres

Deux portefeuilles de titres figurent à l'actif du bilan de la Banque : le portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente et le portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

- **Les titres du portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente ont une maturité inférieure ou égale à 15 ans.**

Afin de limiter l'exposition au risque de taux, les titres d'une maturité supérieure à un an sont à taux flottant, le cas échéant grâce à un swap d'actifs. Les instruments à court terme, d'une maturité inférieure à un an, incluent également les ECP (*Euro Commercial Paper*), qui constituent une alternative aux dépôts bancaires.

Les titres à long terme, c'est à dire d'une maturité supérieure à un an, doivent bénéficier de la notation minimum de AA ou Aa2 à la date d'achat. Leur encours est plafonné à € 2 milliards. Pour les opérations à moins d'un an, la notation minimale prérequise est de A-1 ou P-1.

Au 31 décembre 2013, l'encours total des titres d'une maturité supérieure à un an dans ce portefeuille s'élevait à € 1 963 millions.

- **Le portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance est composé d'obligations à taux fixe classiques (*plain vanilla*), libellées en euros et d'une maturité maximale de 30 ans.**

Les titres admissibles à ce portefeuille doivent bénéficier de la notation minimum de AA ou Aa2 à la date d'achat. Cependant, les produits de titrisation et autres véhicules spécialisés requièrent une notation AAA/Aaa et s'inscrivent dans une limite n'excédant pas € 500 millions (au 31 décembre 2013, le montant de l'encours de cette catégorie de produits financiers était égal à zéro). L'encours du portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance est limité au montant du capital utilisable (capital libéré et réserves), augmenté du Compte Fiduciaire Sélectif et des provisions pour les avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

L'objectif stratégique est de rémunérer ces ressources par un rendement à long terme satisfaisant. Ce portefeuille est comptabilisé au coût amorti. Les titres le composant ne peuvent être ni échangés ni vendus, sauf circonstances exceptionnelles.

Au 31 décembre 2013, l'encours total de ce portefeuille s'élevait à € 2 618 millions.

III. Produits dérivés

Les risques de marché découlant des opérations de prêt, de financement et d'investissement sont systématiquement couverts par l'utilisation de produits dérivés, conformément à la politique décidée par le Conseil d'administration. En tant qu'utilisateur final (*end user*), la Banque ne recourt aux produits dérivés qu'à des fins de couverture.

Au 31 décembre 2013, la distribution des produits dérivés par type de couverture était de 77% pour les émissions obligataires, 18% pour les prêts et 5% pour les titres.

Pour se prémunir contre les risques découlant de ces instruments financiers, la Banque suit des règles de gestion rigoureuses, dont les principes sont présentés dans la partie "Contrôle et gestion intégrée des risques" (voir page 34).

Afin de limiter son risque de crédit, la Banque a signé des contrats de collatéraux avec toutes ses contreparties. Ainsi, au 31 décembre 2013, la totalité de l'encours de swaps de la CEB était collatéralisée. Le risque de crédit résiduel, évalué par la somme des valeurs de marché positives non couvertes par des collatéraux reçus, demeure très faible.

LES ÉMISSIONS BENCHMARK GLOBALES DE LA CEB EN DOLLARS US (USD)

Depuis 2010, la CEB peut émettre des émissions de référence en USD dans le cadre de la documentation du programme global. À cette fin, la CEB a déposé un *Shelf Registration Statement* auprès de la commission boursière américaine (*Securities and Exchange Commission*). En 2010, avec son émission de USD 1 milliard à cinq ans, la CEB a lancé sa première émission benchmark en USD sous le format global.

En 2011, trois émissions benchmark de USD 1 milliard chacune ont été exécutées dans un format global. La première de ces émissions a été lancée en février avec une maturité de cinq ans et un coupon fixe de 2,625%. La seconde a suivi en mai avec une maturité à janvier 2015 et un coupon fixe de 1,5%. La troisième de ces émissions benchmark, lancée en septembre avec un coupon fixe de 1,25%, constitue la seconde émission benchmark en dollars US à cinq ans de l'année.

En 2012, deux émissions benchmark de USD 1 milliard chacune ont été exécutées dans un format global. La première de ces émissions a été lancée en février avec une maturité de cinq ans et un coupon fixe de 1,5%. La seconde émission benchmark de USD 1 milliard a été exécutée en juin, également avec une maturité de cinq ans et un coupon de 1,5%.

Deux émissions benchmark en dollars US ont été effectuées en 2013, pour un montant total de USD 2,5 milliards. La première opération benchmark, d'un montant de USD 1,25 milliard, a été lancée en février avec une maturité de 5 ans et un coupon de 1%. La seconde, pour un total de USD 1,25 milliard, a été lancée en mai et avait une maturité de 5 ans et un coupon de 1,25%. Ces huit émissions benchmark en dollars US exécutées dans le cadre du programme global au cours des quatre dernières années ont contribué à la consolidation de la courbe benchmark de la CEB sur le marché du dollar US. Malgré l'incertitude financière et économique de la période 2010-2013 et la forte volatilité sur les marchés de capitaux internationaux, les émissions benchmark en USD effectuées par la CEB ont été caractérisées par une qualité élevée des investisseurs et par leur diversité, tant géographique qu'en termes de catégorie d'investisseurs.

L'émission en dollars US de la CEB, avec 64% du total des fonds levés, a représenté son principal marché d'émission en 2013.

IV. Financement de l'activité en 2013

1. Opérations d'emprunt

Dans le cadre de l'autorisation d'emprunt annuelle fixée par le Conseil d'administration, la CEB a contracté des émissions sur les marchés de capitaux internationaux. Au cours de l'exercice 2013, la Banque a emprunté un montant total de € 3,2 milliards, réparti sur six opérations dont une transaction ayant consisté à rouvrir des opérations existantes d'une durée identique ou égale à un an. Ce montant est identique au volume de financement en 2012, qui avait atteint € 3,2 milliards, réparti en huit opérations de financement, dont deux réouvertures d'opérations existantes. Le programme de financement 2013 a répondu à deux principaux objectifs :

- couvrir les besoins induits par l'activité de prêts
- permettre à la Banque d'honorer ses échéances de remboursement de dettes.

Tableau 10 - Emprunts lancés en 2013

Date de versement	Date de maturité	Devise	Durée	Montant nominal (en millions)	Chef de file
07/03/2013	07/03/2018	USD	5 ans	1 250	Deutsche Bank / TD Securities / Crédit Agricole / Goldman Sachs
22/04/2013	20/04/2017	USD	4 ans(*)	200	Société Générale
31/05/2013	31/05/2018	USD	5 ans	1 250	Morgan Stanley / HSBC / Royal Bank of Canada / Crédit Suisse
26/09/2013	26/09/2018	EUR	5 ans	50	Commerzbank
18/10/2013	25/09/2023	EUR	10 ans	100	KfW
22/10/2013	22/10/2018	EUR	5 ans	1 000	Crédit Agricole / JP Morgan / BNP Paribas / Royal Bank of Canada

(*) Opérations d'abondement de souche existantes

Le volume de ressources levées en 2013 a également permis à la Banque de maintenir un niveau de liquidité conforme aux règles fixées par le Conseil d'administration. La prise en compte du stock de projets dans les besoins prévisionnels de trésorerie s'inscrit dans ce contexte. Conformément à la politique de prudence en matière de liquidité, le ratio de liquidité renforcé de la CEB requiert qu'au moins 50% des besoins prévisionnels de trésorerie à trois ans soient disponibles en liquidité. Ces besoins prévisionnels incluent les projets approuvés et les besoins supplémentaires de liquidité couvrant le risque de défaut à trois ans des emprunteurs de la CEB.

Afin de s'assurer durablement des ressources nécessaires au financement de son activité, la Banque continue de combiner des opérations benchmark sur des devises majeures s'adressant à un large panel d'investisseurs institutionnels, et des emprunts dans une devise, ou avec une structure plus spécifique répondant à des demandes particulières.

En 2013, 64% des fonds levés par la Banque étaient libellés en dollars US et 36% en euros.

En dollars US, deux émissions ont été effectuées sous le format global : une émission benchmark de USD 1,25 milliard avec une maturité de cinq ans a été effectuée en février, inaugurant ainsi le programme d'emprunt de 2013, et une seconde émission benchmark de 1,25 milliard a été effectuée en mai, également avec une maturité de cinq ans.

La réouverture d'une émission existante complète le financement de l'activité en dollars US pour 2013. L'émission s'élevait à USD 200 millions et a été effectuée en avril avec une maturité en avril 2017. Le dollar US a représenté le plus important marché de la CEB en termes de volumes de financement.

Absente du marché de l'euro depuis l'émission benchmark à 10 ans effectuée en août 2011, la CEB a lancé avec succès une nouvelle opération benchmark de 1 milliard d'euros à cinq ans au mois d'octobre. Cette transaction fait du marché de l'euro le deuxième en termes de volumes de financement en 2013.

Toutes les opérations de financement effectuées en 2013 ont été assorties de swaps de couverture, qui annulent aussi bien le risque de taux que le risque de change. Après ces swaps, la totalité des ressources empruntées a été convertie en euros.

La maturité moyenne des emprunts lancés en 2013 était de 5,1 ans, contre 4,2 ans en 2012. Le Tableau 10 reprend le détail des fonds levés dans leur devise d'origine.

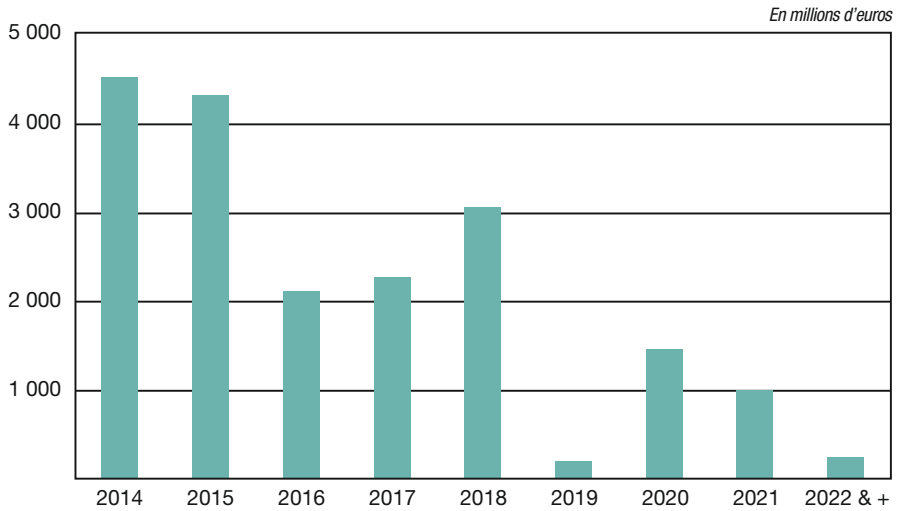
En 2013, 95% des émissions du programme ont été effectuées avec une maturité finale supérieure ou égale à cinq ans, contre 51% en 2012, afin d'assurer le refinancement des prêts de la Banque et de ne pas ouvrir de gap de trésorerie sur les exercices à venir.

2. Évolution de la dette

Au 31 décembre 2013, l'encours total de la dette représentée par un titre, hors créances rattachées, s'élevait à € 19,3 milliards, contre € 20,2 milliards l'année précédente.

En 2013, comme pour l'année précédente, la Banque n'a procédé à aucun rachat de sa dette à long terme. En revanche, elle a effectué des remboursements anticipés pour € 7 millions, contre € 61 millions en 2012. Compte tenu de ces opérations et des emprunts lancés, la décomposition de la dette par maturité est donnée dans le Schéma 1.

Schéma 1 - Encours de la dette par maturité au 31 décembre 2013



V. Résultat et bilan

Les états financiers de la CEB sont élaborés selon les normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union européenne.

1. Évolution du résultat

Dans un contexte d'amélioration sensible de la situation économique et financière en Europe, le résultat net de l'exercice 2013 s'élève à € 111 millions contre € 120 millions en 2012. Cette variation de - € 9 millions (- 7,4%) s'explique par les évolutions suivantes :

- **Légère baisse du produit net bancaire de € 1,2 million (- 0,8%), compte tenu :**
 - de l'augmentation de la marge nette d'intérêts sur prêts et trésorerie de € 6,0 millions (+ 3,8%) dans un contexte de taux d'intérêts bas
 - de la variation négative de la valeur de marché des instruments financiers dérivés de couverture de € 7,3 millions.
- **Augmentation des charges générales d'exploitation (y compris les amortissements) de € 7,7 millions (+ 21,3%), compte tenu :**
 - de l'évolution de la masse salariale, y compris les avantages postérieurs à l'emploi, mais aussi et principalement du coût de la mesure de départs anticipés, en conformité avec les dispositions du statut du personnel
 - de la stabilité des frais de fonctionnement grâce aux mesures d'économies sur les frais de missions et autres prestations de services extérieures.

Ainsi, en excluant les éléments spécifiques, le résultat net ajusté s'élève à € 123,3 millions en 2013 contre € 120,6 millions en 2012, soit une progression de 2,2%.

En conséquence, le coefficient d'exploitation ajusté (excluant les éléments spécifiques) ressort à 24,6% en 2013 contre 22,7% en 2012.

En conclusion, la bonne performance de la CEB est le résultat de sa forte capacité à affronter un environnement difficile et de ses politiques financières et de gestion des risques rigoureuses. Par ailleurs, aucun impayé ou arriéré n'a été enregistré en 2013. Comme en 2012, le résultat net est intégralement mis en réserves afin de renforcer la base en capital.

2. Évolution du bilan

Au 31 décembre 2013, le total du bilan s'élève à € 24 485 millions contre € 26 858 millions au 31 décembre 2012, soit une diminution de 8,8%.

- **À l'actif**

L'encours de prêts atteint € 12 582 millions comparé à € 12 131 millions en 2012, soit une progression de 3,7%. Les décaissements s'élèvent à € 1 845 millions, en hausse de 16,5% par rapport à € 1 584 millions en 2012, dont 51% en faveur des pays cibles. Dans le même temps, les remboursements pour 2013 s'élèvent à € 1 348 millions.

Le volume des emplois de trésorerie diminue à € 7 642 millions contre € 9 279 millions fin 2012, soit moins 17,6%, suite à la baisse (7,7%) de l'encours des actifs financiers disponibles à la vente qui atteignent € 4 549 millions contre € 4 930 millions à fin 2012 et à la diminution (28,9%) du volume des dépôts auprès des banques qui passe de € 4 348 millions à fin 2012 à € 3 093 fin 2013, principalement en raison de la réduction du volume de collatéraux reçus en cash.

Le volume des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance continue de progresser, passant de € 2 478 millions fin 2012 à € 2 631 millions fin 2013, soit une augmentation de 6,2%.

Tableau 11 - Évolution du résultat

En millions d'euros

	2013	2012	Variation	%
Produit net bancaire	155,1	156,4	- 1,2	- 0,8%
Frais généraux	- 43,8	- 36,1	+ 7,7	+ 21,3%
Résultat net	111,3	120,2	- 8,9	- 7,4%
Coefficient d'exploitation	*28,3%*	*23,1%*		*+ 5,2%*

Au passif

Les emprunts et dettes représentées par un titre diminuent de € 1 471 millions (moins 6,8%) par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique par :

- un encours de dettes à court terme d'ECP (*Euro Commercial Papers*) de € 923 millions à fin 2013 contre € 1 197 millions fin 2012 (moins 22,9%), ce qui traduit une activité soutenue, avec des émissions pour € 2 264 millions et des remboursements pour € 2 486 millions
- un encours d'émissions à échéance égale ou supérieure à un an de € 20 087 millions fin 2013 contre € 21 558 millions à fin 2012 (moins 6,8%), y compris de nouvelles émissions pour € 3 227 millions, soit 72% de l'autorisation d'emprunts annuelle pour 2013, et des remboursements pour € 2 657 millions
- le poste "autres passifs" enregistre une diminution très importante du fait de la réduction des collatéraux reçus en cash sur les contrats d'instruments financiers dérivés de couverture, soit € 402 millions fin 2013 contre € 1 686 millions l'exercice précédent (moins 76,2%).

Les capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice 2013 (après affectation), s'élèvent à € 2 460 millions, en progression de 8,8% par rapport à l'exercice 2012. Cette augmentation significative de € 198 millions s'explique principalement par :

- le résultat net en 2013 de € 111 millions
- une diminution très significative du poste "pertes latentes nettes sur le portefeuille d'actifs financiers disponible à la vente" qui passe de moins € 132 millions à moins € 48 millions (+ 64%), suite à l'amélioration très sensible du risque de crédit sur ce portefeuille en 2013
- une augmentation de 7% de la provision pour les avantages postérieurs à l'emploi qui atteint € 171 millions fin 2013 contre € 159 millions fin 2012, en raison principalement du coût des départs anticipés (approuvés par le Conseil d'administration en novembre 2013).

Enfin, le bilan fait ressortir une variation des postes "Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat" et "instruments dérivés de couverture", respectivement - € 1 212 millions (- 46,6%) et + € 33 millions (+ 3,2%). Ces postes représentent principalement la juste valeur positive (actif) ou négative (passif) de la composante change des contrats de swaps CIRS, dont la contrepartie se trouve dans la réévaluation en devises des différents postes au bilan.

Tableau 12 - Évolution du bilan

En millions d'euros

Actif	2013	2012	Variation	%
Prêts (intérêts courus inclus)	12 769	12 449	+ 321	+ 2,6%
Emplois de trésorerie	7 642	9 279	- 1 636	- 17,6%
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 631	2 478	+ 153	+ 6,2%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture	1 391	2 603	- 1 212	- 46,6%
Autres actifs	51	50	+ 2	+ 3,2%
TOTAL	**24 485**	**26 858**	**- 2 373**	**- 8,8%**

Passif	2013	2012	Variation	%
Emprunts et dettes représentées par un titre	20 087	21 558	- 1 471	- 6,8%
Dettes à court terme	201	161	+ 40	+ 24,8%
Instruments dérivés	1 057	1 024	+ 33	+ 3,2%
Autres passifs	680	1 853	- 1 173	- 63,3%
Total Dettes	***22 025***	***24 596***	***- 2 571***	***- 10,5%***
Capitaux propres	2 460	2 262	+ 198	+ 8,8%
TOTAL	**24 485**	**26 858**	**- 2 373**	**- 8,8%**

02 CONTRÔLE ET GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

S'appuyant sur des normes de supervision rigoureuses, la CEB dispose d'un système de gestion des risques intégré au sein de la Direction Risque & Contrôle (R&C). L'ancienne Direction Centrale des Systèmes d'Information et du Contrôle a été réorganisée autour des métiers de la gestion des risques et spécialement conçue pour répondre à des exigences plus élevées en matière de gestion globale des risques. Tous les Départements dédiés exercent leurs responsabilités indépendamment des activités opérationnelles de la Banque.

La gestion du risque de crédit, du risque de marché, du risque de liquidité ainsi que du risque opérationnel bénéficie d'un cadre clairement défini. Une attention particulière a été portée à l'application des meilleures pratiques de la profession (*best banking practices*) dans le domaine de la gestion des risques.

En tant que banque multilatérale de développement, la CEB n'est soumise ni aux ratios réglementaires de ses pays membres, ni aux recommandations du Comité de Bâle, ni aux directives de l'Union européenne. Cependant, la CEB a décidé de suivre ces réglementations comme cadre de référence de sa politique de contrôle et de gestion des risques.

Le cadre prudentiel actuel de la CEB fonctionne de manière satisfaisante depuis plusieurs années et a permis à la CEB de traverser les difficultés de la crise financière qui a frappé la plupart de ses pays membres. Au sein de cette conjoncture particulièrement difficile, la CEB devait rester proactive et continuer d'anticiper les risques en révisant son cadre prudentiel pour l'aligner sur les recommandations de Bâle III et les meilleures pratiques de la profession (voir encadré sur le Cadre prudentiel révisé pour la CEB, page 40).

La CEB est parvenue à maintenir à ce jour une performance suffisante de ses portefeuilles d'actifs et n'a pas subi de perte ou de retard de paiement grâce à une politique de gestion des risques particulièrement rigoureuse et prudente. Une évaluation et un suivi exhaustifs, assortis d'une stratégie de gestion conservatrice, constituent la pierre angulaire de cette politique.

I. Une fonction structurée et dynamique

1. Des départements dédiés

- Le **Département de la Gestion des Risques Globaux** (R&C) identifie, évalue et gère tous les risques de crédit inhérents à l'activité de la CEB, résultant à la fois de ses transactions de bilan et hors bilan et attribue des notations internes à toutes ses contreparties et transactions. Pour chaque nouveau projet, le Département procède à une analyse de la transaction, en prenant en compte la solvabilité de la contrepartie, les transactions déjà en cours avec cette dernière, ainsi que le risque-pays, et recommande, si nécessaire, l'obtention de garanties. Les conclusions de ces travaux font partie intégrante du processus d'approbation des projets.

Par ailleurs, le Département suit en permanence l'application des politiques de gestion des portefeuilles (prêts, titres, dérivés) et surveille la situation de la Banque vis-à-vis des grands risques. En outre, il analyse et met en œuvre les règles d'évaluation des risques, les méthodes et les procédures générales de suivi du contrôle des risques afin de s'assurer que la politique de gestion des risques de la Banque est conforme aux directives internationales. Un rapport trimestriel sur la gestion des risques (crédit, marché, liquidité, risques opérationnels et cadre prudentiel) est remis aux membres du Conseil d'administration et du Conseil de direction.

- Le **Département des Risques Financiers & Contrôle** (R&C) est chargé du contrôle des transactions financières, de la valorisation financière des swaps, de la gestion et du suivi des collatéraux sur les swaps et les prêts et du niveau de liquidité.

- Le **Département des Risques Opérationnels** (R&C) est en charge de la cartographie des risques opérationnels de la Banque et des actions visant à prémunir la Banque contre ce type de risques. Le Département recense tous les événements susceptibles de provoquer des pertes opérationnelles. Il pilote le Plan de Continuité d'Activités (mises à jour, tests avec repli sur le site de secours), gère le système d'archivage de la Banque et examine les procédures internes couvrant l'ensemble des activités d'un point de vue risques opérationnels.

- Le **Département du Reporting Financier** (R&C) est responsable de la supervision des relations entre la CEB et les agences de notation, du suivi de leur méthodologie, de la comparaison avec les autres IFI et du contrôle du capital de la Banque (augmentations de capital, adhésions, etc.).

- Le **Département ALM** (FIN) assure un suivi des risques de marché (risque de taux d'intérêt, risque de change) et de liquidité supportés par la Banque. Ses conclusions sont présentées dans un rapport trimestriel soumis au Comité ALM. Ce rapport analyse, dans le cadre de *stress tests*, divers scénarios de variation des taux d'intérêt et leur impact sur la rentabilité de la Banque ; il présente la situation prévisionnelle de liquidité en fonction de diverses hypothèses de défaillance d'emprunteurs. Il rend compte, le cas échéant, des dépassements effectifs ou prévisionnels de limites et formule des recommandations au Comité ALM afin de réduire les risques observés.

2. Des comités décisionnaires

Outre le *Comité de Direction Générale*, différents comités décisionnaires sont chargés de développer et de superviser les politiques de gestion des risques dans leurs domaines respectifs (voir note B des états financiers). Tous ces comités sont présidés par le Gouverneur.

- *Le Comité Financier & Risques* se trouve au cœur du dispositif de gestion des risques de crédit de la Banque. Ce comité hebdomadaire prend des décisions s'appuyant sur les analyses et recommandations effectuées par le Département de la Gestion des Risques Globaux. Il examine également tous les aspects de l'activité financière de la Banque (trésorerie, dettes, évolution des marchés financiers, liquidité).

- *Le Comité de Financement* définit au moins chaque trimestre la stratégie de financement et la politique de *pricing*.

- *Le Comité ALM* décide chaque trimestre de la stratégie de gestion actif-passif de la Banque.
- *Le Comité Organisation et Risques Opérationnels* (CORO) se réunit deux fois par an pour établir les niveaux acceptables des risques opérationnels encourus par la CEB et veille à ce que les Directeurs prennent les mesures nécessaires pour assurer le suivi et le contrôle de ces risques au sein de leurs Directions respectives.
- *Le Comité de Pilotage Informatique* gère toutes les questions liées aux systèmes d'information et à l'infrastructure informatique, afin d'assurer la continuité des activités, et se réunit deux fois par an.

3. Des instances de contrôle

- **Contrôle interne :** chaque Direction contrôle les risques propres à son activité (auto-évaluation). En outre :
 - *L'Audit Interne,* en marge de toute fonction managériale et opérationnelle, évalue le système de contrôle interne de la Banque en passant en revue l'ensemble de ses activités afin de s'assurer qu'elles soient en conformité avec les procédures.
 - *Le Contrôle de la Conformité (Compliance)* est responsable des politiques, directives et procédures établies afin de limiter l'exposition de la CEB aux risques juridique et administratif, aux sanctions réglementaires, aux pertes financières ou au risque de réputation. La *Compliance* porte une attention particulière au respect des standards plus élevés en matière de respect des codes de conduite, d'intégrité et d'éthique pour prémunir la Banque contre le risque de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme, de fraude, de corruption ou d'autres domaines pouvant porter atteinte à la réputation de la CEB. La Directrice du Contrôle de la Conformité, responsable du Bureau du Contrôle de la Conformité (OCCO), rapporte directement au Gouverneur (voir page 41).

 Au sein de l'OCCO, le *Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information* (RSSI) est chargé de définir, de planifier et de mettre en œuvre les programmes et outils de surveillance indépendants des activités et des opérations bancaires pour s'assurer que des contrôles de sécurité informatiques efficaces sont activés et exécutés. Le RSSI met régulièrement à jour les politiques et directives régissant les systèmes informatiques de la Banque. Il contrôle également les attributions de fonctions d'autorisation des systèmes informatiques, applications, télécommunications et autres systèmes d'assistance technique.
 - Enfin, conformément au Statut de la CEB, le *Comité de surveillance*, constitué selon un schéma de rotation de trois représentants issus des pays membres et nommés par le Conseil de direction pour un mandat de trois ans (le membre sortant assurant pour une année supplémentaire la fonction de conseiller), examine les comptes de la Banque et en vérifie l'exactitude. Le rapport du Comité de surveillance, dont un extrait figure dans les états financiers, est communiqué aux organes de direction de la Banque lors de l'approbation annuelle des états financiers.

L'AUDIT INTERNE

L'Audit Interne (AI) est une fonction permanente, autonome au plus haut niveau du système de contrôle interne au sein de la CEB. L'AI a pour mission d'assurer au Gouverneur et aux Organes de contrôle de la CEB que les activités et les transactions sont bien effectuées et sous contrôle. Il ne participe à aucune des activités opérationnelles de la Banque, ce qui lui permet d'effectuer ses travaux d'audit de manière indépendante et objective.

L'AI passe en revue les activités de la CEB ainsi que leurs risques inhérents, et veille à ce qu'elles soient menées en conformité avec les politiques, les procédures et les bonnes pratiques existantes. Il vérifie également que les contrôles internes sont appliqués efficacement et régulièrement, et émet des recommandations pour d'éventuelles améliorations.

- **Contrôle externe :** en tant que banque multilatérale de développement, la CEB n'est soumise à aucune autorité de régulation nationale ou internationale. Néanmoins, en application de ses dispositions statutaires et conformément aux meilleures pratiques de la profession, elle est assujettie aux évaluations externes suivantes :
 - L'*Auditeur externe* est nommé pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois, sur décision du Conseil de direction, après avis du Comité de surveillance et recommandation du Conseil d'administration, suite à un appel d'offres. Sa mission consiste à auditer les états financiers de la Banque et à procéder à un examen du contrôle interne, des processus de gestion des risques. À l'issue de chaque exercice, l'Auditeur externe examine les comptes et émet un rapport d'opinion (voir page 100). Il prépare également, à l'attention des organes de la CEB, un rapport intérimaire rassemblant ses conclusions sur les procédures et le contrôle interne de la Banque, et un rapport détaillé sur les états financiers de l'exercice et la situation en matière de risques.
 - En outre, la Banque fait l'objet d'une évaluation par les trois *agences de notation* Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings, qui procèdent à des analyses approfondies de sa situation financière et de sa solvabilité à long terme et lui attribuent une notation chaque année. La CEB est notée Aaa par Moody's, qui a confirmé sa notation en août 2013 avec une perspective négative et AA+ avec une perspective stable par Fitch Ratings et Standard & Poor's, qui ont respectivement confirmé leur notation en juillet et en septembre 2013.

II. Exposition aux risques

Dans le cadre de ses activités de prêts et de ses activités financières, la CEB est exposée à divers types de risques : risque de crédit, risque de marché, risque de liquidité et risque opérationnel.

1. Risque de crédit

Le risque de crédit se définit comme le risque de perte potentielle qui survient en cas de non-respect des obligations contractuelles d'une contrepartie et provient principalement des activités de prêts et des activités financières. Il convient de préciser que, concernant le portefeuille de prêts, les rehaussements de crédit sont pris en compte. L'exposition au risque de crédit pour l'ensemble des transactions de la Banque (prêts, engagements de financement, titres, dépôts et dérivés) au 31 décembre 2013 est présentée dans le Schéma 2.

Au 31 décembre 2013, l'exposition de la Banque au risque de crédit pour l'ensemble de ses transactions au sein de la zone euro est restée stable par rapport à fin 2012 et représente 57,3% de son exposition totale (voir Schéma 3, page 37).

La qualité du risque de crédit des deux portefeuilles de prêts et de trésorerie s'est nettement améliorée en 2013, comme en témoigne l'amélioration du *risk asset coverage ratio* et du ratio d'emploi des capitaux propres (voir Dispositif prudentiel, page 39).

Un **grand risque** s'entend comme une exposition globale, y compris des engagements de financement, vis-à-vis d'une contrepartie (ou d'un groupe de contreparties) dépassant 10% du capital solide. Conformément aux recommandations du Comité de Bâle et aux directives de l'Union européenne, la CEB s'assure qu'aucune contrepartie (ou groupe de contreparties) ne dépasse une limite égale à 25% du capital solide et que le cumul des grands risques ne dépasse pas 800% du capital solide. En sa qualité de banque multilatérale de développement, la CEB exclut de son analyse les risques "souverains" des pays membres de l'OCDE.

Au 31 décembre 2013, l'exposition aux cinq groupes et à une seule contrepartie, comprise entre 11% et 18% du capital solide de la Banque, est considérée comme un grand risque, avec un encours total de € 3,9 milliards (€ 4,6 milliards en 2012), soit 83% du capital solide (contre 102% en 2012) (voir Schéma 4, page 37, et note B des états financiers).

Schéma 2 - Exposition par opération

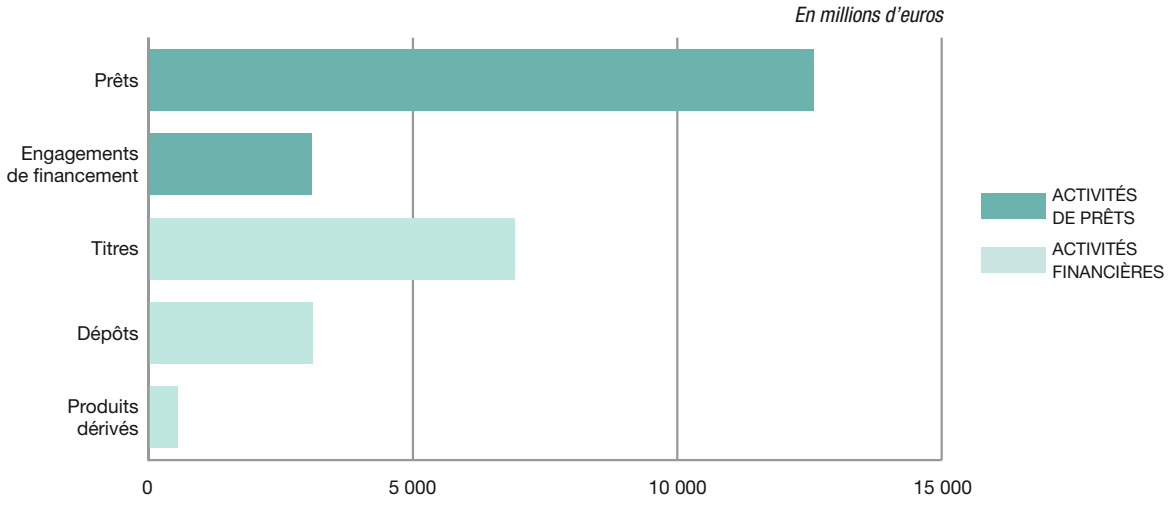
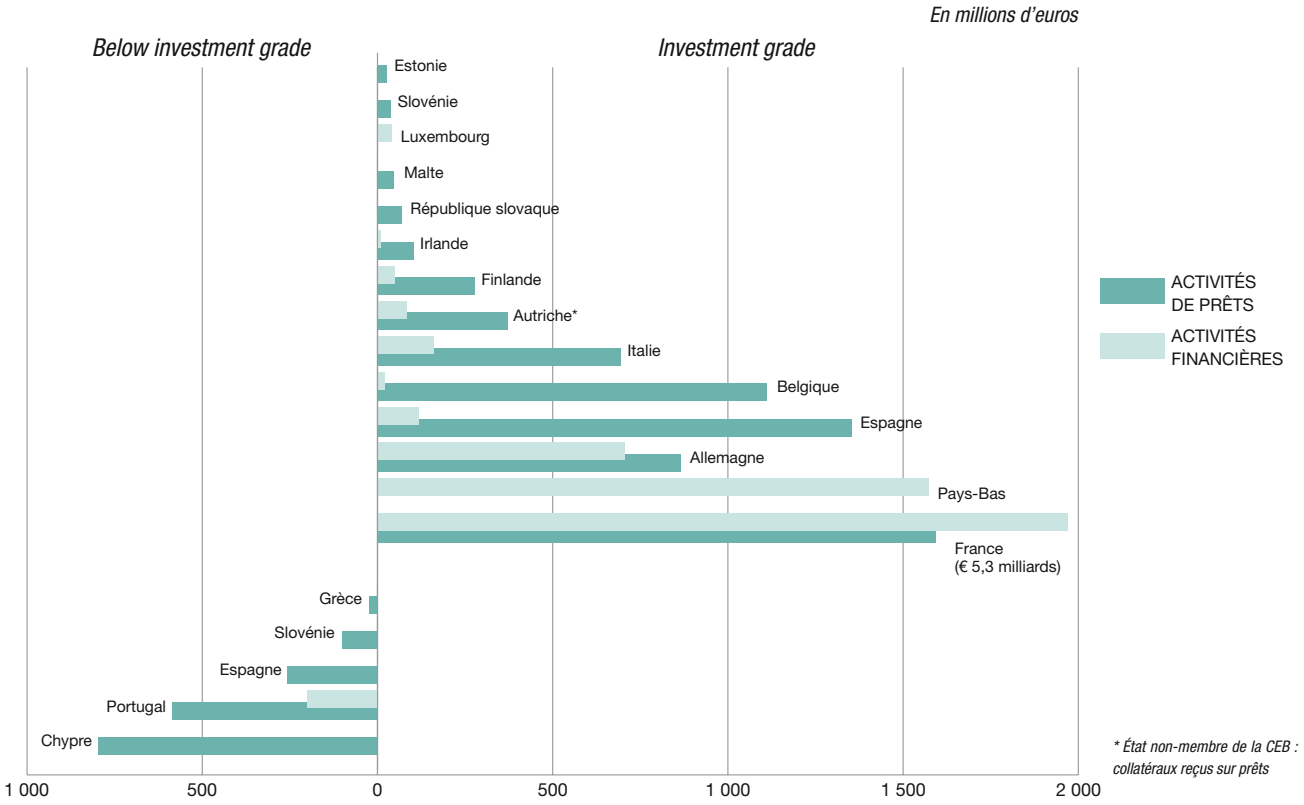


Schéma 3 - Exposition dans la zone euro (par notation de contrepartie)



◢ **L'encours de prêts** s'élève à € 12,6 milliards, soit une hausse de 3,7% par rapport à l'encours au 31 décembre 2012. La répartition des risques de crédit par type de contrepartie en 2013 est comme suit : 71,5% ont été alloués à des États ou à des administrations publiques et à des institutions financières spécialisées (71,7% en 2012), 26,6% à d'autres institutions financières (26,0% en 2012) et 1,9% à des institutions non financières (2,3% en 2012) (voir Schéma 5, page 38).

L'encours de prêts noté *investment grade* représente 73,2% du portefeuille total, contre 64,8% à fin 2012 (voir Schéma 6, page 38, et note B des états financiers). Le montant des rehaussements de crédit dans le portefeuille de prêts assurant un transfert de risque à 100% s'élève à € 4,7 milliards (€ 4,3 milliards en 2012), dont € 4,2 milliards de garanties et € 0,5 milliard de collatéraux.

◢ Les **engagements de financement** correspondent à la fraction de projets approuvés et encore en attente de financement, pour lesquels un contrat-cadre de prêt a été signé. Les engagements de financement ont légèrement augmenté pendant l'année et s'élèvent à € 3,1 milliards au 31 décembre 2013 (€ 3,0 milliards en 2012). La part notée *investment grade* représente 73,4% du portefeuille total, contre 59,6% à fin 2012 (voir Schéma 6, page 38, et note B des états financiers).

Schéma 4 - Exposition grand risque

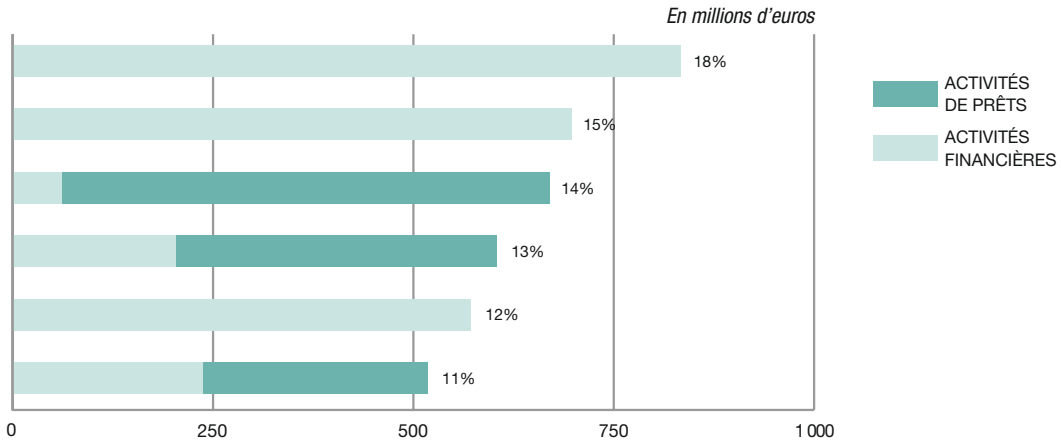
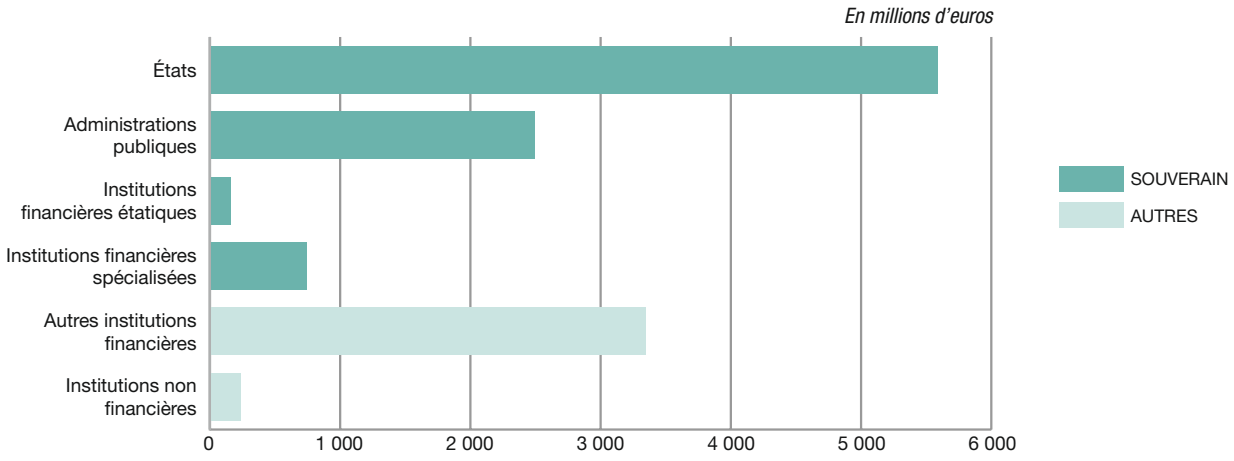


Schéma 5 - Exposition par type de contrepartie



La CEB gère deux **portefeuilles obligataires** : les actifs financiers détenus jusqu'à échéance et les actifs financiers disponibles à la vente (voir Activités financières, page 29).

La répartition par notation de l'encours de chacun de ces portefeuilles au 31 décembre 2013 est représentée dans le Schéma 7 page 38 (voir note B des états financiers).

La CEB a uniquement recours aux **produits dérivés** pour couvrir les risques de taux d'intérêt et de change principalement sur ses transactions de prêt, d'investissement et d'emprunts (voir Produits dérivés, page 29).

Les transactions sur produits dérivés requièrent dans tous les cas une autorisation d'engagement sur la contrepartie émettrice, accordée au préalable par le Comité Financier & Risques, et la signature d'un contrat-cadre (par exemple le contrat *ISDA Master Agreement*).

Pour les transactions au-delà de cinq ans, la contrepartie doit présenter, en outre, une notation minimale équivalente à AA ou bénéficier d'un contrat de collatéral CSA (*Credit Support Annex*) avec la CEB. L'ensemble des opérations de swap est valorisé en valeur actuelle nette et un suivi périodique des positions par contrepartie est effectué afin de procéder aux appels de marge supplémentaires si nécessaire.

Au 31 décembre 2013, l'exposition aux produits dérivés inclut l'*add-on* pour € 471 millions et la VAN (Valeur Actuelle Nette) non couverte après rehaussements de crédit de € 6 millions. La Banque a reçu des collatéraux, dont 54% en *cash* et 46% en titres souverains (bons du Trésor américain, OAT françaises et du Trésor allemand) (voir note B des états financiers).

Schéma 6 - Exposition financement de projets

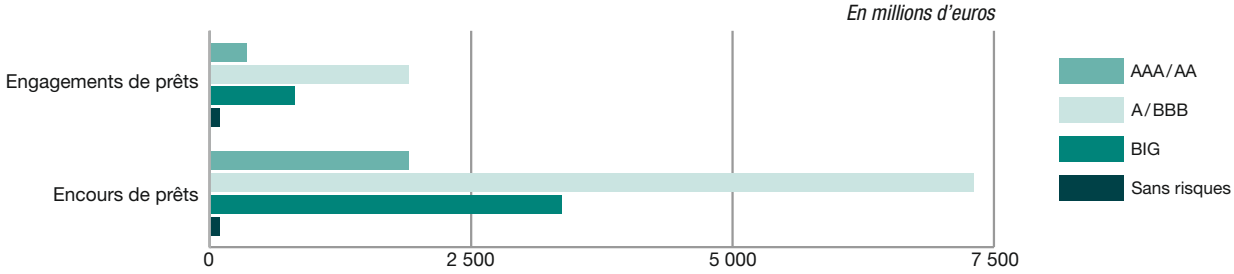
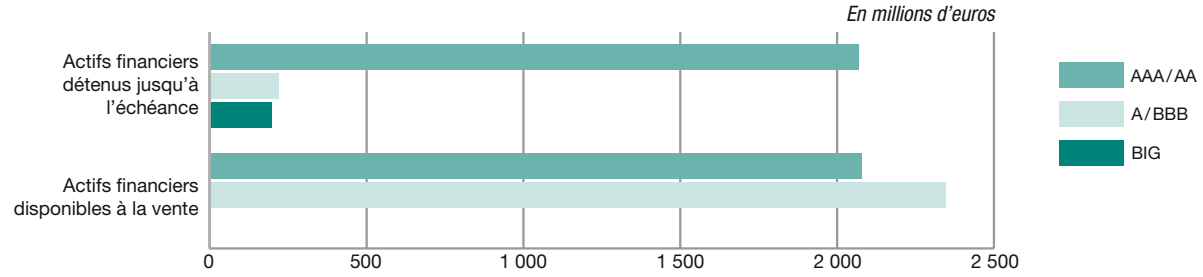


Schéma 7 - Exposition portefeuilles obligataires



2. Risque de marché

Le risque de marché recouvre notamment le risque de perte pouvant résulter d'une variation défavorable des taux d'intérêt et des taux de change. La CEB a recours aux produits dérivés pour couvrir les risques de taux d'intérêt et de change principalement sur ses opérations de prêt, de financement et d'investissement. Une macro couverture peut également être envisagée si nécessaire. Par ailleurs, la Banque n'exerçant pas d'activité de trading, aucune allocation de capitaux propres n'est nécessaire, conformément aux recommandations du Comité de Bâle.

- En matière de **risque de taux d'intérêt**, la stratégie adoptée par les organes de la Banque repose sur une politique de couverture systématique des positions permettant de réduire au minimum le risque de taux.

Le risque de taux d'intérêt dans le bilan de la CEB se trouve limité au portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à échéance, à taux fixe, adossé au capital utilisable de la Banque, majoré du montant des liquidités du Compte des dividendes sociaux (CDS) et des provisions pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

- En matière de **risque de taux de change**, la stratégie de la CEB est de n'avoir aucune position et de financer actifs et passifs dans une seule devise. Le risque résiduel provenant de résultats générés dans des devises autres que l'euro est systématiquement suivi et couvert sur une base mensuelle. La position ouverte nette par devise est limitée à la contre-valeur de € 1 million. Au 31 décembre 2013, la position ouverte nette est proche de zéro (voir note B des états financiers).

3. Risque de liquidité

Le risque de liquidité se traduit par l'insuffisance de liquidité pour couvrir ses besoins futurs. Le niveau de liquidité de la Banque doit respecter un ratio de liquidité renforcé. La trésorerie de la Banque ne doit pas être inférieure à 50% du besoin net de liquidité à trois ans. La situation de liquidité prévisionnelle fait l'objet d'un suivi quotidien. Elle est complétée par des *stress tests* trimestriels présentés au Comité ALM intégrant différents scénarios de défaillance des emprunteurs.

Les *stress tests* effectués projettent la situation de liquidité prévisionnelle avant et après remboursements anticipés (voir note B des états financiers).

4. Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant d'une inadéquation et d'une défaillance de procédures, de personnes ou de systèmes ou de la survenance d'événements extérieurs et comprend le risque juridique. En outre, la CEB tient compte du risque d'image lié à ses activités.

En choisissant délibérément de se placer dans le cadre des recommandations du Comité de Bâle et les meilleures pratiques de la profession, la Banque s'engage à évaluer en permanence ses risques opérationnels et à mettre en place les mesures de prévention appropriées.

Au 31 décembre 2013, le risque opérationnel s'élève à € 22,7 millions, contre € 21,6 millions à fin 2012 (voir note B des états financiers).

III. Dispositif prudentiel

Par son statut de banque multilatérale de développement, la CEB n'est soumise ni aux cadres réglementaires de ses pays membres, ni aux Recommandations du Comité de Bâle, ni aux directives de l'Union européenne. Bien que la CEB suive les recommandations du Comité de Bâle (cadre Bâle II), son cadre prudentiel s'organise autour de ses propres ratios et est interne à la Banque.

Les ratios et les *stress tests* de ces ratios fonctionnent comme des indicateurs "d'alerte" et sont régulièrement communiqués aux Conseils. Toute variation d'une période à l'autre est analysée par les départements en charge.

- Le **ratio d'emploi des capitaux propres** est une mesure du portefeuille de prêts pondéré en risque exprimée sous forme de pourcentage du capital utilisable de la CEB. La CEB définit et suit ce ratio afin de s'assurer que son capital utilisable pourra absorber un montant raisonnable d'une éventuelle perte découlant de son activité de prêts (voir note B des états financiers).

La limite est fixée à 100% du capital utilisable de la CEB, à savoir € 2,4 milliards. Le ratio s'est amélioré au cours de l'année, passant de 45,3% au 31 décembre 2012 à 35,7% au 31 décembre 2013, suite à une amélioration de la qualité de crédit du portefeuille de prêts et à une augmentation du capital utilisable de la CEB.

- Le **ratio *risk asset coverage*** mesure la part du portefeuille de prêts nominal notée *below investment grade*, à savoir l'exposition de la Banque sur ses actifs les plus risqués, par rapport à son capital solide. Il constitue une limite supplémentaire à l'encours des prêts en volume et s'utilise conjointement à d'autres ratios prudentiels de façon à obtenir une vision plus claire des forces et des faiblesses financières de la CEB (voir note B des états financiers).

La limite est fixée à 66% du capital solide de la CEB, soit € 3,1 milliards. Ce ratio a diminué pendant l'année, passant de 94,8% au 31 décembre 2012 à 71,6% au 31 décembre 2013, suite à une amélioration de la qualité de crédit du portefeuille de prêts ayant réduit de manière significative la part notée *below investment grade* d'une part, et à une augmentation du capital solide de la CEB d'autre part. Le ratio *risk asset coverage* dépasse sa limite. Les Conseils sont informés périodiquement et les décaissements de prêts sont étroitement surveillés.

- Le **ratio de liquidité renforcé** est conçu pour mesurer la capacité de la Banque à satisfaire son besoin net de liquidité (voir note B des états financiers).

La trésorerie ne doit pas être inférieure à 50% du besoin net de liquidité à trois ans. Au 31 décembre 2013, le ratio de liquidité renforcé est de 115,7%, contre 96,4% à fin 2012. Cette hausse découle d'une réduction significative du besoin net de liquidité parallèlement à un léger fléchissement des actifs liquides.

Le **ratio d'endettement** est un indicateur supplémentaire qui compare l'encours total de la dette après swap aux fonds propres (voir note B des états financiers).

La limite est fixée à 4 (quatre fois les fonds propres de la CEB), soit € 29,3 milliards. Le ratio s'élève à 2,66 au 31 décembre 2013, en recul par rapport au ratio de 2,75 au 31 décembre 2012, en raison de la diminution de l'encours de la dette et d'une augmentation significative des fonds propres de la CEB.

Le **ratio de portefeuille** est un indicateur supplémentaire qui compare le total des actifs financiers après swap aux fonds propres (voir note B des états financiers).

La limite est fixée à 2 (deux fois les fonds propres de la CEB), soit € 14,6 milliards. Le ratio s'élève à 1,32 au 31 décembre 2013, en recul par rapport au ratio de 1,37 au 31 décembre 2012, en raison de la baisse des actifs financiers et d'une augmentation significative des fonds propres de la CEB.

CADRE PRUDENTIEL RÉVISÉ POUR LA CEB

Un nouveau cadre prudentiel a été approuvé par le Conseil d'administration le 14 novembre 2013 et a pris effet le 1er janvier 2014 parallèlement au nouveau Plan de développement 2014-2016. Même si la CEB n'y est pas soumise en tant que Banque Multilatérale de Développement (*MDB*), son cadre prudentiel révisé est aligné sur les meilleures pratiques définies par le Comité de Bâle, afin de contrer les nouveaux risques et de permettre à la Banque de maintenir sa stabilité financière.

Le nouveau cadre prudentiel de la CEB est articulé autour de trois piliers (adéquation en capital, liquidité, levier).

Deux ratios de capital sont désormais utilisés : un ratio d'emploi des capitaux propres basé sur la définition de Bâle III et un "gearing ratio" qui rapporte les emprunts aux fonds propres réintroduit afin de permettre une meilleure comparabilité avec les autres *MDBs*.

Concernant la liquidité, en plus du ratio de liquidité de long terme déjà en place, un ratio de liquidité de court terme sera instauré, permettant à la Banque d'avoir une portée et un horizon plus étendus pour mesurer sa liquidité. Le levier est défini par deux ratios évaluant respectivement les niveaux de la dette et des actifs de trésorerie rapportés aux capitaux propres prudentiels[1].

	Ratio	Définition	Limite
Adéquation des capitaux propres	Ratio d'emploi des capitaux propres du dispositif Bâle II/III (CAR)	$\frac{\text{Capitaux propres}_{p}^{1}}{\text{Actifs pondérés en risque}}$	> 10,5%
	Gearing Ratio (GR)	$\frac{\text{Encours de Prêts}}{\text{Fonds propres}^{2}}$	< 2,5
Liquidité	Ratio de liquidité (LR)	$\frac{\text{Actifs liquides}}{\text{Besoins nets en liquidité}^{3}}$	> 50%
	Ratio de liquidité à court terme (STLR)	$\frac{\text{Ressources potentielles de trésorerie}}{\text{Utilisations potentielles de trésorerie}}$	> 100%
Effet de levier	Ratio des actifs de trésorerie (TAR)	$\frac{\text{Total des actifs financiers}^{4}}{\text{Capitaux propres}_{p}}$	< 6
	Ratio d'endettement (IR)	$\frac{\text{Total de l'encours de la dette}^{5}}{\text{Capitaux propres}_{p}}$	< 12

1. Capitaux propres $_{p}$ = capitaux propres prudentiels : capital appelé, réserves et résultat net
2. Fonds propres = capital souscrit, réserves et résultat net
3. Besoins nets en liquidité = stock des projets, net cash-flow sur une période de trois ans
4. Total des actifs financiers = encours des portefeuilles HTM/AFS, dépôts bancaires, repos, nostri; collatéraux exclus
5. Total de l'encours de la dette = dettes représentées par un titre après swap, ECPs, avances bancaires et comptes de dépôts à terme sans collatéraux

03 BUREAU DE LA DIRECTRICE DU CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ

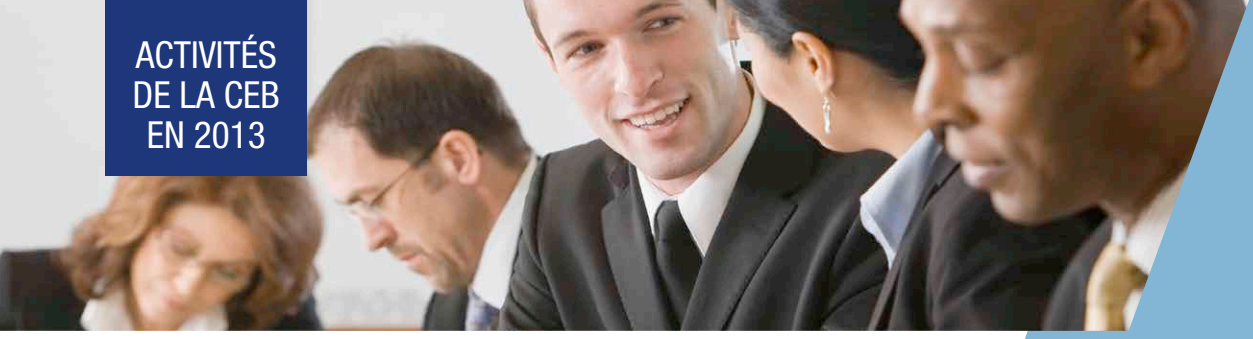
Le Bureau de la Directrice du contrôle de la conformité (OCCO) s'engage à atteindre les normes d'intégrité, de gouvernance et de transparence les plus élevées au sein de la CEB et dans ses activités de fonctionnement, mais également à renforcer à cette fin les principales politiques de *compliance* et les mécanismes anti-irrégularité. La Directrice du contrôle de la conformité rapporte directement au Gouverneur et bénéficie d'une indépendance fonctionnelle. En 2013, un Comité *Compliance* a été créé au sein du Conseil de direction, avec pour mission d'intervenir en cas d'allégations de manquement aux règles des codes de conduite applicable à l'encontre du Gouverneur, d'un membre des organes collégiaux y compris leurs présidents ou du Comité de surveillance.

L'OCCO promeut les principes d'intégrité et les bonnes pratiques internationales en termes de conformité et veille à ce qu'ils soient appliqués dans les activités de la CEB. Il est notamment chargé de la lutte contre le blanchiment des capitaux, la corruption, la fraude, le financement du terrorisme, les conflits d'intérêts, le traitement d'informations confidentielles et les contrôles d'intégrité préalables. L'OCCO a également pour mission d'élaborer, de réviser et d'assurer l'adhésion aux codes de conduite et aux procédures qui régissent le comportement éthique des membres élus du Management, des membres du personnel et des collaborateurs ou prestataires contractuels, des membres du Comité de surveillance ainsi que des présidents et des membres des organes collégiaux.

En 2013, il a confirmé l'obligation pour les agents de la Banque de signer une déclaration relative au Code de conduite, dans un effort continu visant à maintenir au niveau le plus élevé la prise de conscience et la culture de la conformité. Le mandat de l'OCCO consiste également à mener, si nécessaire, des investigations en cas d'allégations de mauvais comportements du personnel, à évaluer le risque de non-conformité et à réduire le risque de perte financière ou de réputation pour la CEB. Il formule également les règles d'intégrité que la CEB attend de ses partenaires, consultants et contreparties.



En 2013, l'OCCO a continué de veiller à ce que les intermédiaires financiers de la CEB respectent les normes recommandées par le Groupe d'action financière (GAFI) en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/CFT). À cette fin, l'OCCO suit de près les travaux du Forum mondial de l'OCDE sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales et actualise en permanence la liste des juridictions sous surveillance. L'OCCO participe en tant que membre observateur aux réunions d'instances spécialisées du Conseil de l'Europe, telles que le GRECO (Groupe d'États contre la corruption) ou MONEYVAL (Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme). Au cours du dernier trimestre 2013, un nouveau management de l'OCCO a été recruté, venant ainsi renforcer l'équipe de conformité et accélérer les actions en faveur d'une mise à jour de la procédure interne de passation des marchés et de la mise en place d'une formation sur la conformité en 2014.



GOUVERNANCE ET RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE

01 COMPOSITION DES ORGANES DE LA BANQUE AU 31 DÉCEMBRE 2013*

CONSEIL DE DIRECTION		CONSEIL D'ADMINISTRATION
Raphaël ALOMAR Ancien Gouverneur de la CEB	**Présidents**	**Joseph LICARI** Ancien Représentant Permanent de Malte auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg
Tomáš BOČEK Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la République tchèque auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Vice-Présidents**	**Zoran ĆIROVIĆ** Président, Commission des Valeurs de la République de Serbie, Belgrade
	Albanie	
Dastid KORESHI Chargé d'Affaires a.i., Représentation Permanente de l'Albanie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg		
Ardiana HOBDARI *(depuis le 17 février 2014)* Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de l'Albanie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg		**Erjon LUÇI** *(depuis le 5 février 2014)* Vice-Ministre, Ministère des Finances, Tirana
Julius Georg LUY Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Allemagne auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Allemagne**	**Elke KALLENBACH** Chef de Division, Ministère des Finances, Berlin
Dirk VAN EECKHOUT Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Belgique auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Belgique**	**Franciscus GODTS** Administrateur, Affaires Financières Internationales et Européennes, Service Public Fédéral Finances, Bruxelles
Almir SĂHOVIĆ Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Bosnie-Herzégovine auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Bosnie-Herzégovine**	**Ljerka MARIĆ** Directrice, Direction de la Planification Économique, Conseil des Ministres, Sarajevo
Andrey TEHOV Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Bulgarie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Bulgarie**	**Gergana BEREMSKA** Directrice, Direction des Institutions Financières Internationales et de la Coopération, Ministère des Finances, Sofia
Theodora CONSTANTINIDOU Ambassadeur, Représentante Permanente de Chypre auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Chypre**	**Christos PATSALIDES** Secrétaire Permanent, Ministère des Finances, Nicosie
Miroslav PAPA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Croatie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Croatie**	**Boris LALOVAC** Vice-Ministre, Ministère des Finances, Zagreb
Klavs A. HOLM Ambassadeur, Représentant Permanent du Danemark auprès de l'OCDE, Paris	**Danemark**	**Thomas BØRNER** Conseiller Principal, Département des Finances, Ministère des Finances, Copenhague
Fernando ALVARGONZÁLEZ Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Espagne auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Espagne**	**Leonardo RODRÍGUEZ** Directeur Général Adjoint pour l'Économie et les Finances Internationales, Ministère de l'Économie et de la Compétitivité, Madrid

* Les organes de la Banque sont les suivants : le Conseil de direction, le Conseil d'administration, le Gouverneur, le Comité de surveillance.

Aux termes de l'Article XIII, le secrétariat des organes de la Banque est assuré par le Secrétariat de l'Accord Partiel sur la Banque de Développement, au Conseil de l'Europe à Strasbourg (Chef du Secrétariat de l'Accord Partiel : **Mme Giusi PAJARDI** ; Secrétaire Exécutif des organes de la Banque : **M. György BERGOU**).

CONSEIL DE DIRECTION		CONSEIL D'ADMINISTRATION
Gea RENNEL Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de l'Estonie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Estonie**	**Martin PÕDER** Responsable du Département UE et Affaires Internationales, Ministère des Finances, Tallinn
Pekka HYVÖNEN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Finlande auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Finlande**	**Kristina SARJO** Directrice, Direction des Marchés Financiers, Unité des Affaires Internationales, Ministère des Finances, Helsinki
Jocelyne CABALLERO Ambassadeur, Représentante Permanente de la France auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**France**	**Alice TERRACOL** Chef du bureau Relations bilatérales et instruments financiers européens, Direction générale du Trésor, Ministère de l'Économie et des Finances, Paris
Konstantin KORKELIA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Géorgie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Géorgie**	**David LEZHAVA** Vice-Ministre, Ministère des Finances, Tbilissi
Iraklis ASTERIADIS Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Grèce auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Grèce**	**Paraskevi PROTOPAPPA** *(Suppléante)* Directrice, Département des Organisations Financières Internationales, Ministère du Développement, Compétitivité, Infrastructure et des Réseaux, Athènes
Ferenc ROBÁK Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Hongrie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Hongrie**	**Endre TÖRÖK** Chef Adjoint, Département des Finances Internationales, Ministère de l'Économie Nationale, Budapest
Peter GUNNING Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Irlande auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Irlande**	**Marianne NOLAN** Directeur, Institutions Internationales, Département des Finances, Dublin **Frederick COOPER** *(depuis le 1er janvier 2014)* Directeur, Institutions Internationales, Département des Finances, Dublin
Berglind ÁSGEIRSDÓTTIR Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de l'Islande auprès du Conseil de l'Europe, Paris	**Islande**	**Ólafur SIGURÐSSON** Ministre-Conseiller, Ministère des Affaires Étrangères, Reykjavik
Manuel JACOANGELI Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Italie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Italie**	**Bruno MANGIATORDI** Directeur Général, Direction VI du Département du Trésor, Ministère de l'Économie et des Finances, Rome
Edon CANA Consul Général du Kosovo, Strasbourg	**Kosovo**	**Arjeta NEZIRAJ** Directrice Adjointe du Département du Trésor, Ministère des Finances, Pristina
Petar POP-ARSOV Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de "l'ex-République yougoslave de Macédoine" auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**"l'ex-République yougoslave de Macédoine"**	**Natasa STOJMANOVSKA** Secrétaire d'État, Ministère des Finances, Skopje
Aiga LIEPIŅA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de la Lettonie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Lettonie**	**Inta VASARAUDZE** Directrice, Département d'analyses économiques, Ministère des Finances, Riga

CONSEIL DE DIRECTION		CONSEIL D'ADMINISTRATION
Liechtenstein **Daniel OSPELT** Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent du Liechtenstein auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg		
Ugnė MATULEVIČIENĖ Chargé d'Affaires a.i., Représentante Permanente Adjointe de la Lituanie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Lituanie**	**Aloyzas VITKAUSKAS** Vice-Ministre, Ministère des Finances, Vilnius
Michèle EISENBARTH Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente du Luxembourg auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Luxembourg**	**Arsène JACOBY** Conseiller de Direction 1ère classe, Ministère des Finances, Luxembourg
Joseph FILLETTI Ambassadeur, Représentant Permanent de Malte auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Malte**	**Albert GHIGO** Représentant Permanent Adjoint de Malte auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg
Tatiana PÂRVU Ambassadeur, Représentante Permanente de la République de Moldova auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Moldova (République de)**	**Victor BODIU** Secrétaire Général du Gouvernement, Chişinau
Ana VUKADINOVIĆ Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente du Monténégro auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Monténégro**	**Nikola VUKIĆEVIĆ** Vice-Ministre du Budget, Ministère des Finances, Podgorica
Astrid HELLE Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de la Norvège auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Norvège**	**Carola BJØRKLUND** Coordinatrice pour les Relations avec le Conseil de l'Europe, Ambassadeur, Ministère des Affaires Étrangères, Oslo
Ellen BERENDS Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente des Pays-Bas auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Pays-Bas**	**Jan HEIDSMA** Conseiller, Ministère des Affaires Étrangères, La Haye
Urszula GACEK Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de la Pologne auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Pologne**	**Jacek DOMINIK** Sous-Secrétaire d'État, Ministère des Finances, Varsovie
Luís Filipe CASTRO MENDES Ambassadeur, Représentant Permanent du Portugal auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Portugal**	**Helder REIS** Directeur Général, Cabinet de Politique Économique et Affaires Internationales, Ministère des Finances, Lisbonne) **José MORENO** *(depuis le 15 janvier 2014)* Conseiller, Cabinet de Politique Économique et Affaires Internationales, Ministère des Finances, Lisbonne
Drahoslav ŠTEFÁNEK Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la République slovaque auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**République slovaque**	**Peter PELLEGRINI** Secrétaire d'État, Ministère des Finances, Bratislava
Tomáš BOČEK Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la République tchèque auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**République tchèque**	**Petr PAVELEK** Directeur du Département de Gestion des actifs et de la dette, Ministère des Finances, Prague

CONSEIL DE DIRECTION		CONSEIL D'ADMINISTRATION
Cristian URSE Chargé d'Affaires a.i., Représentation Permanente de la Roumanie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Roumanie**	**Boni CUCU** Directrice Générale, Direction Générale des Relations Financières Internationales, Ministère des Finances Publiques, Bucarest
Barbara PARA Ambassadeur, Représentante Permanente de Saint-Marin auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Saint-Marin**	**Nicola CECCAROLI** Conseiller, Ministère des Finances, Saint-Marin
Mgr Ignazio CEFFALIA Chargé d'Affaires a.i., Observateur Permanent Adjoint du Saint-Siège auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Saint-Siège**	**Abbé Christian GOUYAUD** Attaché, Mission Permanente du Saint-Siège auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg
Zoran POPOVIĆ Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Serbie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Serbie**	**Zoran ĆIROVIĆ** Président, Commission des Valeurs de la République de Serbie, Belgrade
Damjan BERGANT Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Slovénie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Slovénie**	**Martin ZDOVC** Sous-Secrétaire d'État, Département des Finances Internationales, Ministère des Finances, Ljubljana
Carl-Henrik EHRENKRONA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Suède auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Suède**	**Eva HAGHANIPOUR** Directrice, Département International, Ministère des Finances, Stockholm
Charles-Edouard HELD Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Suisse**	**Philippe SAS** *(Suppléant)* Chef de Secteur adjoint, Développement et Coopération Économique, Institutions Financières Multilatérales, Secrétariat d'État à l'Économie, Berne
Rauf Engin SOYSAL Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Turquie**	**Hakan TOKAÇ** Directeur Général a.i., Sous-Secrétariat d'État au Trésor, Direction Générale des Relations Économiques Internationales, Ankara

GOUVERNEUR

Rolf WENZEL

VICE-GOUVERNEURS

Vice-Gouverneur Stratégie Financière : **Nunzio GUGLIELMINO**

Vice-Gouverneur Stratégie de Développement Social : **Apolonio RUIZ-LIGERO**

Vice-Gouverneur Pays du Groupe Cible : **Mikołaj DOWGIELEWICZ**

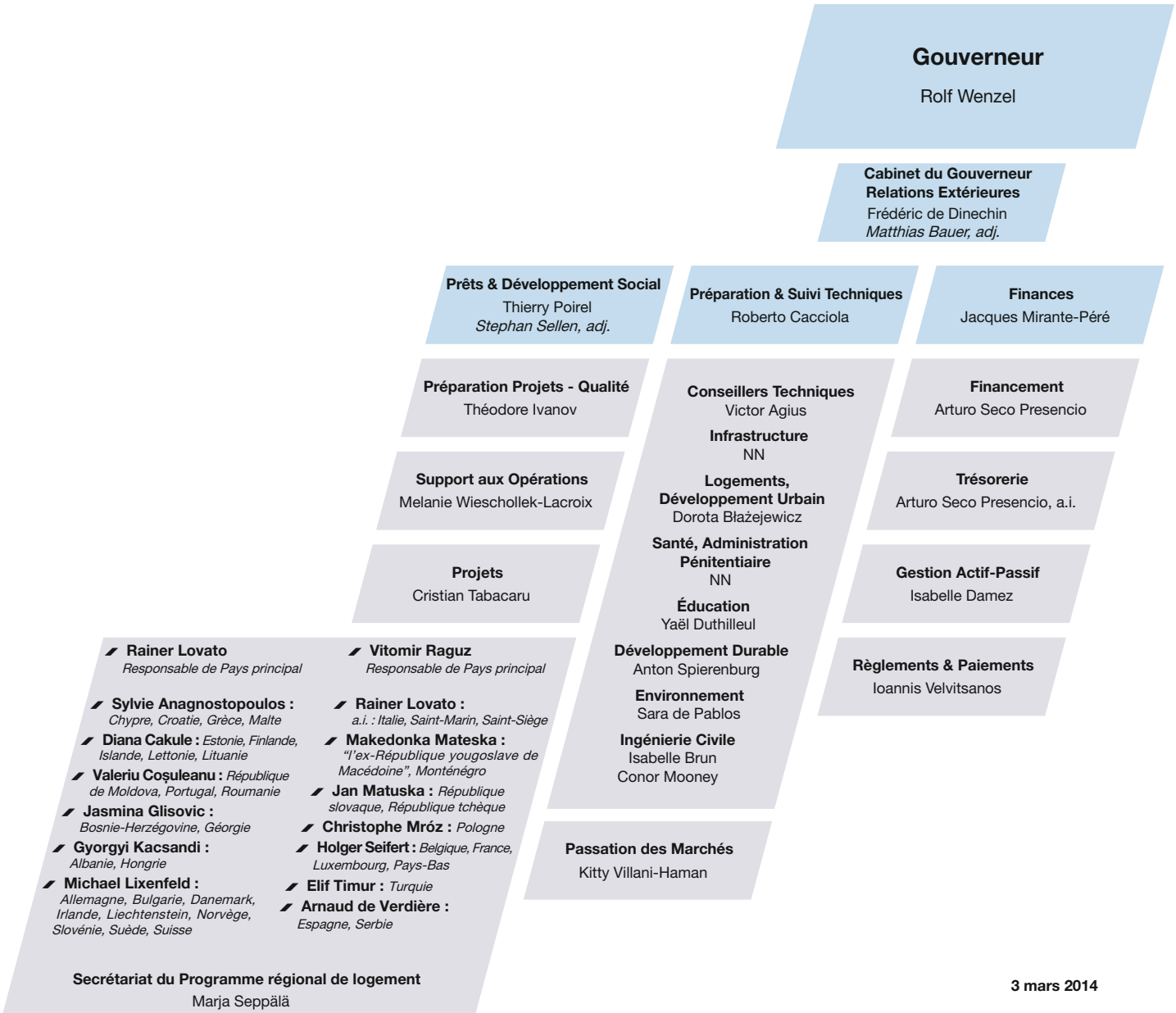
COMITÉ DE SURVEILLANCE

Grèce : **Maria POULAKI,** Membre du groupe d'Experts, MOU *(Management Organisation Unit of Development Programmes)*, Athènes

Lituanie : **Darius MATUSEVIČIUS,** Directeur du Service de méthodologie du contrôle financier et de l'audit interne, Ministère des Finances, Vilnius

Saint-Siège : **René BRÜLHART,** Directeur de l'Autorité d'information financière, Cité du Vatican

02 ORGANIGRAMME



3 mars 2014



L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Au premier plan, **Rolf WENZEL**, Gouverneur
Au deuxième rang, à gauche : **Nunzio GUGLIELMINO**, Vice-Gouverneur Stratégie Financière ; **Apolonio RUIZ-LIGERO**, Vice-Gouverneur Stratégie de Développement Social ; à droite, **Mikołaj DOWGIELEWICZ**, Vice-Gouverneur Pays du Groupe Cible
Au troisième rang, de gauche à droite : **Carlo MANGOSI**, Directeur de l'Audit Interne ; **Rachel MEGHIR**, Directeur de l'Évaluation ; **Roberto CACCIOLA**, Directeur de la Préparation & du Suivi Techniques ; **Jérôme HALB**, Directeur Adjoint de la Coopération Européenne & de la Stratégie ; **Arnaud VIOLETTE**, Directeur Central du Risque et du Contrôle ; **Katherine DELIKOURA**, *Chief Compliance Officer* ; **Frédéric de DINECHIN**, Directeur de Cabinet du Gouverneur ; **Johannes M. BÖHMER**, Directeur du Développement du Personnel & des Services Internes ; **Jacques MIRANTE-PÉRÉ**, Directeur Financier ; **Thierry POIREL**, Directeur Général des Prêts & du Développement Social ; **Jan DE BEL**, *General Counsel*

Vice-Gouverneur
Stratégie Financière
Nunzio Guglielmino

Vice-Gouverneur
Stratégie de Développement Social
Apolonio Ruiz-Ligero

Vice-Gouverneur
Pays du Groupe Cible
Mikołaj Dowgielewicz

Audit Interne
Carlo Mangosi

Contrôle de la Conformité
Katherine Delikoura

Évaluation
Rachel Meghir

Risques & Contrôle
Arnaud Violette

Coopération Européenne
& Stratégie
NN
Jérôme Halb, adj.

Développement du Personnel
& Services Internes
Johannes M. Böhmer

Affaires Juridiques
Jan De Bel

Gestion des Risques Globaux
Martin Weigand

Responsabilité
d'Entreprise & Études
Jérôme Halb

Ressources Humaines
Maria Lucia Oristanio

Politiques du Personnel
& Recrutement

Rémunération,
Protection Sociale & Missions

Opérations, Prêts

Opérations, Finance

Affaires Administratives

Risques Financiers
& Contrôle (Collatéraux)
Alain Sayagh

Coopération Européenne
& Internationale
Luca Schio

Risques Opérationnels
Adam Korvin

Relations Donateurs
& Comptes Fiduciaires
Sébastien Relland

Technologies de l'Information
Jean-Louis Nguyen, a.i.

Contrôle de Gestion
Patrick Radhauer

Services Généraux & Sécurité
Maurice Le Verche

Comptabilité
José Limet

Reporting Financier
Michèle Meunier

COMITÉS DE LA CEB

- Comité d'Orientation et de Coordination
- Comité de Direction Générale
- Comité Financier et Risques
- Comité Gestion Actif-Passif
- Comité de Financement
- Comité de Développement et Projets
- Comité de Pilotage Informatique
- Comité Organisation et Risques Opérationnels
- Comité de Coopération Européenne

03 RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

S'il existe plusieurs définitions de la responsabilité sociale (ou sociétale) d'entreprise (RSE), toutes s'articulent autour de deux dénominateurs communs que sont la contribution au développement durable et les effets exercés sur la société. Pour la CEB, la responsabilité sociale d'entreprise se rattache à sa nature même de banque de développement à vocation sociale, placée sous la "haute autorité" du Conseil de l'Europe. Pratiquement, l'action de la CEB favorise d'emblée une croissance durable, en finançant des projets qui renforcent la cohésion sociale, protègent l'environnement et, à terme, améliorent la vie des Européens.

La CEB demeure confrontée à trois défis majeurs : défi de réputation, au sein d'un environnement de plus en plus exigeant, défi de viabilité, à travers l'application des principes de la RSE tant à l'activité qu'au fonctionnement de la Banque et défi opérationnel pour une Institution aux dimensions somme toute modestes.

Dans ce cadre, la Banque s'attache à rendre compte de sa contribution d'ensemble à un développement socialement et écologiquement durable au sein d'un rapport annuel dédié à la RSE. Et ce, depuis 2008. Pour rendre compte de 2013, la Banque a choisi de faire évoluer son reporting selon deux axes principaux. D'une part, elle publie son rapport sur la responsabilité sociale d'entreprise en même temps que le présent Rapport du Gouverneur, ce qui permet de présenter une vision plus complète et articulée de l'activité de la CEB. D'autre part, les principales rubriques du rapport RSE seront étoffées directement sur le site web de la Banque dans les mois à venir et actualisées en tant que de besoin. Ceci offrira une information publique plus riche, plus vivante et plus à jour.

Sur les cinq dernières années, et depuis deux ans en particulier, la CEB a pris plusieurs initiatives qui contribuent ensemble à faire évoluer la Banque. Ces initiatives sont de deux natures. Elles concernent, d'abord, les avancées au titre même de la RSE. La CEB a créé un Département dédié, intitulé "Responsabilité d'Entreprise & Études", à l'occasion de la réorganisation de la Banque qui a pris effet le 1er février 2013. Cette création faisait suite à la mise en place, quelques mois auparavant, d'un réseau de correspondants RSE, destiné à faciliter la dissémination et l'ancrage de la RSE au sein de la Banque, tout en favorisant une approche partagée dans un domaine par nature transversal. Plusieurs de ces correspondants sont intervenus lors de la réunion d'information générale sur la responsabilité sociale d'entreprise, organisée le 24 juin 2013 à la CEB. Cette réunion, introduite par le Gouverneur, a permis de mieux sensibiliser les équipes aux enjeux de la RSE. Elle doit déboucher sur une meilleure appropriation de la question dans toutes ses dimensions et des comportements toujours plus écoresponsables. La Banque a également pris plusieurs dispositions concernant la gestion de sa propre empreinte environnementale. Ainsi, début 2013, la CEB s'est dotée d'une plateforme logicielle dédiée à la mesure de son empreinte carbone. Pratiquement, 2013 a également vu la poursuite du raccordement des locaux au réseau urbain d'énergie frigorifique de la ville de Paris et le remplacement du parc des imprimantes et photocopieurs par des équipements multifonctions à basse consommation énergétique.



Outre les mesures prises au nom de la RSE, la Banque s'efforce continûment d'améliorer la valeur ajoutée de sa contribution et la qualité de son propre fonctionnement. À ce titre, on peut mentionner l'enrichissement régulier des politiques d'entreprise et de *compliance* de la CEB, l'exemple le plus récent étant la révision des directives pour la passation des marchés internes à la Banque de services, fournitures et travaux, où sont désormais intégrées des questions relatives à l'environnement et à la durabilité. Plusieurs projets menés par les Ressources Humaines participent également d'une gestion durable de l'Institution, depuis l'introduction de la fonction de médiateur à un projet conduit sur un mode très participatif sur les valeurs internes à la CEB. Il convient par ailleurs de souligner l'accent supplémentaire mis ces deux dernières années sur la valeur ajoutée sociale des interventions de la Banque. C'est le cas explicitement dans le Plan de développement 2014-2016, approuvé en novembre 2013, et c'est la raison d'être de l'approche méthodologique dite "en deux volets" de sélection des projets, telle qu'appliquée depuis 2012.

Au total, la CEB poursuit résolument ses efforts pour demeurer un levier financier efficace au service de la cohésion sociale et du développement durable en Europe.

COMMUNICATION

La politique de communication et d'information de la CEB vise en priorité à consolider la réputation de l'Institution et à garantir une transparence adéquate sur ses activités comme sur son fonctionnement.

À cet effet, la Banque s'appuie sur le cadre de référence interne constitué par sa Politique d'information publique et sur un large éventail d'outils de communication. Ces outils sont déployés pour l'essentiel autour du site web, www.coebank.org, et d'un site Intranet réservé aux agents de la CEB s'agissant de la communication interne. Ces sites voient leur contenu régulièrement enrichi, année après année.

Depuis plusieurs années, la politique de communication institutionnelle, qui entend promouvoir le positionnement original et l'identité spécifique de la CEB, est relayée par des démarchés de communication plus opérationnelles ciblées sur chacune de ses parties prenantes. Les objectifs sont déclinés en conséquence. Vis-à-vis de ses partenaires, ceux en particulier les plus liés à son activité, la Banque s'attache à faire fructifier le capital de confiance dont elle bénéficie. La communication avec les actionnaires s'inscrit en priorité sous l'égide de la bonne gouvernance. Quant à la communication interne, elle vise à promouvoir la cohésion du personnel : à titre d'illustration, la "journée d'entreprise de la CEB", qui existe depuis 2012, est l'occasion de fédérer plus encore les équipes de la Banque dans un contexte *hors-sol* différent.

En 2013, sous l'impulsion du Management, plusieurs initiatives ont permis de renforcer les relations avec d'autres banques multilatérales de développement et d'accroître la visibilité de la CEB au sein de la communauté internationale. La participation récurrente d'une délégation de la CEB aux assemblées annuelles d'autres institutions financières internationales (IFI) s'est ainsi accompagnée de celle du Gouverneur Wenzel à plusieurs tables rondes. À titre d'exemple, l'on peut citer la table ronde sur le rôle des IFI en période d'austérité, qui s'est tenue à l'occasion de la réunion annuelle de la BERD et a réuni notamment les présidents de la BEI et de la BERD, ainsi que le vice-président de l'IFC. Les liens avec la Commission européenne sont également actifs, ce qu'a traduit entre autres la participation du Gouverneur Wenzel à la réunion à haut niveau organisée le 5 novembre 2013 à l'initiative du Commissaire à l'Élargissement, Štefan Füle, en vue d'intensifier la coopération avec les principales institutions financières opérant dans les Balkans occidentaux.

Un événement tel que la Réunion Commune de la Banque concourt par ailleurs à asseoir la réputation de la CEB. Organisée en 2013 à Malte, les 14 et 15 juin, elle a notamment donné lieu à des rencontres officielles avec les autorités du pays hôte. Et donné l'opportunité aux membres des organes collégiaux de la CEB de visiter l'un des grands projets de santé financés par la Banque. En 2013, par ailleurs, deux visites sur le terrain, l'une en Bosnie-Herzégovine, l'autre en Serbie, ont permis à plusieurs membres du Conseil d'administration de pouvoir mieux appréhender les effets concrets des projets financés par la CEB. Le Vice-Gouverneur Dowgielewicz a, dans les deux cas, conduit la délégation de la Banque.



SERBIE
Visite de terrain

04 ÉVALUATION

I. Principales réalisations en 2013

Le Département Évaluation (DEV) a lancé en 2013 une initiative ambitieuse et importante pour le développement de l'évaluation à la CEB : l'élaboration d'une *Politique d'évaluation de la CEB* accessible au public. Dans un contexte de consultations préliminaires menées au sein de la Banque, un avant-projet de la *Politique d'évaluation* a été préparé aux fins d'une revue en interne.

Cette *Politique* établira les principes sous-jacents de l'évaluation à la CEB, ainsi que les normes, critères et méthodes visant à garantir la qualité et la crédibilité des évaluations. L'élaboration de la *Politique d'évaluation* offre la possibilité de redéfinir le rôle et le champ d'application de la fonction d'évaluation au sein de la Banque afin d'englober, outre sa mission principale qui consiste à réaliser des évaluations de projets/programmes achevés, les processus destinés à renforcer l'utilisation, lors de l'instruction de nouvelles opérations, des résultats et des enseignements tirés de l'évaluation.

II. Évaluation des projets et programmes

Le travail du DEV est organisé en cycles d'évaluation structurés autour des secteurs d'intervention de la CEB ou selon des thèmes spécifiques. Les évaluations individuelles constituent les piliers d'un Rapport de synthèse, qui présente les questions stratégiques pour la Banque liées au secteur ou au thème. En 2013, le DEV a réalisé deux évaluations de programmes dans le cadre du cycle *Logement pour l'intégration sociale*, tandis qu'un travail préparatoire et des initiatives de communication ont été effectués pour d'autres cycles d'évaluation en cours.

- **Logement pour l'intégration sociale.** Ce cycle se concentre sur les projets/programmes financés par la CEB qui ont été conçus pour fournir des logements aux groupes vulnérables – migrants, rapatriés et Roms – ou les améliorer. Il couvre huit projets dans cinq pays. Les évaluations des programmes relatifs à l'octroi de prêts hypothécaires aux migrants ont été achevées et un événement de partage des connaissances a été organisé afin de présenter les résultats au personnel de la Banque. La discussion a notamment mis en exergue l'importance de mesurer les risques susceptibles de compromettre les résultats en matière de développement, en mobilisant l'expertise sectorielle lors de la conception des projets. Au cours de l'année 2013, l'évaluation d'un programme de relogement et d'intégration sociale de rapatriés a également été achevée. Le rapport a souligné la nécessité de se concentrer davantage, lors de l'instruction, sur la cohérence du cadre conceptuel, la clarté des objectifs et l'identification des indicateurs de réussite sociale, en plus de la comparaison entre résultats escomptés et résultats effectifs, le tout devant faire l'objet d'un suivi pendant la mise en œuvre. Enfin, l'évaluation d'un programme destiné à améliorer les conditions de vie des Roms a été lancée et, compte tenu de l'importance stratégique de l'inclusion des Roms pour la Banque, une mission préparatoire a été menée en coopération avec la Direction Prêts & Développement social.

- **Logement social.** Le Rapport de synthèse portant sur ce cycle d'évaluation est pratiquement terminé. Il sera finalisé courant 2014 et s'appuie sur les données factuelles recueillies dans le cadre de six évaluations menées par le DEV de 2006 à 2012 ainsi que sur un examen du portefeuille d'investissement de la CEB en matière de logement social, secteur d'une importance historique pour la Banque. Il dresse également un état des lieux de la documentation pertinente et des diverses politiques de logement social dans les pays membres de la CEB. Le rapport final sera l'occasion de mener une réflexion prospective sur le positionnement de la CEB dans le secteur du logement social.

- **Modernisation rurale.** Depuis plus de vingt-cinq ans, la CEB finance des programmes relatifs aux infrastructures d'irrigation, la majeure partie du portefeuille étant mise en œuvre dans un seul pays membre. Afin de préparer le travail de terrain destiné à évaluer ce portefeuille vaste et complexe, le DEV a initié une revue d'ensemble de l'engagement de la CEB dans ce pays ainsi qu'une analyse sectorielle. Les évaluations y afférentes analyseront les résultats d'un engagement long et ambitieux en se concentrant sur les effets des programmes financés par la CEB sur la population agricole et l'économie rurale. Cette initiative est fortement susceptible de fournir des enseignements applicables à d'autres pays membres de la CEB où l'économie agricole et rurale joue un rôle prépondérant.

- **Environnement.** Le DEV a effectué le travail de terrain concernant trois programmes multisectoriels comportant des investissements liés à l'efficacité énergétique ainsi qu'à l'eau et l'assainissement. Les résultats préliminaires et les enseignements tirés de l'évaluation ont été présentés au personnel de la CEB au cours de l'année de référence, avant la publication en 2014 du rapport final.

05 DÉVELOPPEMENT HUMAIN

I. Effectifs stables, efforts de recrutement continus et image d'employeur

Fin 2013, l'effectif de la CEB s'élevait à 183 agents permanents : 114 cadres et 69 employés. En matière de répartition hommes-femmes, la Banque comptait 98 femmes (54% des effectifs) et 85 hommes (46% des effectifs) en 2013. Des progrès peuvent encore être faits au titre de la diversité, notamment augmenter la représentation des femmes aux postes de haute direction et assurer un meilleur équilibre entre les nationalités. Outre ces 183 agents, la CEB compte 4 membres du Management élu.

Après analyse des évolutions démographiques et des mouvements de personnel au cours de la dernière année, 12 agents ont été recrutés (soit 6,6% de l'effectif total) de 7 nationalités différentes. La durée moyenne de recrutement est demeurée stable à environ 6 mois et demi. Parmi les candidatures reçues en 2013, 34% émanaient de femmes et 66% d'hommes. Durant la même période, 8 agents (soit 4,4% de l'effectif total) ont quitté la Banque, dont 50% au titre d'un départ à la retraite. Le nombre de pensionnés s'élève désormais à 33.

Les nationalités représentées au sein du personnel sont toujours au nombre de 28, tandis que l'âge moyen des agents n'a pas évolué (47 ans). Dans le même temps, le taux de rotation a augmenté, passant de 2,9% en 2012 à 4,5% en 2013, ce qui mènera à un renouvellement pour la période à venir.

En 2013, le Conseil d'administration a approuvé la proposition de la Banque de mise en place d'un outil RH permettant la cessation de fonction des agents permanents répondant à certains critères tels que l'âge ou l'ancienneté. Pour la première fois, les agents de la CEB ont pu ainsi faire une demande en ce sens en vertu des règles applicables en vigueur. Le Gouverneur a répondu favorablement à toutes les demandes reçues des agents de la CEB.

La CEB a poursuivi ses efforts pour devenir un employeur de choix en menant des actions de sensibilisation, dans le but spécifique d'améliorer la distribution géographique et la diversification de ses effectifs tout en conservant l'indispensable socle de connaissances de l'organisation. À cet égard, les RH ont élargi les canaux de publication des vacances d'emplois et assisté à des salons et conférences sur l'emploi afin de faire connaître la CEB en tant qu'employeur et d'attirer davantage de talents à moyen et long terme.

Un nouvel outil de recrutement plus facile d'utilisation pour les candidats externes a également été mis en place. Compte tenu des évolutions démographiques et du changement de la structure du personnel, il peut être considéré comme nécessaire de répondre de façon proactive aux questions de planification des carrières et d'encourager les talents qui apportent à la CEB des compétences importantes pour la réussite à long terme de l'organisation.

II. Ressources humaines : des projets fondamentaux lancés en 2013

Un projet central lancé en 2013 concerne les valeurs internes de la Banque, le but étant de promouvoir le sens de l'intérêt collectif, de développer un langage commun permettant aux agents de mieux travailler ensemble ainsi que d'améliorer les comportements professionnels et la cohésion au sein du personnel.

Sur cette fondation, l'équipe RH a travaillé avec le Comité du personnel pour définir les approches ascendante et descendante les plus appropriées et sélectionner le meilleur prestataire de services. Bénéficiant du plein appui du Management, cette initiative conjointe rassemble un groupe de volontaires chargés d'établir un système commun de valeurs.

Par ailleurs, un appel d'offres a été lancé pour travailler sur un certain nombre d'outils RH, dont une révision de l'ensemble du système d'appréciation et de développement des carrières, ainsi que la création d'un outil de gestion des compétences. Fin 2013, une équipe interdisciplinaire a commencé par la sélection du prestataire le plus adéquat pour travailler sur le système et les règles d'appréciation et de développement des carrières à la CEB.

Après avoir mis en place des formations en management et en leadership ces dernières années, les RH ont proposé en 2013 des formations concernant l'exercice d'appréciation du personnel, la gestion des carrières, la sécurité et les premiers secours. Des formations linguistiques en interne et des formations techniques spécifiques liées à l'emploi ont également été proposées aux agents et aux managers. En outre, le Département Technologies de l'Information a organisé la plupart des formations informatiques en interne.

Après étude de ce qui a été accompli dans ce domaine et ce qui reste à faire, l'introduction d'un catalogue complet de formations pour les années à venir fait partie de la prochaine étape. L'objectif est de mieux répondre aux besoins du personnel et de la direction afin d'accompagner le changement de culture en matière de gestion des ressources humaines au sein de la Banque ; de poursuivre le développement de compétences comportementales grâce aux formations en management et en leadership, ainsi qu'au coaching individuel ; d'améliorer la communication et le travail d'équipe ; de mettre en place un système de feedback constructif et l'acceptation du feedback ; et de poursuivre la formation des agents et des directeurs aux outils informatiques spécifiques, à la sécurité et aux premiers secours, aux questions spécifiques liées à l'emploi et aux langues.

S'agissant d'un projet lancé en 2012 et qui se poursuit avec succès, il convient de mentionner le rôle du Médiateur de la CEB. En tant qu'intermédiaire neutre entre les agents de la CEB et l'administration de la Banque, le Médiateur se rend à la Banque tous les mois pour résoudre les conflits à l'amiable ou éclaircir les malentendus avant l'apparition de problèmes. La résolution à l'amiable de tous les types de conflits reste une priorité pour la Banque, qui prévoit de poursuivre cette voie grâce à la présence régulière du Médiateur.

III. Réforme du régime de pension

Suite à son approbation par le Conseil d'administration, la réforme du régime de pension est entrée en vigueur en janvier 2014. Afin d'assurer sa conformité aux bonnes pratiques et aux exigences réglementaires, le Gouverneur avait mis en place un groupe de travail chargé de formuler des propositions concrètes concernant cette révision. Le groupe a travaillé en consultation étroite avec les principales parties prenantes, à savoir le Comité consultatif de gestion du fonds autonome de pension et le Comité du personnel de la Banque, et a pu s'appuyer sur des simulations actuarielles et des études comparatives.

Parmi les changements les plus importants, le taux de cotisation a été relevé pour l'ensemble du personnel et les agents pourront désormais travailler 2 ans de plus au-delà de l'âge normal de départ à la retraite, si le Gouverneur le demande. Les membres du personnel ayant rejoint la Banque après le 1er janvier 2014 relèvent d'un nouveau régime de pension dont les prestations sont ajustées. Les principales caractéristiques de ce régime sont un taux d'accumulation annuel différent ainsi que le relèvement de l'âge de départ à la retraite.



Cette réforme est la conséquence des évolutions démographiques en Europe, notamment l'augmentation de l'espérance de vie. La réforme était donc nécessaire sur le plan financier afin de faire face à l'augmentation structurelle des pensions à verser. Elle permettra ainsi à la Banque d'assurer à long terme l'équilibre financier du régime.

CEB

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

2013 RAPPORT DU GOUVERNEUR

ÉTATS FINANCIERS



ACTIVITÉS DE LA CEB EN 2013



SOMMAIRE

53 ÉTATS FINANCIERS

56 Objectifs de la Banque
56 Secteurs d'intervention
57 Bilan
58 Compte de résultat
59 État du résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres
59 État de variations des capitaux propres
60 Tableau des flux de trésorerie

61 NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

61 NOTE A - Résumé des principes comptables appliqués par la Banque (CEB)
67 NOTE B - Gestion des risques financiers et du capital
81 NOTE C - Instruments financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture
82 NOTE D - Actifs et passifs financiers
83 NOTE E - Mesure de la valeur de marché des instruments financiers
84 NOTE F - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle
87 NOTE G - Immobilisations corporelles et incorporelles
88 NOTE H - Comptes de régularisation et actifs divers et passifs divers
88 NOTE I - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle et dettes représentées par un titre
91 NOTE J - Compte de dividendes sociaux (CDS)
93 NOTE K - Provisions
96 NOTE L - Capital
97 NOTE M - Marge d'intérêts
98 NOTE N - Information sectorielle
99 NOTE O - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat
99 NOTE P - Charges générales d'exploitation
99 NOTE Q - Événements postérieurs à la date de clôture

100 RAPPORT DE L'AUDIT EXTERNE

102 RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE

103 APPROBATION DES COMPTES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

103 APPROBATION DES COMPTES PAR LE CONSEIL DE DIRECTION

104 BILAN APRES AFFECTATION DU RÉSULTAT

ÉTATS FINANCIERS

Établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

OBJECTIFS DE LA BANQUE

"La Banque a pour objectif prioritaire d'aider à résoudre les problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens la présence de réfugiés, de personnes déplacées ou de migrants résultant de mouvements de réfugiés ou d'autres mouvements forcés de populations ainsi que de la présence de victimes de catastrophes naturelles ou écologiques.

Les projets d'investissement auxquels concourt la Banque peuvent viser soit à aider ces personnes dans le pays où elles se trouvent, soit à leur permettre de retourner dans leur pays d'origine lorsque les conditions d'un tel retour sont réunies, soit, le cas échéant, à s'installer dans un autre pays d'accueil. Ces projets doivent être agréés par un Membre de la Banque.

La Banque peut également concourir à la réalisation de projets d'investissement, agréés par un Membre de la Banque permettant la création d'emplois dans des régions défavorisées, le logement de populations à bas revenus ou la réalisation d'infrastructures sociales". (Statut, Article II).

SECTEURS D'INTERVENTION

La Banque (CEB) concourt à la réalisation de projets d'investissement à caractère social en faveur de la cohésion sociale au travers de trois lignes d'actions sectorielles, à savoir le renforcement de l'intégration sociale, la gestion de l'environnement et le soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale.

Ses interventions obéissent à des critères d'éligibilité spécifiques à chaque ligne d'action sectorielle, traduisant à la fois la vocation sociale propre à la CEB et la logique de développement qui sous-tend l'ensemble de son activité.

Conformément à la Résolution CA 1522 (2009) approuvée par le Conseil d'administration le 20 novembre 2009, chacune de ces trois lignes est composée des secteurs d'interventions suivants :

Renforcement de l'intégration sociale

Contribuer au renforcement de l'intégration sociale et s'attaquer ainsi aux racines de l'exclusion signifie, sur le plan opérationnel, agir en faveur des réfugiés, migrants et personnes déplacées, du logement social, de la création et du maintien d'emplois(*), améliorer la qualité de vie en milieu urbain et rural.

Gestion de l'environnement

Prendre part à la gestion de l'environnement se traduit à la fois par la réponse systématique aux situations d'urgence, en cas de catastrophes naturelles ou écologiques, et par une action durable au service de la prévention, de la protection de l'environnement ou de la sauvegarde du patrimoine historique et culturel.

Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale

Une approche intégrée en faveur du soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale, dans les domaines clés de la santé, de l'éducation, de la formation professionnelle et des services publics administratifs et judiciaires, favorise à terme une croissance économique et sociale, à la fois plus dynamique et plus équitable, au service de l'épanouissement de l'individu et du bien-être collectif.

(*) À compter du 1er janvier 2014, dans le cadre du nouveau Plan de développement 2014-2016, le secteur d'intervention "Création et maintien d'emplois viables" est devenu une ligne d'action sectorielle distincte, conformément à la résolution CA 1562 (2013).

BILAN

En milliers d'euros

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Actif			
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		286 640	327 373
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	C, E	441 961	1 200 675
Instruments dérivés de couverture	C, E	949 003	1 402 383
Actifs financiers disponibles à la vente	E	4 548 774	4 930 030
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			
Prêts	F	12 769 265	12 448 526
Autres créances	F	2 806 849	4 021 106
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		2 630 983	2 477 909
Immobilisations corporelles et incorporelles	G	44 746	44 909
Comptes de régularisation et actifs divers	H	6 571	4 665
Total de l'actif		**24 484 792**	**26 857 576**
Passif			
Dettes			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	C, E	656 290	428 908
Instruments dérivés de couverture	C, E	400 668	595 059
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	I	227 128	83 352
Dettes représentées par un titre	I	20 087 248	21 558 288
Comptes de régularisation et passifs divers	H	408 777	1 693 417
Compte de Dividendes Sociaux (CDS)	J	73 906	77 654
Provisions	K	170 778	159 259
Total dettes		**22 024 795**	**24 595 937**
Capitaux propres			
Capital	L		
Souscrit		5 472 219	5 465 660
Non appelé		(4 859 802)	(4 853 971)
Appelé		612 417	611 689
Réserve générale		1 783 830	1 661 462
Résultat net		111 289	120 230
Total capital, réserve générale et résultat net		2 507 536	2 393 381
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(47 539)	(131 742)
Total capitaux propres		**2 459 997**	**2 261 639**
Total du passif		**24 484 792**	**26 857 576**

COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros

	Notes	2013	2012
Intérêts et produits assimilés			
Actifs financiers disponibles à la vente		19 256	42 204
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		97 484	167 541
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		94 204	94 301
Intérêts et charges assimilées			
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		(1 843)	(7 290)
Dettes représentées par un titre		(39 180)	(134 268)
Autres intérêts et charges assimilées		(6 302)	(4 884)
Marge d'intérêts	M	**163 619**	**157 604**
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	O	(7 716)	(407)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		49	58
Commissions (produits)		884	725
Commissions (charges)		(1 714)	(1 609)
Produit net bancaire		**155 122**	**156 371**
Charges générales d'exploitation	P	(41 564)	(33 908)
Dotations aux amortissements sur immobilisations	G	(2 269)	(2 233)
Résultat brut d'exploitation		**111 289**	**120 230**
Coût du risque			
Résultat net		**111 289**	**120 230**

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET GAINS OU PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros

	2013	2012
Résultat net	**111 289**	**120 230**
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	78 410	87 502
Variations des écarts actuariels liés au régime de pension	3 699	(25 913)
Variations des écarts actuariels liés aux autres avantages postérieurs à l'emploi	2 094	(12 175)
Total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**84 203**	**49 414**
Résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**195 492**	**169 644**

ÉTAT DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros

	Capital et réserves			Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
	Capital appelé	Réserves et résultats	Total	Actifs financiers disponibles à la vente	Écarts actuariels	Total	Total capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier 2012	**554 268**	**1 719 883**	**2 274 151**	**(161 925)**	**(19 231)**	**(181 156)**	**2 092 995**
Augmentation du capital	57 421	(57 421)					
Affectation du résultat de l'exercice 2011		(1 000)	(1 000)				(1 000)
Résultat net 2012		120 230	120 230				120 230
Variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres				87 502	(38 088)	49 414	49 414
Capitaux propres au 31 décembre 2012	**611 689**	**1 781 692**	**2 393 381**	**(74 423)**	**(57 319)**	**(131 742)**	**2 261 639**
Augmentation du capital	728	2 138	2 866				2 866
Affectation du résultat de l'exercice 2012							
Résultat net 2013		111 289	111 289				111 289
Variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres				78 410	5 793	84 203	84 203
Capitaux propres au 31 décembre 2013	**612 417**	**1 895 119**	**2 507 536**	**3 987**	**(51 526)**	**(47 539)**	**2 459 997**

En 2013, le capital souscrit a augmenté de € 6 559 milliers, suite à l'adhésion du Kosovo dont un montant de € 728 milliers a été appelé. Sa contribution dans les réserves s'élève à € 2 138 milliers. Une première échéance de € 716,5 milliers a été versée au titre du capital et des réserves.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros

	Exercice clos le 31 décembre	Notes	2013	2012
	Résultat net		**111 289**	**120 230**
+/-	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	G	2 269	2 233
+/-	Perte nette/gain net des activités d'investissement		20 336	13 996
+/-	Variation des intérêts à recevoir		69 340	114 080
+/-	Variation des intérêts à payer		(65 838)	(130 776)
+/-	Autres mouvements		23 197	9 253
	Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat		**49 303**	**8 786**
+	Encaissements liés aux opérations avec les établissements de crédit et avec la clientèle		3 266 640	1 596 998
-	Décaissements liés aux opérations avec les établissements de crédit et avec la clientèle		(2 007 166)	(3 372 549)
+	Encaissements liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		3 327 899	2 423 147
-	Décaissements liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(4 298 590)	(3 487 844)
+/-	Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		(9 292)	3 441
	Diminution /(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		**279 491**	**(2 836 807)**
	Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (a)		**440 083**	**(2 707 791)**
+	Encaissements liés aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		241 391	78 340
-	Décaissements liés aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		(399 032)	(295 593)
+/-	Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	G	(2 106)	(15 042)
	Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (b)		**(159 747)**	**(232 295)**
+/-	Flux de trésorerie provenant de ou à destination des États membres		(3 324)	(2 915)
+	Encaissements liés aux émissions de dettes représentées par un titre		5 271 348	6 466 526
-	Décaissements liés aux remboursements de dettes représentées par un titre		(5 143 694)	(5 914 781)
	Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (c)		**124 330**	**548 830**
	Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie (d)		**(33 716)**	**(7 687)**
	Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (a)+(b)+(c)+(d)		**370 950**	**(2 398 943)**
	Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		**2 559 425**	**4 958 369**
	Caisse, avoirs auprès des banques centrales		*327 373*	*242 980*
	Dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit		*2 232 052*	*4 715 389*
	Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		**2 930 375**	**2 559 426**
	Caisse, avoirs auprès des banques centrales		*286 640*	*327 373*
	Dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit		*2 643 735*	*2 232 053*
	Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie		**370 950**	**(2 398 943)**

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTE A RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LA BANQUE (CEB)

1. Normes comptables applicables

Les comptes individuels de la Banque sont établis conformément aux normes comptables internationales (*International Financial Reporting Standards* - IFRS) telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne (*). À ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 concernant la comptabilité de couverture ont été exclues et certains textes récents n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure d'adoption.

La CEB avait anticipé au 1er janvier 2012, l'application de l'amendement à la norme IAS 19 "Avantages du personnel", adopté par l'Union européenne le 5 juin 2012. Ainsi, la provision au titre des engagements postérieurs à l'emploi figure au bilan de la Banque, ajustée d'écarts actuariels (voir note K – Provisions).

Depuis le 1er janvier 2013, la Banque applique la norme IFRS 13 "Évaluation de la juste valeur" adoptée par l'Union européenne le 11 décembre 2012 (voir note E).

L'entrée des autres normes d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2013 n'a pas eu d'effet sur les comptes annuels au 31 décembre 2013. La Banque n'a pas anticipé l'application de nouvelles normes, amendements et interprétation adoptés par l'Union européenne lorsque l'application en 2013 n'est l'objet que d'une option.

Dans le cadre de l'application du référentiel IFRS, le principal domaine d'estimation concerne l'appréciation du risque de crédit. En dehors de ces aspects, la nature des opérations réalisées par la CEB ne conduit pas, en termes de jugement et de complexité d'évaluation, à procéder à des estimations ou à définir des hypothèses significatives pour l'élaboration de ses états financiers. Cependant, des hypothèses économiques et démographiques sont retenues pour évaluer les avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

Les états financiers ont été établis au coût historique sauf en ce qui concerne certains actifs et passifs financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Les principes comptables fondamentaux appliqués par la CEB sont résumés ci-dessous.

2. Actifs et passifs financiers

2.1. Opérations en devises

Les états financiers sont établis en euros.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros (monnaie fonctionnelle de la CEB) au cours du change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat.

Les opérations de change à terme sont évaluées en valeur de marché en utilisant le cours de change à terme de la devise concernée pour la période restant à courir. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

2.2. Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

La catégorie "Créances sur les établissements de crédit et la clientèle" regroupe les actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur octroi.

Le poste "Prêts" de la catégorie "Créances sur les établissements de crédit et la clientèle" représente les crédits consentis par la Banque.

Le poste "Autres créances" de la catégorie "Créances sur les établissements de crédit et la clientèle" inclut les comptes à vue détenus auprès d'établissements de crédit (hors banques centrales), et les prêts interbancaires consentis par la CEB. Les comptes à vue détenus auprès d'établissements de crédit permettent de régler ou de recevoir les paiements relatifs aux opérations financières en relation avec ses activités.

Les prêts consentis par la Banque sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine.

Les prêts sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif global. Les engagements de financement sont enregistrés dans le hors-bilan pour leur montant non encore utilisé.

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des prêts est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IAS 39.

(*) Le référentiel des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/standards_fr.htm

2.3. Titres

Les titres détenus par la Banque sont classés en deux catégories :

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" comprend les titres à revenu fixe et à échéance fixe, que la Banque a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les titres classés dans cette catégorie sont évalués après leur acquisition au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre leur valeur d'acquisition et leur valeur de remboursement.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés dans le compte de résultat sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés".

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des "Actifs financiers disponibles à la vente" comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas de la catégorie précédente.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus. En date d'arrêté, les titres sont évalués à leur valeur de marché, et les variations de celle-ci, hors revenus courus, sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres, "Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres", sauf si les titres font l'objet d'une couverture de juste valeur. Dans ce cas, les gains et les pertes attribuables aux risques couverts sont enregistrés au compte de résultat dans la même rubrique que les variations de valeur de l'instrument de couverture, en application de la norme IAS 39.

Lors de la cession, de l'échéance ou de la dépréciation des titres (en cas de baisse significative ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût), ces gains ou pertes latents, précédemment comptabilisés en capitaux propres, sont constatés en compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés au compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés". Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

Date et critères de comptabilisation

Les titres classés dans les deux catégories ci-dessus sont enregistrés en date de négociation.

2.4. Dépréciation des actifs financiers et engagements de financement et de garantie

Actifs financiers évalués au coût amorti

Des dépréciations sont constituées sur les prêts et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou de l'acquisition du titre.

Toute donnée observable afférente aux évènements suivants constitue notamment une indication objective de perte de valeur :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté
- les concessions consenties aux termes des prêts, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

Le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique "Coût du risque".

À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique "Intérêts et produits assimilés" du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables. La dépréciation d'un prêt est enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire sa valeur d'origine enregistrée à l'actif.

Les dépréciations relatives aux engagements de financement et de garantie suivent des principes analogues et sont inscrites au passif.

Actifs financiers disponibles à la vente

À la CEB, les “Actifs financiers disponibles à la vente”, essentiellement composés de titres à revenu fixe, sont dépréciés individuellement, par contrepartie du compte de résultat lorsqu’il existe une indication objective de dépréciation durable résultant d’un ou plusieurs événements intervenus depuis l’acquisition.

Les critères de dépréciation de ces titres sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est inscrite au compte de résultat dans la rubrique “Coût du risque” et peut être reprise en cas d’appréciation ultérieure du titre.

2.5. Dettes représentées par un titre

Les titres émis par la CEB sont qualifiés d’instruments de dettes car il existe une obligation contractuelle pour la Banque de délivrer du numéraire à leurs détenteurs.

Les dettes représentées par un titre sont enregistrées à l’origine à leur valeur d’émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d’intérêt effectif.

Dans le cadre d’opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des émissions est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IAS 39.

2.6. Instruments dérivés

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan, en date de négociation, pour leur juste valeur. En date d’arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Les instruments dérivés sont classés en deux catégories :

Dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comme instruments de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique “Actifs financiers à la juste valeur par résultat” lorsque la valeur de marché est positive, et dans la rubrique “Passifs financiers à la juste valeur par résultat” lorsqu’elle est négative. Les gains et pertes sont portés au compte de résultat sous la rubrique “Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat”.

Dérivés et comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur est utilisée, par la Banque, pour couvrir notamment le risque de taux d’intérêts des actifs et passifs à taux fixe, pour des instruments financiers identifiés (prêts, actifs disponibles à la vente, émissions, emprunts).

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, la Banque documente la relation de couverture, dès sa mise en place. Cette documentation précise l’actif ou le passif concerné, le risque faisant l’objet de la couverture, le type d’instrument dérivé utilisé et la méthode d’évaluation qui sera appliquée pour mesurer l’efficacité, rétrospective et prospective, de la couverture.

L’instrument dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de valeur découlant du risque couvert ; cette efficacité doit être appréciée à la mise en place de la couverture, puis tout au long de sa durée de vie.

Dans le cas d’une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur juste valeur et les variations de juste valeur portées au compte de résultat dans le poste “Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat”, symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée conformément à la classification de l’instrument couvert, dans le cas d’une relation de couverture d’actifs ou de passifs identifiés. L’incidence dans le compte de résultat représente l’inefficacité éventuelle de la couverture.

En cas d’interruption de la relation de couverture, ou si elle ne satisfait plus aux tests d’efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d’instruments de taux identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d’intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

2.7. Détermination de la juste valeur

Les actifs et passifs financiers des catégories “Instruments financiers à la juste valeur par résultat”, “Instruments dérivés de couverture” et “Actifs financiers disponibles à la vente” sont évalués et enregistrés à leurs valeurs de marché. La valeur de marché correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif
- soit à partir d’une technique de valorisation faisant appel à :
 - des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des hypothèses financières reconnues, et
 - des paramètres dont la valeur est déterminée soit à partir des prix d’instruments traités sur des marchés actifs, soit à partir d’estimations statistiques ou d’autres méthodes quantitatives, du fait de l’absence de marché actif.

D’autres part, les instruments dérivés (swaps de change, de taux et de devises) sont valorisés en utilisant des paramètres observables et des modèles communément admis (méthode d’actualisation des *cash flows* futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d’interpolation).

2.8. Revenus et charges d’intérêts

Les revenus et charges d’intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers en utilisant la méthode du taux d’intérêt effectif.

Le taux d’intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l’instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l’actif ou du passif financier. Ce calcul inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu’elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes primes et décotes.

2.9. Coût du risque

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations de provisions pour dépréciation des prêts et des titres à revenu fixe, les dotations relatives aux engagements de financement et de garanties données, les pertes sur créances irrécouvrables diminuées des récupérations sur créances amorties. Les charges liées aux litiges inhérents à l’activité bancaire sont également comptabilisées en coût du risque.

3. Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan de la Banque comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d’exploitation.

Ces immobilisations sont enregistrées à leur coût d’acquisition majoré des frais directement attribuables à l’acquisition.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction de la durée d’utilité attendue du bien par la Banque, la valeur résiduelle du bien étant déduite de sa base amortissable.

À chaque date de clôture, les immobilisations sont évaluées à leur coût amorti (coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur) et, le cas échéant, les durées d’utilité et les valeurs résiduelles font l’objet d’un ajustement comptable.

Immobilisations corporelles

La partie “construction” de l’immeuble d’exploitation est ventilée selon les composants suivants, qui sont amortis selon leur propre durée d’utilité :

- Gros œuvre et façades	- [1]
- Installations générales techniques	10 ans
- Agencements et aménagements	10 ans

(1) Compte-tenu de l’emplacement au centre de Paris de l’immeuble du siège de la Banque, la valeur résiduelle est affectée au composant “gros œuvre et façades” lequel ne fait pas l’objet d’un amortissement.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon les durées suivantes :

- Aménagements et mobilier	10 ans
- Véhicules de transport	4 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 ans

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (logiciels informatiques) sont amorties linéairement, soit sur 1 an (logiciels bureautiques), soit sur 5 ans (logiciels métiers).

4. Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Le régime de pension de la Banque est un régime à prestations définies, financé par des cotisations versées à la fois par la Banque et par les agents. Les prestations sont calculées en fonction des années de service et en pourcentage du traitement de base de la dernière année d'activité.

Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (couverture médicale optionnelle pour les pensionnés, ajustement fiscal et, depuis 2013, cessation anticipée d'activité) sont également des régimes à prestations définies.

Ces régimes constituent un engagement pour la Banque, qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Conformément à la norme IAS 19, ces engagements font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant des provisions relatives à ces engagements est déterminé par un actuaire indépendant, selon la méthode des unités de crédit projetées.

La Banque avait anticipé au 1er janvier 2012 l'application de l'amendement à IAS 19 "Avantages du personnel", adopté par l'Union européenne le 5 juin 2012. Ainsi, la provision relative aux avantages postérieurs à l'emploi qui figure au bilan de la Banque est strictement égale à l'engagement au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

5. Compte de dividendes sociaux (CDS)

Le Compte de dividendes sociaux (ancien Compte Fiduciaire Sélectif) est utilisé pour financer des dons en faveur de projets conformes aux objectifs de la CEB et situés dans des pays éligibles, tels que définis par le Conseil d'administration. Les modalités de fonctionnement du CDS ont été révisées par les Résolutions CA 1554 (2013) et CA 1555 (2013) approuvées par le Conseil d'administration le 22 mars 2013. Par ces résolutions, le Conseil d'administration a renommé le "Compte Fiduciaire Sélectif" "Compte de dividendes sociaux" et a élargi son champ d'utilisation. Depuis cette date, les dons financés par le CDS peuvent prendre la forme d'assistance technique, de bonifications d'intérêt, de garanties et de contributions.

Bonifications d'intérêt

Les bonifications d'intérêt sont utilisées afin de réduire le montant d'intérêts supporté par un emprunteur de la CEB. Les bonifications d'intérêt couvrent le différentiel entre le taux d'intérêt habituellement appliqué par la Banque et celui effectivement payé par l'emprunteur pour chaque tranche de prêt.

Garanties

Les garanties accordées par le CDS sur les prêts de la CEB permettent à la Banque de financer des projets à fort impact social mais qui comportent un risque de crédit élevé. Le montant, l'élément déclenchant et le mécanisme de recouvrement sont déterminés au cas par cas.

Assistance technique

L'assistance technique est utilisée pour aider un emprunteur de la CEB à préparer et mettre en œuvre son projet. Peuvent ainsi être financés des études de pré-faisabilité, de faisabilité et des études techniques, des plans de conception et de mise en œuvre, des évaluations institutionnelles et juridiques, de même que des services de conseils nécessaires à la préparation, l'exécution, le suivi et le reporting, la supervision des procédures d'achat et des évaluations d'impact.

Contributions

Des contributions peuvent être accordées en cas de situations d'urgence ou sous la forme de dons en faveur d'une cause commune dans les États membres menée en coopération avec d'autres acteurs internationaux.

Le CDS est alimenté pour l'essentiel par des contributions des États membres de la Banque, sous forme de dividendes à caractère social, versé lors de l'affectation du résultat annuel de la Banque.

Les dons du CDS sont approuvés par le Conseil d'administration de la Banque, à l'exception des dons d'assistance technique inférieurs ou égaux à € 300 milliers, qui sont approuvés par le Gouverneur.

6. Parties liées

Au regard de la norme IAS 24, la Banque n'est la filiale d'aucune entité. Les états financiers ne sont pas affectés par des relations avec des parties liées.

Les informations relatives aux dirigeants de la Banque sont listées au paragraphe 7 ci-après.

7. Rémunération des dirigeants

Le Statut de la CEB stipule que l'organisation, l'administration et le contrôle de la Banque sont assurés par les organes suivants :

- le Conseil de direction
- le Conseil d'administration
- le Gouverneur
- le Comité de surveillance.

Le Conseil de direction et le Conseil d'administration se composent, chacun, d'un Président et d'un représentant désigné par chaque État membre. Un Vice-Président est élu parmi les membres de chaque Conseil. Le Président du Conseil de direction et le Président du Conseil d'administration sont élus par le Conseil de direction pour un mandat de 3 ans, renouvelable une fois. Les indemnités annuelles de fonction des Présidents et des Vice-Présidents sont fixées pour la durée de leur mandat par le Conseil d'administration.

Le Gouverneur est élu par le Conseil de direction pour un mandat de 5 ans, renouvelable une fois. Il est assisté par trois Vice-Gouverneurs, nommés par le Conseil de direction pour un mandat de 5 ans, renouvelable une fois[1], sur proposition du Gouverneur, suite à l'avis conforme du Conseil d'administration et après consultation des membres du Conseil de direction. Leurs émoluments sont fixés par le Conseil d'administration, dans le cadre de l'approbation du budget annuel de la Banque.

En synthèse, la rémunération brute des dirigeants de la CEB s'analyse comme suit :

En milliers d'euros

	2013	2012
Indemnités de fonction		
Président du Conseil de direction [2]	45	45
Président du Conseil d'administration	45	45
Vice-Président du Conseil de direction	6	6
Vice-Président du Conseil d'administration [3]	6	6
Émoluments		
Gouverneur Wenzel	346	338
Vice-Gouverneur Guglielmino	279	273
Vice-Gouverneur Ruiz-Ligero	263	257
Vice-Gouverneur Dowgielewicz [4]	263	171
Vice-Gouverneur Tarafás [5]		86

(1) Ceci s'applique aux Vice-Gouverneurs élus pour la première fois après le 26 novembre 2010.

(2) Le Président du Conseil de direction a renoncé à ses indemnités de fonction pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013. À sa demande les montants correspondants ont été directement transférés par la CEB au CDS et à des organisations caritatives.

(3) Les indemnités de fonction sont versées à raison de € 500 par mois. Deux Vice-Présidents ont tenu ce poste en 2012.

(4) Le titulaire a pris ses fonctions le 2 mai 2012.

(5) Les fonctions du titulaire ont pris fin le 1er mai 2012.

Les dirigeants de la CEB ne perçoivent pas de stock-options ni aucune autre forme de prime.

En fin de mandat, le Gouverneur et les Vice-Gouverneurs perçoivent soit une pension d'ancienneté soit une allocation temporaire défiscalisée d'un montant de 40% à 50% de leur dernier traitement, pendant une période maximale de 3 ans. Cette allocation est plafonnée de telle sorte que son montant cumulé à celui d'éventuels traitements perçus par ailleurs n'excède pas, en tout état de cause, le montant du dernier traitement versé par la CEB. Pour 2013, ces allocations temporaires ont été accordées au précédent Gouverneur Alomar (en poste jusqu'au 17 décembre 2011) pour un montant de € 155 milliers, et à l'ancien Vice-Gouverneur Tarafás (en poste jusqu'au 1er mai 2012) pour un montant de € 119 milliers.

Le Conseil de direction, par sa Résolution CD 383 (2010), a décidé de supprimer cette allocation temporaire pour les nouveaux fonctionnaires hors-cadre (Gouverneur et Vice-Gouverneurs) nommés pour un premier mandat après le 30 mars 2010, date de l'adoption de celle-ci.

Le Gouverneur et les Vice-Gouverneurs sont affiliés aux régimes de couverture médicale et sociale ainsi qu'au régime de pension de la CEB et bénéficient d'autres indemnités au même titre que les agents (allocations familiales ainsi que d'autres indemnités liées à l'expatriation, le cas échéant).

8. Régime fiscal

Le Troisième Protocole additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe stipule que les avoirs, revenus et autres biens de la Banque, sont exonérés de tout impôt direct.

NOTE B GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET DU CAPITAL

Dans le cadre de ses activités de prêts et de ses activités financières, la CEB est exposée à quatre principaux types de risques : risque de crédit, risque de marché, risque de liquidité et risque opérationnel.

Cette note présente des informations sur l'exposition de la Banque à ces différents types de risques, les objectifs, politiques et procédures qui permettent de mesurer et gérer ces risques ainsi que la gestion du capital.

La gestion et le contrôle des risques contribuent de façon déterminante au maintien de la solvabilité de l'institution financière. Ainsi, la CEB révise régulièrement son dispositif de gestion et de surveillance des risques, dans le respect du principe de continuité de méthodologie afin de se conformer aux meilleures pratiques de la profession.

Par son statut de banque multilatérale de développement, la CEB n'est soumise ni aux ratios réglementaires de ses pays membres, ni aux Recommandations du Comité de Bâle non plus qu'aux Directives de l'Union européenne. Cependant, la CEB utilise ces réglementations comme références dans sa politique de gestion et de contrôle des risques.

Les organes de la Banque assurent la responsabilité d'ensemble pour la définition et la supervision du cadre de la gestion des risques.

Des comités décisionnaires

Le Gouverneur a créé différents comités décisionnaires chargés de développer et de superviser les politiques de gestion des risques dans leurs domaines respectifs. Tous ces comités sont présidés par le Gouverneur.

- Le **Comité Financier & Risques** se trouve au cœur du dispositif de gestion des risques de crédit de la Banque. Les politiques de gestion des risques sont établies pour identifier et analyser les risques auxquels la Banque doit faire face, pour fixer des limites de risques et de contrôles appropriés, ainsi que pour surveiller le respect de ces limites. Ce comité hebdomadaire prend des décisions s'appuyant sur les analyses et recommandations effectuées par le Département de la Gestion des Risques globaux. Il examine également tous les aspects de l'activité financière de la Banque (trésorerie, dettes, évolution des marchés financiers, liquidité)
- Le **Comité de Financement** décide une fois par trimestre de la stratégie de financement et la politique de *pricing*. Il décide également de la stratégie d'émission d'emprunts (montants, devises, conditions et calendrier) en tenant compte des besoins prévisionnels de liquidité de la Banque, dans le respect de l'autorisation annuelle d'emprunt accordée par le Conseil d'administration sur proposition du Gouverneur.
- Le **Comité ALM** décide une fois par trimestre de la stratégie de gestion actif-passif de la Banque. Il prend les décisions qui s'imposent en matière de risques financiers à la lumière du rapport trimestriel sur la situation ALM de la Banque et dans le respect des politiques financières validées par le Conseil d'administration.
- Le **Comité Organisation et Risques Opérationnels (CORO)** se réunit deux fois par an pour établir les niveaux acceptables des risques opérationnels encourus par la CEB et veille à ce que les Directeurs prennent les mesures nécessaires pour assurer le suivi et le contrôle de ces risques au sein de leurs Directions respectives.
- Le **Comité de Pilotage Informatique** gère toutes les questions liées aux systèmes d'information et à l'infrastructure informatique, afin d'assurer la continuité des activités, et se réunit deux fois par an.

Communication interne et externe sur la gestion des risques

Un rapport détaillé sur l'exposition de la Banque au risque de crédit, l'état des marchés de capitaux ainsi que sur la gestion de liquidité est remis chaque semaine aux membres du Comité Financier & Risques. Toutefois, dans le contexte financier actuel, cette information est mise à jour chaque fois qu'un évènement ou une décision concernant les ratios prudentiels ou la qualité des contreparties de la CEB, maintenue sous étroite surveillance, soulève des préoccupations.

Le rapport trimestriel sur la gestion des risques est adressé aux membres du Conseil d'administration et du Conseil de direction afin d'informer les actionnaires de l'évolution de l'exposition de la CEB face aux principaux types de risques : crédit, marché, liquidité, opérationnel ainsi que de la situation au regard du cadre prudentiel.

En ce qui concerne la communication externe sur la gestion des risques, la Banque communique aux Agences de notation une information très complète pour leur exercice annuel d'évaluation. Un rapport spécifique, qui est largement axé sur la gestion des risques est également préparé en vue du dépôt d'un rapport annuel relatif au formulaire 18-K lié à la déclaration d'enregistrement auprès de la "*Securities and Exchange Commission*".

Enfin, le Rapport annuel du Gouverneur de la CEB donne une image fidèle des pratiques et procédures en place pour la gestion des risques au sein de la Banque et les États financiers à la clôture de l'exercice rendent publiques les données relatives à l'exposition aux risques.

1. Risque de crédit

Revue du processus d'évaluation

Le risque de crédit se définit comme le risque de perte pouvant survenir en cas de non-respect des obligations contractuelles d'une contrepartie. Le Département de la Gestion des Risques Globaux identifie, évalue et gère tous les risques de crédit émanant des activités de la CEB, résultant à la fois de ses transactions de bilan et hors bilan. Le Département suit en permanence l'application des politiques de gestion des portefeuilles (prêts, titres, dérivés) et surveille la situation de la Banque vis-à-vis des grands risques.

Le processus d'autorisation d'encours est différent selon qu'il s'agit du financement d'un projet ou d'une transaction financière.

Pour chaque nouveau projet, ce département procède à une analyse de la transaction en prenant en compte la solvabilité de la contrepartie et l'exposition déjà existante ainsi que le risque-pays et recommande, si nécessaire, l'obtention de différents rehaussements de crédit (garanties, collatéraux et autres structures, qui permettent de réduire le risque final). Après l'approbation par le Comité Financier & Risques, le projet est présenté au Conseil d'administration.

Concernant les transactions réalisées par la Direction Financière, le Conseil d'administration en établit le cadre au travers de la définition de la politique d'investissement de la Banque.

Le processus d'octroi de limites : sur demande des directions opérationnelles, les limites par contrepartie sont établies par le Département de la Gestion des Risques Globaux. Celles-ci sont ensuite approuvées, modifiées ou, le cas échéant, rejetées par le Comité des Risques. Etablies en valeur nominale, ces limites sont revues chaque année, sauf situation particulière, exigeant une périodicité plus rapprochée.

Le processus de notation : deux types de notations internes sont accordés : notation de contrepartie et notation de transaction. Conformément aux meilleures pratiques de la profession, le Département de la Gestion des Risques globaux accorde une notation interne à toutes les contreparties, en fonction d'analyses réalisées sur site ou en interne. Cette notation est constituée d'une échelle allant de 1 à 10, 10 étant la meilleure note. Chaque échelon correspond à une note sur l'échelle appliquée par les agences de notation internationales (10 = AAA, 9,5 = AA+).

La méthodologie retenue pour la notation interne des contreparties repose sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Le système prend en compte, complété par d'autres critères, les notations des agences internationales lorsque celles-ci sont disponibles. Des modèles de *scoring*, développés en interne, permettent d'appliquer différents ratios en fonction du type de contrepartie (états, administrations régionales ou locales, entités financières et non financières). Des grilles de notations internes spécifiques sont utilisées lorsque des contreparties ne bénéficient pas d'une notation par les agences internationales.

La notation interne des transactions, accordée uniquement aux opérations de financement de projets, repose sur la notation interne de la contrepartie et prend ensuite en compte, le cas échéant, les différents rehaussements de crédit : collatéraux, garanties et autres structures, qui permettent de réduire le risque final.

La Banque a mis en place une méthodologie de validation du système de notation interne, reposant sur l'analyse des écarts entre sa notation interne et les notations des agences internationales. Tout écart supérieur à deux échelons donne lieu à une révision approfondie de la notation interne.

Les agences de notation internationales qualifient une notation *investment grade* si elle est égale ou supérieure à Baa3/BBB-. A contrario, si cette notation est inférieure ou égale à Ba1/BB+ elle est classée *below investment grade* (BIG).

Exposition globale au risque de crédit

L'exposition au risque de crédit pour l'ensemble des transactions de la Banque, hors intérêts courus (prêts, engagements de financement, dépôts, titres, produits dérivés) au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012 est présentée dans le tableau ci-dessous. Il convient de préciser, que concernant le portefeuille de prêts, les rehaussements de crédit sont pris en compte. Une nouvelle catégorie "sans risque" est introduite et concerne les expositions entièrement couvertes par des provisions ou bénéficiant de la garantie du Compte de dividendes sociaux (CEB).

En millions d'euros

	2013					2012				
	AAA/AA	A/BBB	BIG	S/Risque	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	S/Risque	Total
Prêts	1 904	7 309	3 368	1,1	12 582	1 931	5 936	4 263	1,0	12 131
Engagements de financement	355	1 906	820	1,2	3 082	233	1 554	1 214		3 001
Dépôts	1 750	1 342			3 093	2 074	2 274			4 348
Titres	4 147	2 566	200		6 913	3 766	3 180	200		7 146
Swap - add on	186	284			471	402	509			910
Forex		68			68		2			2
Swap coll - VAN non couverte	6				6	16				16
Total	**8 348**	**13 476**	**4 388**	**2,3**	**26 214**	**8 420**	**13 456**	**5 677**	**1,0**	**27 554**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

Concentration - Grands risques

Un grand risque s'entend comme une exposition globale (prêts, titres, dépôts, produits dérivés et engagements de financement) vis-à-vis d'une contrepartie ou d'un groupe de contreparties dépassant 10% du capital solide.

La CEB retient comme définition du capital solide, le capital appelé, les réserves, les gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, majorés du capital non appelé des pays membres notés AAA ou AA (seconde meilleure notation de Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings).

Conformément aux Recommandations du Comité de Bâle et aux Directives de l'Union européenne, la CEB s'assure qu'aucune contrepartie ou groupe de contreparties ne dépasse une limite égale à 25% du capital solide et que le cumul des grands risques ne dépasse pas 800% du capital solide.

Au 31 décembre 2013, de même qu'en 2012, aucune contrepartie n'excède la limite de 25% du capital solide et cinq groupes et une contrepartie individuelle dépassent 10% de ce même capital. Le total de l'encours sur ces contreparties atteint € 3,9 milliards, soit 83% du capital solide de la CEB contre € 4,6 milliards et 102% à fin 2012. En sa qualité d'institution financière multilatérale, la CEB exclut de son analyse les risques "*souverains*" des pays membres de l'OCDE.

Exposition souveraine[1] de la CEB sur les portefeuilles de prêts et de titres

En millions d'euros

	2013				2013		
	Prêts	Titres	Total		Prêts	Titres	Total
Membres de l'UE *(a)*	**7 720**	**3 038**	**10 758**	**Non-membres de l'UE** *(b)*	**1 271**		**1 271**
France	404	1 614	2 019	Turquie	984		984
Allemagne	642	244	885	Albanie	109		109
Belgique	757	20	777	Serbie	59		59
Espagne	569	113	683	"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	49		49
Chypre	621		621	Islande	22		22
Portugal	179	200	379	Moldova (République de)	20		20
Italie	141	160	301	Bosnie-Herzégovine	18		18
Finlande	121	50	171	Monténégro	9		9
Irlande	104	10	114	Saint-Marin	0,1		0,1
Autriche[2]		83	83				
Malte	48		48				
Luxembourg		42	42				
République slovaque	32		32				
Estonie	26		26				
Grèce	23		23				
Slovénie	19		19				
Sous-total zone euro	3 686	2 536	6 222				
Hongrie	1 222		1 222				
Pologne	1 048		1 048				
Roumanie	896		896				
Institutions supranationales[3]	0,3	502	502				
Croatie	286		286				
Danemark	205		205				
Lituanie	140		140				
Suède	131		131				
Bulgarie	38		38				
République tchèque	36		36				
Lettonie	32		32				
Sous-total Autres	4 034	502	4 536				
Total *(a)+(b)*					**8 991**	**3 038**	**12 029**

[1] Exposition souveraine : États, Administration publiques, Institutions financières étatiques, Institutions financières spécialisées

[2] État non membre de la CEB : garantie reçus sur prêts

[3] Organisations composées de plusieurs nations, opérant en dehors de l'autorité d'un gouvernement national

Portefeuille de prêts

Au 31 décembre 2013, l'encours de prêts s'élève à € 12,6 milliards, soit une hausse de 3,7% par rapport au 31 décembre 2012. La Banque n'a constaté aucun retard, arriéré ou impayé en 2013. La politique de la Banque, similaire à celle d'autres institutions financières multilatérales, consiste à ne pas participer à des accords de rééchelonnement de dettes (principal ou intérêts des prêts).

Le tableau ci-dessous présente la ventilation du portefeuille de prêts par notation et par type de contrepartie :

En millions d'euros

	2013					2012				
	AAA/AA	A/BBB	BIG	S/Risque	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	S/Risque	Total
États	87	2 936	2 566		5 589	91	2 040	3 301		5 432
Administrations publiques	907	1 536	49		2 493	767	1 474	27		2 268
Institutions financières étatiques	165			0,3	165	213	2			215
Institutions financières spécialisées	589	144	12		745	668	29	86		783
Autres institutions financières	157	2 619	574	0,8	3 351	192	2 295	664	1,0	3 152
Institutions non financières		72	167		239		97	185		281
Total	**1 904**	**7 309**	**3 368**	**1,1**	**12 582**	**1 931**	**5 936**	**4 263**	**1,0**	**12 131**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

Le montant des rehaussements de crédit dans le portefeuille de prêts assurant un transfert de risque à 100% s'élève à € 4,7 milliards, incluant des garanties et des collatéraux à hauteur de, respectivement, € 4,2 milliards et € 0,5 milliard.

L'impact de ces rehaussements sur le profil de risque du portefeuille de prêts est présenté ci-dessous :

En millions d'euros

	2013				2012			
	Avant		Après		Avant		Après	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AAA/AA	1 255	10%	1 904	15%	1 299	11%	1 931	16%
A/BBB	7 080	56%	7 309	58%	5 673	47%	5 936	49%
BIG	4 246	34%	3 368	27%	5 158	43%	4 263	35%
S/Risque	0,8	0%	1,1	0%	1,0	0%	1,0	0%
Total	**12 582**	**100%**	**12 582**	**100%**	**12 131**	**100%**	**12 131**	**100%**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

Au 31 décembre 2013, l'encours de prêts noté *investment grade* représente 73,2% du portefeuille total, contre 64,8% à fin 2012. Les instruments de réduction de risques sont à l'origine d'une modification de l'exposition par type de contrepartie. Ainsi, l'exposition souveraine a augmenté de 11,4%. La part des contreparties non notées par les agences de notation internationales représente 3,8% de l'encours total et les notations internes accordées à ces contreparties s'échelonnent entre 3 et 9,5.

Le tableau ci-dessous présente le portefeuille de prêts des dix emprunteurs principaux :

En millions d'euros

	2013							2012					
	AAA/AA	A/BBB	BIG	S/Risque	Total	%		AAA/AA	A/BBB	BIG	S/Risque	Total	%
1. Hongrie			1 222		1 222	10%	Hongrie			1 313		1 313	11%
2. Turquie		984			984	8%	Roumanie		922			922	8%
3. Roumanie		896			896	7%	Turquie			892		892	7%
4. Chypre			621		621	5%	Chypre			627		627	5%
5. Crédit Agricole		476			476	4%	Pologne		456			456	4%
6. Pologne		461			461	4%	Crédit Agricole		402			402	3%
7. Région Wallonne		440			440	3%	Région Wallonne		392			392	3%
8. PKO Bank		311			311	2%	UniCredit		326			326	3%
9. CaixaBank		308			308	2%	CaixaBank		294			294	2%
10. UniCredit		298			298	2%	Intesa Sanpaolo		286			286	2%
Sous-total		**4 175**	**1 843**		**6 017**	**48%**	**Sous-total**		**3 078**	**2 832**		**5 910**	**49%**
Autres	1 904	3 134	1 526	1,1	6 564	52%	Autres	1 931	2 858	1 431	1,0	6 221	51%
Total	**1 904**	**7 309**	**3 368**	**1,1**	**12 582**	**100%**	**Total**	**1 931**	**5 936**	**4 263**	**1,0**	**12 131**	**100%**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

Engagements de financement

Les engagements de financement correspondent à la fraction de projets approuvés et encore en attente de financement, pour lesquels un contrat-cadre a été signé. Au cours de l'année, les engagements de financement ont progressés légèrement et s'élèvent à € 3,1 milliards au 31 décembre 2013. Les engagements de financement notés *investment grade* représentent 73,4% du portefeuille total, contre 59,6% à fin 2012.

Le tableau ci-dessous détaille les engagements de financement en faveur des contreparties de la zone euro :

En millions d'euros

	2013					2012				
	AAA/AA	A/BBB	BIG	S/RISQUE	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	S/RISQUE	Total
Pays de la zone euro										
France		325			325	50	253			303
Espagne		305			305		200	30		230
Belgique	150	143			293		60			60
Allemagne	205	2			207	83	22			105
Autriche[1]		188			188		15			15
Chypre			177		177			229		229
Portugal			170		170			245		245
République slovaque		23			23					
Slovénie		20			20		20			20
Finlande						100				100
Irlande							50			50
Italie							10			10
Sous-total	**355**	**1 005**	**347**		**1 707**	**233**	**630**	**504**		**1 366**
Autres		902	473	1,2	1 375		925	710		1 634
Total	**355**	**1 906**	**820**	**1,2**	**3 082**	**233**	**1 554**	**1 214**		**3 001**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

[1] État non membre de la CEB : garantie à recevoir

Portefeuilles obligataires

La CEB gère deux portefeuilles obligataires : actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et actifs financiers disponibles à la vente. Les deux portefeuilles sont majoritairement composés de titres libellés en euros, soit 96,3% du total des portefeuilles obligataires.

Le tableau ci-dessous détaille les portefeuilles obligataires en faveur des contreparties de la zone euro et donne la répartition de l'encours en valeur nominale par notation de chacun de ces portefeuilles :

En millions d'euros

	2013				2012			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance								
France	1 373			1 373	1 319			1 319
Portugal			200	200			200	200
Pays-Bas	182			182	135			135
Italie		160		160		160		160
Allemagne	134			134	89	70		159
Espagne		50		50		205		205
Finlande	50			50				
Autriche	47			47	10			10
Luxembourg	42			42				
Irlande		10		10		10		10
Belgique	10			10	10			10
Autres pays	230			230	124			124
Sous-total	**2 068**	**220**	**200**	**2 488**	**1 687**	**445**	**200**	**2 332**
Actifs financiers disponibles à la vente								
France	482	698		1 180	362	739		1 101
Pays-Bas	908			908	872			872
Allemagne	140	250		390	158	250		408
Espagne		63		63		210		210
Autriche	35			35	25			25
Belgique	10			10				
Autres pays	503	1 335		1 838	661	1 536		2 197
Sous-total	**2 079**	**2 346**		**4 425**	**2 079**	**2 735**		**4 814**
Total	**4 147**	**2 566**	**200**	**6 913**	**3 766**	**3 180**	**200**	**7 146**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

Produits dérivés

La CEB a recours à des swaps d'intérêts (IRS) et à des swaps de devises (CIRS) pour couvrir les risques de marché sur ses transactions de prêts, d'investissement et d'emprunts.

Les transactions sur produits dérivés requièrent dans tous les cas une autorisation préalable d'engagement sur la contrepartie émettrice, accordée par le Comité Financier & Risques et la signature d'un contrat-cadre (par exemple le contrat *ISDA Master Agreement*). Pour les transactions au-delà de cinq ans, la contrepartie doit présenter, en outre, une notation minimale équivalente à AA ou bénéficier d'un contrat de collatéral CSA (*Credit Support Annex*) avec la CEB. L'ensemble des transactions de swaps est valorisé en valeur actuelle nette, et un suivi périodique des positions par contrepartie est effectué afin de procéder aux appels de marge si nécessaire.

Au 31 décembre 2013, l'exposition aux produits dérivés est composée des *swaps add-on* pour € 471 millions et de la VAN non couverte (Valeur Actuelle Nette) après rehaussements de crédit de € 6 millions. La Banque a reçu des collatéraux sous forme de dépôt : 54% et de titres souverains : 46% (bons du Trésor américain, OAT françaises et du Trésor allemand). La CEB a signé un contrat de collatéral CSA avec chacune de ses contreparties dans le cadre de ses activités de swap, de même qu'en 2012.

La ventilation de l'encours notionnel des swaps par instrument et par échéance est présentée ci-dessous :

En millions d'euros

	2013					2012				
	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	de 5 à 10 ans	plus de 10 ans	Total	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	de 5 à 10 ans	plus de 10 ans	Total
Total (a)	**4 043**	**13 029**	**4 291**	**2 434**	**23 797**	**2 900**	**14 371**	**4 592**	**2 215**	**24 079**
Swaps de devises	3 901	10 947	903	595	16 346	2 812	13 554	1 025	633	18 025
Swaps d'intérêts	143	2 082	3 388	1 839	7 451	88	817	3 567	1 582	6 054
dont : collatéralisés (b)	4 043	13 029	4 291	2 434	23 797	2 900	14 371	4 592	2 215	24 079
(b)/(a)	100%	100%	100%	100%		100%	100%	100%	100%	

2. Risque de marché : risques de change, de taux d'intérêt et de liquidité

2.1. Pilotage des expositions du bilan

La gestion du bilan est assurée par le département ALM, placé sous l'autorité du Directeur Financier. Elle repose notamment sur l'analyse d'indicateurs de pilotage des risques générés par l'ensemble de l'activité de la CEB. Ces risques sont :

- le risque de change, issu d'une variation défavorable des cours de change
- le risque de taux d'intérêt, issu de décalages dans le temps entre les natures de taux des emplois (prêts, titres, dépôts) et des ressources (emprunts) et leurs périodes de révision
- le risque de liquidité, défini comme le risque de ne pas pouvoir honorer ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer une position en raison de conditions de marché défavorables.

Le Département ALM produit périodiquement un rapport sur les risques de change, de taux et de liquidité supportés par la CEB. Il évalue notamment, dans le cadre des conditions de marché normales et stressées :

- l'exposition de la CEB aux variations de taux
- le niveau de sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (VAN)
- le niveau de sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts.

Il produit également une analyse de la situation prévisionnelle de liquidité, avant et après stress.

2.2. Principes de gestion

La CEB est exposée dans le cadre de ses opérations (prêts, titres, emprunts, opérations de trésorerie) à des risques de change, de taux et de liquidité.

a) Gestion des risques de change et de taux

Le principe retenu est la couverture quasi systématique des positions, permettant de maintenir les risques de change et de taux à leur plus bas niveau possible. La CEB gère l'ensemble de son bilan en taux variable (à l'exception de son portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance), soit directement, soit par le biais de swaps de couverture.

Elle a donc recours à des produits dérivés, principalement des contrats d'échange de monnaies et de taux d'intérêt. Elle utilise ces instruments dans le cadre d'opérations de micro-couverture ou de macro-couverture :

- opérations de micro-couverture : les produits dérivés utilisés servent à couvrir le risque de marché découlant d'un élément spécifique de l'actif (prêt, titre) ou du passif (emprunt)
- opérations de macro-couverture : les produits dérivés utilisés servent à couvrir le risque global de marché mesuré à partir de l'évaluation du bilan.

Au 31 décembre 2013, les contrats d'échange de monnaies et de taux d'intérêt sont uniquement utilisés en micro-couverture.

b) Gestion du risque de liquidité

La CEB a pour principal objectif d'honorer ses engagements dans leur intégralité et avec ponctualité. Le risque de liquidité est géré avec prudence parce qu'elle ne dispose pas de dépôts clients à l'instar des banques commerciales et n'a pas accès au refinancement de la Banque Centrale.

Le risque de liquidité est mesuré via la génération d'impasses de liquidité statiques et dynamiques et le calcul du ratio prévisionnel de liquidité suivant différents scénarios de stress : défaut plus ou moins important de contreparties suivant leur notation pour les prêts et/ou les titres, décotes des titres détenus à la revente, défaut partiel ou total des prêts et des titres de toutes les contreparties issues d'un même pays, absence d'opportunités de refinancement.

La politique de refinancement et de placement de la CEB, ajustée en fonction des mesures du risque de liquidité, lui permet de faire face à ses engagements et de respecter les limites de ses ratios de pilotage, même en cas de scénario très défavorable.

2.3. Mesure des risques de change, de taux et de liquidité

a) Mesure du risque de change

La CEB couvre toute exposition à un risque de change, le risque résiduel provenant des résultats accumulés dans des devises autres que l'euro. Ce risque est systématiquement couvert sur une base mensuelle. À chaque fin de mois, la CEB produit un arrêté de ses résultats, devise par devise et les convertit en euro ; toute position d'une contre-valeur supérieure à € 1 million est réduite par l'achat ou la vente au comptant de devises.

En milliers d'euros

Répartition par devise	Actif	Passif	Instruments dérivés	**Position nette 2013**	Actif	Passif	Instruments dérivés	**Position nette 2012**
Dollar des États-Unis	1 118 370	10 742 436	9 624 823	757	1 591 928	11 750 621	10 159 737	1 044
Yen japonais	32 283	76 806	45 181	658	55 836	106 802	51 501	535
Dollar canadien	204 609	9 189	(195 278)	142	215 543	7 874	(207 506)	163
Livre sterling	110 241	1 393 990	1 283 796	47	33 081	1 901 738	1 868 736	79
Autres devises	1 118 719	3 527 732	2 409 289	276	1 124 243	4 317 552	3 193 523	214
Total	**2 584 222**	**15 750 153**	**13 167 811**	**1 880**	**3 020 631**	**18 084 587**	**15 065 991**	**2 035**

Ce tableau montre que l'exposition de change résiduelle, après prise en compte des instruments de couverture, est non significative.

b) Mesure du risque de taux

En raison du principe de micro-couverture retenue sur ses positions, l'exposition de la CEB au risque de taux est faible.

L'ALM mesure le risque de taux d'intérêt en volume (gap de taux), en marge (sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts), et en valeur (sensibilité de la Valeur Actuelle Nette).

La Marge Nette d'Intérêts de la CEB est très peu exposée aux fluctuations de marché parce qu'elle adosse en taux l'actif et le passif. Par ailleurs, les capitaux propres disponibles sont investis dans un portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance. Ce portefeuille est composé de titres à taux fixe, généralement long terme, libellés en euros et émis par des pays ou des institutions assimilées dont la notation minimale est AA ou Aa2 à la date d'acquisition.

Dans le portefeuille des titres détenus jusqu'à l'échéance sont également investis le montant du Compte de dividendes sociaux (CDS) et les provisions pour engagements de pension.

Appréciation de la couverture du risque de taux

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des opérations de la CEB. Il présente une vision statique du risque de taux et de sa couverture, à la date de clôture de l'exercice, au travers d'une ventilation de l'actif et du passif par nature de taux (taux fixe et taux variable). Il permet d'identifier l'effet de la couverture du risque de taux.

En milliers d'euros

	Avant couverture			Instruments de couverture			Après couverture		
Type de taux	Encours	Intérêts courus	Total	Encours	Intérêts courus	Total	Encours	Intérêts courus	Total
Actif									
Taux fixe	**11 701 275**	**104 392**	**11 805 667**	**(4 356 497)**	**236 335**	**(4 120 162)**	**7 344 778**	**340 727**	**7 685 505**
Encours échéancés	9 939 017	104 392	10 043 409	(4 356 497)	236 335	(4 120 162)	5 582 520	340 727	5 923 247
Encours non échéancés	1 762 258		1 762 258				1 762 258		1 762 258
Taux variable	**12 434 116**	**11 082**	**12 445 198**	**4 348 410**	**5 679**	**4 354 089**	**16 782 526**	**16 761**	**16 799 287**
Total de l'actif	**24 135 391**	**115 474**	**24 250 865**	**(8 087)**	**242 014**	**233 927**	**24 127 304**	**357 488**	**24 484 792**
Passif									
Taux fixe	**(22 688 749)**	**(235 905)**	**(22 924 654)**	**17 612 156**	**(47 815)**	**17 564 341**	**(5 076 593)**	**(283 720)**	**(5 360 313)**
Encours échéancés	(18 535 598)	(235 905)	(18 771 503)	17 612 156	(47 815)	17 564 341	(923 442)	(283 720)	(1 207 162)
Encours non échéancés	(4 153 151)		(4 153 151)				(4 153 151)		(4 153 151)
Taux variable	**(1 291 840)**	**(523)**	**(1 292 363)**	**(17 821 397)**	**(10 719)**	**(17 832 116)**	**(19 113 237)**	**(11 242)**	**(19 124 479)**
Encours échéancés	(763 118)	(478)	(763 596)	(17 821 397)	(10 719)	(17 832 116)	(18 584 515)	(11 197)	(18 595 712)
Encours non échéancés	(528 722)	(45)	(528 767)				(528 722)	(45)	(528 767)
Total du passif	**(23 980 589)**	**(236 428)**	**(24 217 017)**	**(209 241)**	**(58 534)**	**(267 775)**	**(24 189 830)**	**(294 962)**	**(24 484 792)**

L'encours de l'actif à taux fixe avant couverture est de € 11 701 millions. Les instruments de couverture permettent de réduire cette exposition à € 7 345 millions.

Cette exposition après couverture de € 7 345 millions d'euros est constituée par :

- des encours échéancés (€ 5 583 millions), principalement des dépôts à court terme (€ 2 685 millions), insensibles aux variations de taux de marché et considérés comme du taux fixe, des titres détenus jusqu'à l'échéance à taux fixe (€ 2 617 millions) et, marginalement, des prêts à taux fixe non couverts (€ 219 millions)
- des encours non échéancés (€ 1 762 millions), essentiellement des valorisations de swaps qui, par nature, ne peuvent être couvertes.

En conséquence, la couverture du risque de taux à l'actif est hautement efficace : elle réduit considérablement les risques associés aux opérations à taux fixe et respecte les principes de gestion ALM de la Banque.

Réciproquement, au passif, l'exposition à taux fixe de € 22 689 millions d'euros, avant couverture, est réduite à € 5 077 millions, après couverture.

Cette exposition après couverture de € 5 077 millions est constituée par :

- des encours non échéancés (€ 4 153 millions), principalement les capitaux propres disponibles, le Compte de dividendes sociaux et les provisions pour engagements de pension (€ 2 660 millions) auxquels sont adossés les titres détenus jusqu'à l'échéance et des valorisations de swaps qui, par nature, ne peuvent être couvertes
- des encours échéancés (€ 923 millions), constitués exclusivement des *Euro Commercial Papers* (ECP) à taux fixe.

En conséquence, la couverture du risque de taux au passif est hautement efficace : elle annule les risques associés aux opérations d'emprunts à long terme et respecte les principes de gestion ALM de la Banque.

Mesure de la sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts au risque de taux

Le Département ALM étudie le niveau de la Marge Nette d'Intérêts pour l'année à venir sous l'hypothèse de certains scénarios de taux (+/- 10 pbs, +/- 100 pbs, +/- 200 pbs).

Au 31 décembre 2013, le niveau des taux de marché à court terme sur les principales devises de référence, sur lesquels s'appuient les scénarios de chocs de taux, sont bas. Par conséquent, les *stress tests* sélectionnés ci-après reposent sur une translation uniforme de + 10 pbs et + 100 pbs. En effet, en cas de stress test à la baisse de 10 pbs (*a fortiori* de 100 pbs), le faible niveau de taux conduit à des résultats biaisés résultant à la fois d'un *floor* logiciel et de l'application de clauses différentes selon les contrats.

La sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts mesure la variation subie par les marges nettes d'intérêts sur un an suivant la date d'arrêté dans le cas d'une translation uniforme de 10 pbs et 100 pbs à la hausse appliquée sur l'ensemble des courbes de taux.

Méthode de calcul

La sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts est calculée en dynamique, sur la base d'hypothèses :

- de volume d'activité nouvelle pour 2014 sur les principaux postes du bilan
- de caractéristiques de l'activité nouvelle (type d'écoulement *in fine* ou linéaire, maturité, *spread* prévisionnel …). En particulier, les taux futurs des contrats sont issus des taux *forward* calculés en date d'arrêté augmentés des hypothèses de *spread* sur taux pour chaque poste de bilan.

Un outil dédié permet :

- de créer des contrats nouveaux sur la base des hypothèses d'activité nouvelle
- de générer des *cash flows* sur l'ensemble des contrats (stock d'opérations et nouvelle activité)
- de déterminer le volume de *cash flows* à placer ou emprunter afin d'équilibrer le bilan mensuellement sur l'année à venir.

In fine, la Marge Nette d'Intérêts fin 2014 et sa sensibilité à un choc de taux sont déterminés sur la base d'un bilan prévisionnel équilibré.

Résultat

En milliers d'euros

	Translation parallèle + 10 pbs	Translation parallèle + 100 pbs
Sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts prévisionelle 2014 au 31/12/2013	(261)	(2 570)

Analyse de résultat

Sur la base du bilan au 31 décembre 2013 et des hypothèses d'activité nouvelle, la Marge Nette d'Intérêts diminuerait de € 0,3 million si les taux augmentaient de 10 pbs. Elle baisserait de € 2,6 millions si les taux augmentaient de 100 pbs.

Pour rappel, la sensibilité à une variation de taux s'applique principalement aux opérations à taux variable (prêts/emprunts et opérations de trésorerie). En effet, pour les opérations à taux fixe, seules les transactions futures sont sensibles aux variations de taux tandis que celles du stock ont une sensibilité nulle.

Sachant que les opérations du stock à taux fixe représentent la quasi-totalité du volume de Marge Nette d'Intérêts à taux fixe en 2014 (revenus issus du portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance), la sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts est faible.

On observe qu'en raison de la faible utilisation de produits non linéaires, une augmentation du choc de taux augmente d'autant la sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts (Cf. choc de taux de +100 pbs).

En synthèse, la faible exposition défavorable de la Marge Nette d'Intérêt à une hausse des taux montre que :

- la politique de couverture aux fluctuations des taux de marché mise en place par la Banque est efficace
- la CEB demeure défavorablement exposée à une hausse des taux.

c) Mesure du risque de liquidité

Le niveau de liquidité de la Banque doit respecter un ratio prudentiel de liquidité renforcé (voir ratios prudentiels).

La situation de liquidité prévisionnelle fait l'objet d'un suivi quotidien. Elle est complétée par des *stress tests* trimestriels intégrant :

a) des scénarios de défaillance de contreparties en fonction de leur notation ou suivant un risque pays

b) des scénarios de décote des titres détenus par la CEB à la revente

c) des scénarios d'absence d'opportunité de refinancement

d) des combinaisons de scénarios.

Le besoin de liquidité de la CEB est donc évalué suivant plusieurs scénarios. Ce besoin de liquidité correspond à la liquidité prévisionnelle suivant le scénario de stress considéré. Il est comparé au "coussin de liquidité" de la Banque correspondant aux actifs liquides détenus.

a) Scénarios de défaillance de contreparties

Le besoin en liquidité est projeté en tenant compte de la défaillance d'emprunteurs. Conformément à la logique retenue depuis Bâle II et à son approche différenciée du risque, le défaut des emprunteurs est calculé sur la base de l'encours de prêts, pondéré par le taux de probabilité de défaut publié par les agences de notation, pour une maturité et une classe de notation donnée. Une notation interne est attribuée aux contreparties non notées par les agences de notation.

La CEB évalue également l'impact financier de scénarios catastrophes dans lesquels la probabilité de défaut appliquée aux emprunteurs *below investment grade* est de 100% sans possibilité de recouvrement.

Enfin, des scénarios "pays" sélectifs évaluent l'augmentation du besoin de liquidité résultant d'une défaillance partielle ou totale des contreparties d'actifs issues d'un même pays.

b) Scénarios de décote des titres détenus par la CEB à la revente

Le coussin en liquidité de la CEB est diminué par application d'une décote sur les titres disponibles à la vente et sur ceux détenus jusqu'à l'échéance.

c) Scénarios d'absence d'opportunité de refinancement

Le besoin de liquidité de la CEB est évalué en prenant en compte les opérations issues du stock et les opérations issues de l'activité nouvelle (y compris activité de prêts) hors opérations de refinancement.

d) Combinaison de scénarios

Des scénarios combinent par exemple une diminution du coussin de liquidité issu de décotes appliquées sur les titres détenus et une augmentation du besoin de liquidité issu de défaillances de contreparties.

En synthèse, les scénarios de stress décrits ci-dessus permettent d'évaluer le délai pendant lequel la CEB, soumise à différents événements défavorables, peut assurer ses engagements tout en respectant le seuil minimal imposé par le ratio de liquidité.

À travers l'estimation d'horizons de survie et de variation des indicateurs suivant différents scénarii de stress, la CEB peut piloter sa liquidité via un ajustement de la politique de refinancement à court terme et à long terme.

d) Situation bilancielle par échéance

La structure du bilan par échéance au 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012 est présentée ci-après :

En milliers d'euros

31 décembre 2013	Encours courants			Encours non courants		Total
	Jusqu'à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Actif						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	286 640					286 640
Actifs financiers disponibles à la vente	781 540	547 638	1 393 956	1 294 919	701 229	4 719 282
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle						
Prêts	30 191	219 584	1 476 624	6 048 396	6 075 913	13 850 708
Autres créances	1 328 928	1 333 389	145 375			2 807 693
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11 495	91 952	176 110	1 011 638	2 158 971	3 450 167
Sous-total de l'actif	**2 438 794**	**2 192 564**	**3 192 065**	**8 354 954**	**8 936 114**	**25 114 489**
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	127 063	130	158	34 497	67 247	229 095
Dettes représentées par un titre	1 000 649	1 118 554	2 943 307	12 710 284	3 224 838	20 997 631
Dépôts de garantie reçus	401 659					401 659
Compte de Dividendes Sociaux (CDS)	73 906					73 906
Sous-total du passif	**1 603 278**	**1 118 684**	**2 943 465**	**12 744 781**	**3 292 084**	**21 702 292**
Hors-bilan						
Engagements de financement	113 900	222 680	1 115 420	1 164 961	464 894	3 081 855
Instruments financiers à terme						
À recevoir	782 702	689 166	3 179 385	12 239 439	1 635 026	18 525 718
À livrer	(800 849)	(524 285)	(2 937 736)	(12 029 670)	(1 708 427)	(18 000 968)
Sous-total du hors-bilan	**95 753**	**387 561**	**1 357 069**	**1 374 730**	**391 492**	**3 606 605**
Total par échéance 2013	**931 269**	**1 461 440**	**1 605 669**	**(3 015 097)**	**6 035 521**	**7 018 802**

En milliers d'euros

31 décembre 2012	Encours courants			Encours non courants		Total
	Jusqu'à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Actif						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	327 373					327 373
Actifs financiers disponibles à la vente	757 096	716 059	1 537 992	1 404 660	668 321	5 084 128
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle						
Prêts	42 629	164 179	1 254 196	5 935 842	6 059 340	13 456 186
Autres créances	1 069 710	1 163 378	1 789 617			4 022 705
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	111 883	15 545	214 430	1 131 679	1 780 074	3 253 611
Sous-total de l'actif	**2 308 691**	**2 059 161**	**4 796 234**	**8 472 181**	**8 507 735**	**26 144 002**
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	83 352					83 352
Dettes représentées par un titre	49 395	985 735	3 580 519	14 299 721	3 639 325	22 554 695
Dépôts de garantie reçus	1 686 270					1 686 270
Compte de Dividendes Sociaux (CDS)	77 654					77 654
Sous-total du passif	**1 896 671**	**985 735**	**3 580 519**	**14 299 721**	**3 639 325**	**24 401 971**
Hors-bilan						
Engagements de financement	152 168	243 000	1 364 832	753 903	486 719	3 000 622
Instruments financiers à terme						
À recevoir	57 747	132 237	3 414 535	15 125 158	1 923 091	20 652 767
À livrer	(26 529)	(57 147)	(3 106 651)	(13 675 782)	(1 889 113)	(18 755 221)
Sous-total du hors-bilan	**183 386**	**318 090**	**1 672 716**	**2 203 279**	**520 698**	**4 898 168**
Total par échéance 2012	**595 405**	**1 391 516**	**2 888 431**	**(3 624 260)**	**5 389 107**	**6 640 199**

Chaque contrat d'instrument financier à terme est présent simultanément dans la ligne "À recevoir" et la ligne "À payer" s'agissant de swaps de change ou de devises.

3. Risque opérationnel

La CEB a mis en place une Politique de Gestion des Risques Opérationnels qui définit l'approche pour identifier, mesurer, contrôler et rapporter les risques opérationnels. Ce document établit les bonnes pratiques afin de s'assurer que les risques sont gérés de manière efficace et constante au sein de la CEB.

Le risque opérationnel est définit comme le risque de perte résultant d'une inadéquation et d'une défaillance de procédures, de personnes, de systèmes ou de la survenance d'évènements extérieurs et comprend le risque juridique. En outre, la CEB prend en compte le risque de réputation lié à ses activités.

En choisissant délibérément de suivre les Recommandations du Comité de Bâle et les meilleures pratiques, la Banque s'engage à évaluer en permanence ses risques opérationnels et à mettre en place les mesures de prévention appropriées.

Le dispositif des risques opérationnels de la CEB est revu et approuvé lors des réunions du Comité Organisation et Risques Opérationnels (CORO). Présidé par le Gouverneur et composé du Senior Management et des Directeurs des Directions, le CORO établit les niveaux acceptables de risques opérationnels encourus par la CEB et s'assure que les Directeurs font le nécessaire pour suivre et contrôler ces risques dans leurs directions respectives.

En collaboration étroite avec les différents métiers, le Département des Risques Opérationnels est chargé d'établir une cartographie des risques opérationnels des activités de la Banque. A cette fin, un outil (ORICA) a été mis en place pour gérer l'ensemble du dispositif de manière centralisée : les risques et leur évaluation selon une méthodologie prédéfinie, les mesures de réduction des risques et les plans d'actions. La collecte des incidents de risque opérationnel, y compris des "near misses", est également intégrée dans cet outil, afin de s'assurer de l'efficacité du dispositif de contrôle et d'affiner l'évaluation des risques en termes d'impact et de probabilité.

Le Département des Risques Opérationnels est aussi responsable de la modélisation des procédures métiers, en collaboration avec les différents services, et établit une cartographie des procédures et des contrôles. Dans cette optique, un site intranet dédié (MEGA) a été élaboré pour la consultation de l'ensemble des procédures par tous les agents.

Afin de se prémunir contre une rupture de la continuité de ses activités, la CEB dispose d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA). En 2013, le Département des Risques Opérationnels a entrepris une refonte du PCA, basée sur différents scénarios. Le PCA est composé d'un plan de gestion de crise, d'un dispositif technique (site de secours et dispositif de télétravail) ainsi que des plans métiers. Les entretiens de BIA (Analyse d'Impact sur les Activités) menés ont été l'occasion de sensibiliser les différents métiers et d'enrichir la cartographie des risques.

Dans le cadre du calcul des exigences du capital, la Banque retient la méthode de l'indicateur de base (Basic Indicator Approach). Pour le calcul de cette charge de capital, la Banque utilise la moyenne de son produit net bancaire sur les trois dernières années. Cette charge est comparée aux capitaux propres se composant du capital versé, des réserves, des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres et du résultat de l'année.

Au 31 décembre 2013, la charge des risques opérationnels s'élève à € 22,7 millions, contre € 21,6 millions à fin 2012.

4. Gestion du capital

Conformément au Statut (Article III), tout État européen (membre ou non du Conseil de l'Europe) et/ou institution internationale à vocation Européenne peut, dans les conditions fixées par le Conseil de direction, devenir Membre de la Banque.

La Banque émet des titres de participation libellés en euros auxquels souscrivent les membres. Chaque titre a la même valeur nominale de € 1 000.

L'adhésion s'effectue par le dépôt d'une déclaration auprès du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, stipulant que le candidat adhère au Statut de la Banque selon les conditions financières décidées par le Conseil de direction. Tout État devenant membre confirme dans sa déclaration son intention :

- d'adhérer dès que possible au Troisième Protocole Additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe
- en attendant cette adhésion, d'accorder le régime juridique découlant de ce protocole aux biens, avoirs et opérations de la Banque, ainsi que le statut juridique résultant de ce texte, au bénéfice des organes et agents de la Banque (Statut - article III).

Le Conseil de direction fixe les modalités de souscription et de libération du capital ; il détermine également celles relatives aux augmentations de capital. Les conditions et modalités d'un retrait éventuel d'un État membre sont définies dans le Statut de la CEB (article XV). La Banque n'a jamais reçu une telle demande. Sur cette base et conformément à l'amendement d'IAS 32 de février 2008, ces titres sont classés en instruments de capitaux propres.

Le calcul du montant de la souscription au capital et aux réserves s'effectue sur la base du taux de contribution des pays candidats à l'adhésion à la Banque au budget de l'Accord partiel du Conseil de l'Europe sur la CEB.

Les titres de participation de la Banque sont constitués du capital libéré et du capital appelable. Le capital libéré est la part du capital payable lors de l'adhésion à la Banque sur décision du Conseil de direction sur proposition du Conseil d'administration. En ce qui concerne le capital appelable, il convient de noter qu'il n'y a jamais eu d'appel au capital de la Banque.

Le 4 novembre 2013, le Kosovo est devenu le 41e État membre de la CEB.

La situation du capital de la CEB au 31 décembre 2013 est détaillée en annexe Note L “Capital”.

L’adéquation du capital de la Banque au niveau des risques liés à ses activités est mesurée à travers un dispositif prudentiel organisé autour de différents ratios (voir paragraphe 5 ci-après).

5. Dispositif prudentiel

Bien que la CEB suive les recommandations du Comité de Bâle (cadre Bâle II), son cadre prudentiel s’organise autour de ses propres ratios. Par conséquent, les ratios peuvent ne pas correspondre à des ratios similaires utilisés par d’autres institutions financières multilatérales.

- Le **ratio d’emploi des capitaux propres** permet de s’assurer que le capital utilisable de la CEB pourra absorber un montant raisonnable d’une éventuelle perte découlant de son activité de prêts. Ce ratio est calculé de la manière suivante :

$$\textbf{Ratio d’emploi des capitaux propres} = \frac{\textbf{Portefeuille de prêts pondéré en risque}}{\textbf{Capital utilisable}}$$

- Portefeuille de prêts pondéré : $\sum$ [(principal + intérêts) x probabilité de défaut]
- Capital utilisable : capital versé, réserves, gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres

La limite est fixée à 100% du capital utilisable de la CEB, à savoir € 2,4 milliards. Le ratio s’est amélioré au cours de l’année, passant de 45,3% au 31 décembre 2012 à 35,7% au 31 décembre 2013, suite à une amélioration de la qualité de crédit du portefeuille de prêts et à l’accroissement du capital utilisable de la CEB.

- Le ***risk asset coverage ratio*** constitue une limite supplémentaire à l’encours des prêts noté *below investment grade* et s’utilise conjointement à d’autres ratios prudentiels de façon à obtenir une vision plus claire des forces et des faiblesses financières de la CEB. Ce ratio est calculé de la manière suivante :

$$\textbf{\textit{Risk asset coverage ratio}} = \frac{\textbf{Encours de prêts noté \textit{below investment grade}}}{\textbf{Capital solide}}$$

- Capital solide : capital versé, réserves, gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, capital non appelé des pays actionnaires notés AAA/AA

La limite est fixée à 66% du capital solide de la CEB, soit € 3,1 milliards. Ce ratio s’est amélioré au cours de l’année, passant de 94,8% au 31 décembre 2012 à 71,6% au 31 décembre 2013. Cette évolution résulte d’une amélioration de la qualité de crédit du portefeuille de prêts influant sur une réduction significative du portefeuille noté *below investment grade* et de l’accroissement du capital solide de la CEB. Le *risk asset coverage ratio* dépasse sa limite.

- Le **ratio de liquidité renforcé** est conçu pour mesurer la capacité de la Banque à satisfaire son besoin net de liquidité. Ce besoin net de liquidité prend en compte le stock de projets en attente de financement et les cash-flows nets à l’horizon de trois ans. Le ratio de liquidité est “renforcé” par l’inclusion dans le besoin net de liquidité du montant du risque de défaut à l’horizon de trois ans sur le portefeuille de prêts noté *below investment grade*. Les actifs liquides de la Banque sont : les dépôts et les actifs financiers disponibles à la vente d’une maturité résiduelle inférieure à 18 mois.

Au 31 décembre 2013, le ratio de liquidité renforcé, qui fixe le niveau minimum de trésorerie à 50% des besoins nets de liquidité à trois ans, est de 115,7% contre 96,4% à fin 2012. La hausse du ratio résulte d’une réduction significative en besoin net de liquidité, comparé à celle en trésorerie.

- Le **ratio d’endettement** est un indicateur supplémentaire qui compare l’encours total de la dette après swap aux fonds propres de la Banque. Les fonds propres de la CEB sont constitués du capital souscrit, des réserves, des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres et du résultat de l’année.

La limite est fixée à 4 (quatre fois les fonds propres de la CEB), soit € 29,3 milliards. Ce ratio s’élève à 2,66 au 31 décembre 2013, en recul par rapport à 2,75 au 31 décembre 2012, la diminution de la dette étant largement compensée par la croissance significative des fonds propres de la CEB.

- Le **ratio de portefeuille** constitue un autre indicateur supplémentaire qui compare le total des actifs financiers après swap aux fonds propres de la Banque. Le total des actifs financiers est constitué de l’encours total des portefeuilles d’actifs financiers (détenus jusqu’à l’échéance et disponibles à la vente) et des transactions de trésorerie non représentées par un titre (*dépôts bancaires, repos*). Les fonds propres de la CEB sont constitués du capital souscrit, des réserves, des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres et du résultat de l’année.

La limite est fixée à 2 (deux fois les fonds propres de la CEB), soit € 14,6 milliards. Ce ratio s’élève à 1,32 au 31 décembre 2013, en recul par rapport à 1,37 au 31 décembre 2012, en raison de la baisse des actifs financiers et de la croissance significative des fonds propres de la CEB.

NOTE C INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

Tous les instruments financiers dérivés de micro-couverture de la Banque dont la relation de couverture n'est pas admise par la norme IAS 39 sont enregistrés dans les rubriques du bilan "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" ou "Passifs financiers à la juste valeur par résultat".

Toutes les opérations de micro-couverture de la Banque reconnues par la norme IAS 39 sont de juste valeur (*fair value hedge*) et sont enregistrées dans la rubrique du bilan "Instruments dérivés de couverture". Ces opérations couvrent la juste valeur des actifs et passifs financiers à taux fixe (prêts, actifs disponibles à la vente, émissions obligataires).

Les instruments financiers à terme se composent de swaps de taux, de devises et de change à terme. Ils sont valorisés selon une méthode faisant appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables.

Le tableau suivant présente la juste valeur, incluant les intérêts, de ces instruments financiers.

En milliers d'euros

	31/12/2013		31/12/2012	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments financiers à la juste valeur par résultat				
Instruments dérivés de taux d'intérêt	3 235	(378)	3 545	(137)
Instruments dérivés de change	438 726	(655 912)	1 197 130	(428 771)
Total	**441 961**	**(656 290)**	**1 200 675**	**(428 908)**
Instruments dérivés de couverture				
Instruments dérivés de taux d'intérêt	372 533	(309 117)	445 045	(480 030)
Instruments dérivés de change	576 470	(91 551)	957 338	(115 029)
Total	**949 003**	**(400 668)**	**1 402 383**	**(595 059)**

NOTE D ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers sont présentés dans le tableau ci-dessous selon leurs règles d'évaluations comptables et leurs justes valeurs.

Les conditions de décaissement des prêts sont équivalentes à celles pratiquées par d'autres institutions financières intervenant sur le marché des banques supranationales. En raison de son statut de créancier privilégié, la Banque ne cède pas ce type de créance. Par ailleurs, l'évolution des taux de marché n'a que peu d'incidence sur la juste valeur de ces opérations car la majeure partie des prêts est à taux variable (y compris avec opérations de couverture). La Banque estime donc que la valeur de marché de ces créances correspond à leur valeur nette comptable.

En milliers d'euros

31 décembre 2013	À la juste valeur par résultat	À la juste valeur par capitaux propres	Au coût amorti	Valeur comptable	Juste valeur
Actif					
Caisse, avoirs auprès des banques centrales			286 640	286 640	286 640
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	441 961			441 961	441 961
Instruments dérivés de couverture	949 003			949 003	949 003
Actifs financiers disponibles à la vente		4 548 774		4 548 774	4 548 774
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle (*)			15 576 114	15 576 114	15 576 114
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			2 630 983	2 630 983	2 823 405
Total de l'actif	**1 390 964**	**4 548 774**	**18 493 737**	**24 433 475**	**24 625 897**
Passif					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	656 290			656 290	656 290
Instruments dérivés de couverture	400 668			400 668	400 668
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle			227 128	227 128	227 128
Dettes représentées par un titre			20 087 248	20 087 248	20 087 208
Compte de Dividendes Sociaux (CDS)			73 906	73 906	73 906
Total du passif	**1 056 958**		**20 388 282**	**21 445 240**	**21 445 200**

En milliers d'euros

31 décembre 2012	À la juste valeur par résultat	À la juste valeur par capitaux propres	Au coût amorti	Valeur comptable	Juste valeur
Actif					
Caisse, avoirs auprès des banques centrales			327 373	327 373	327 373
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 200 675			1 200 675	1 200 675
Instruments dérivés de couverture	1 402 383			1 402 383	1 402 383
Actifs financiers disponibles à la vente		4 930 030		4 930 030	4 930 030
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle (*)			16 469 632	16 469 632	16 469 632
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			2 477 909	2 477 909	2 748 805
Total de l'actif	**2 603 058**	**4 930 030**	**19 274 914**	**26 808 002**	**27 078 898**
Passif					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	428 908			428 908	428 908
Instruments dérivés de couverture	595 059			595 059	595 059
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle			83 352	83 352	83 352
Dettes représentées par un titre			21 558 288	21 558 288	21 568 172
Compte de Dividendes Sociaux (CDS)			77 654	77 654	77 654
Total du passif	**1 023 967**		**21 719 294**	**22 743 261**	**22 753 145**

(*) Actifs relevant du niveau 3 en termes de mesure de la juste valeur

Aucun titre classé dans les catégories d'actifs financiers disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance n'a été donné en garantie en 2013 et en 2012.

NOTE E MESURE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

L'application de la norme IFRS 13 "Évaluation de la juste valeur", a amené la CEB à ajuster ses modalités d'évaluation des risques :

- de contrepartie dans la juste valeur des actifs financiers dérivés (*Credit Valuation Adjustment – CVA*)
- de crédit propre dans la valorisation des passifs financiers dérivés (*Debt Valuation Adjustment – DVA*).

À ce titre, l'évaluation de ces risques au 31 décembre 2013 s'est avérée non significative.

La Banque doit présenter les instruments financiers en trois niveaux traduisant la fiabilité de leur base d'évaluation.

Niveau 1 – Instruments financiers faisant l'objet de prix de marché cotés

Niveau 2 – Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables

Niveau 3 – Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables.

L'ensemble des opérations présentées ci-dessous est évalué avec une fiabilité de niveau 1 ou 2.

En milliers d'euros

31 décembre 2013	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		441 961		441 961
Instruments dérivés de couverture		949 003		949 003
Actifs financiers disponibles à la vente	4 548 774			4 548 774
Passifs financiers				
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		656 290		656 290
Instruments dérivés de couverture		400 668		400 668

En milliers d'euros

31 décembre 2012	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		1 200 675		1 200 675
Instruments dérivés de couverture		1 402 383		1 402 383
Actifs financiers disponibles à la vente	4 430 683	499 347		4 930 030
Passifs financiers				
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		428 908		428 908
Instruments dérivés de couverture		595 059		595 059

NOTE F CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Ce poste recouvre les prêts consentis aux établissements de crédit et à la clientèle ainsi que les dépôts effectués auprès des établissements de crédit.

En milliers d'euros

Répartition des prêts par catégorie d'emprunteurs	**31/12/2013**	**31/12/2012**
Prêts consentis aux établissements de crédit		
Encours	7 261 796	6 792 344
Créances rattachées	15 652	13 732
Échéances impayées	1 074	870
Dépréciation des prêts aux établissements de crédit (*)	(1 875)	(1 871)
Sous-total	7 276 647	6 805 075
Prêts consentis à la clientèle		
Encours	5 320 134	5 338 705
Créances rattachées	22 889	24 934
Sous-total	5 343 023	5 363 639
Ajustement de la valeur des prêts couverts par des instruments dérivés	149 595	279 812
Total des prêts consentis	**12 769 265**	**12 448 526**
Autres créances		
Comptes à vue	121 277	167 458
Dépôts à terme	2 684 755	3 852 763
Sous-total	2 806 032	4 020 221
Créances rattachées	817	885
Total des autres créances	**2 806 849**	**4 021 106**

(*) L'évolution de ce solde concerne les intérêts courus d'une créance dépréciée

Au 31 décembre 2013, les prêts sont garantis à hauteur de € 4 713 millions (31 décembre 2012 : € 4 288 millions). Ces garanties peuvent prendre la forme de titres ou d'engagements par signature.

Encours des prêts et engagements de financement par pays

La répartition de l'encours des prêts et des engagements de financement, par pays de localisation de l'emprunteur, bonifiés ou non par le Compte de Dividendes Sociaux, est présentée dans le tableau ci-dessous.

En milliers d'euros

	Encours				Engagements de financement	
Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	**31/12/2013**	**%**	**31/12/2012**	**%**	**31/12/2013**	**31/12/2012**
Pologne	1 632 722	12,98	1 490 833	12,29	313 245	512 444
Espagne	1 308 527	10,40	1 179 529	9,72	305 000	230 000
Hongrie	1 228 391	9,76	1 323 897	10,91	19 878	24 698
France	1 134 597	9,02	868 807	7,16	299 500	202 500
Turquie	1 033 345	8,21	892 113	7,35	410 480	384 154
Roumanie	916 478	7,28	922 361	7,60	327 879	262 929
Belgique	681 737	5,42	573 294	4,73	227 500	35 000
Allemagne (1)	651 545	5,18	592 768	4,89	205 000	102 600
Italie (2)	621 549	4,94	723 393	5,96		
Chypre	620 558	4,93	626 877	5,17	177 049	229 049
Portugal	418 288	3,32	432 221	3,56	170 000	245 000
Croatie	286 177	2,27	271 037	2,23	163 587	125 759
Finlande	278 542	2,21	355 292	2,93		100 000
Danemark	205 000	1,63	233 333	1,92		
Islande	188 912	1,50	212 429	1,75		
République slovaque	150 397	1,20	83 874	0,69	87 500	25 000
Lituanie	145 851	1,16	100 743	0,83		47 000
Suède (3)	130 739	1,04	251 368	2,07		
Slovénie	121 074	0,96	155 019	1,28	20 000	20 000
Albanie	109 292	0,87	108 238	0,89	4 142	6 934
Irlande	104 204	0,83	89 458	0,74		50 000
Lettonie	104 175	0,83	138 245	1,14		25 000
Serbie	98 305	0,78	70 481	0,58	133 661	158 000
Bulgarie	86 130	0,68	99 615	0,82	25 000	27 500
République tchèque	85 926	0,68	35 106	0,29	50 000	39 158
Bosnie-Herzégovine	58 091	0,46	59 659	0,49	32 300	19 300
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	55 214	0,44	48 225	0,40	97 471	108 961
Malte	47 950	0,38	58 050	0,48		
Estonie	26 164	0,21	28 498	0,23		
Grèce	22 709	0,18	83 534	0,69		
Moldova (République de)	20 147	0,16	13 441	0,11	12 664	19 636
Monténégro	9 079	0,07	9 079	0,07		
Saint-Marin	116	0,01	232	0,01		
Total	**12 581 931**	**100,00**	**12 131 049**	**100,00**	**3 081 854**	**3 000 622**

(1) dont € 165 millions d'encours en faveur des pays cibles au 31 décembre 2013 (31 décembre 2012 : € 213 millions)
(2) dont € 445 millions d'encours en faveur des pays cibles au 31 décembre 2013 (31 décembre 2012 : € 502 millions)
(3) dont nil d'encours en faveur des pays cibles au 31 décembre 2013 (31 décembre 2012 : € 100 millions)

Encours des prêts et engagements de financement par secteur d'intervention

En milliers d'euros

Répartition par ligne d'action sectorielle	Encours 31/12/2013	%	Encours 31/12/2012	%	Engagements de financement 31/12/2013	Engagements de financement 31/12/2012
Renforcement de l'intégration sociale						
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées	97 201		87 783		22 180	70 000
Logement pour les personnes à bas revenus	2 364 054		2 410 993		370 700	213 815
Création et maintien d'emplois viables	2 927 214		2 661 730		682 025	484 915
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	1 756 098		1 709 362		400 908	304 464
Sous-total	**7 144 567**	**57**	**6 869 868**	**57**	**1 475 813**	**1 073 194**
Gestion de l'environnement						
Catastrophes naturelles ou écologiques	777 695		760 586		276 621	403 621
Protection de l'environnement	1 987 185		1 933 155		632 605	748 138
Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel	190 279		207 813		30 944	37 045
Sous-total	**2 955 159**	**23**	**2 901 554**	**24**	**940 170**	**1 188 804**
Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale						
Éducation et formation professionnelle	1 537 999		1 495 775		349 735	475 387
Santé	923 343		845 670		245 391	188 064
Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires	20 863		18 182		70 745	75 173
Sous-total	**2 482 205**	**20**	**2 359 627**	**19**	**665 871**	**738 624**
Total	**12 581 931**	**100**	**12 131 049**	**100**	**3 081 854**	**3 000 622**

Encours des prêts et engagements de financement par pays, bénéficiant de bonifications d'intérêts ou de garantie du CDS

L'encours des prêts et des engagements de financement bénéficiant de bonifications d'intérêts ou de garanties de prêts répartis par pays d'emprunteur sont présentés ci-dessous.

En milliers d'euros

Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	Encours 31/12/2013	Encours 31/12/2012	Engagements de financement 31/12/2013	Engagements de financement 31/12/2012
Roumanie	279 582	286 435	12 621	22 671
Hongrie	136 607	146 087	1 180	
Turquie	210 000	130 000	40 000	120 000
Albanie	103 024	101 786	4 142	6 934
Croatie	55 156	80 037		
Pologne	95 627	65 324	174 000	214 000
Serbie	27 032	27 992		
Bosnie-Herzégovine	17 985	18 799	19 300	19 300
Moldova (République de)	20 146	13 441	12 664	19 636
Bulgarie	9 934	11 686		
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	7 747	5 747	17 603	
Lituanie	4 344	4 808		
République slovaque	2 420	4 184		
Total	**969 604**	**896 326**	**281 510**	**402 541**

Les bonifications de taux d'intérêt sont présentées dans la Note J.

NOTE G IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En milliers d'euros

	Terrains et constructions	Aménagements	Autres	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute					
Au 1er janvier 2013	36 344	18 320	7 251	8 428	**70 343**
Acquisitions		252	775	1 079	**2 106**
Cessions			(2 589)	(3 869)	**(6 458)**
Au 31 décembre 2013	**36 344**	**18 572**	**5 437**	**5 638**	**65 991**
Amortissements					
Au 1er janvier 2013		(13 184)	(6 259)	(5 991)	**(25 434)**
Dotations de l'exercice		(898)	(526)	(845)	**(2 269)**
Cessions			2 589	3 869	**6 458**
Au 31 décembre 2013		**(14 082)**	**(4 196)**	**(2 967)**	**(21 245)**
Valeur nette					
Au 31 décembre 2013	**36 344**	**4 490**	**1 241**	**2 671**	**44 746**

En milliers d'euros

	Terrains et constructions	Aménagements	Autres	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute					
Au 1er janvier 2012	23 748	16 914	7 111	7 529	**55 302**
Acquisitions	12 596	1 406	345	899	**15 246**
Cessions			(205)		**(205)**
Au 31 décembre 2012	**36 344**	**18 320**	**7 251**	**8 428**	**70 343**
Amortissements					
Au 1er janvier 2012		(12 158)	(6 000)	(5 248)	**(23 406)**
Dotations de l'exercice		(1 026)	(464)	(743)	**(2 233)**
Cessions			205		**205**
Au 31 décembre 2012		**(13 184)**	**(6 259)**	**(5 991)**	**(25 434)**
Valeur nette					
Au 31 décembre 2012	**36 344**	**5 136**	**992**	**2 437**	**44 909**

NOTE H COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS ET PASSIFS DIVERS

En milliers d'euros

	31/12/2013	31/12/2012
Comptes de régularisation et actifs divers		
Charges constatées d'avance	2 228	2 005
Débiteurs divers	2 165	1 980
Capital souscrit, appelé, non versé et réserves à recevoir	2 150	
Actifs divers	28	680
Total	**6 571**	**4 665**
Comptes de régularisation et passifs divers		
Dépôts de garantie reçus (*)	401 704	1 686 314
Créditeurs divers	4 065	4 203
Passifs divers	3 008	2 900
Total	**408 777**	**1 693 417**

(*) Dans le cadre de contrats de collatéralisation, la Banque bénéficie de garanties reçues sous forme de dépôts ou sous forme de titres. Au 31 décembre 2013, la CEB a reçu € 401,7 millions de garanties sous forme de dépôts (31 décembre 2012 : € 1 686,3 millions) et € 908,7 millions sous forme de titres (31 décembre 2012 : € 905,7 millions).

NOTE I DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE ET DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

En milliers d'euros

	31/12/2013	31/12/2012
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		
Comptes rémunérés	127 063	83 352
dont Union européenne	*53 440*	*60 639*
Emprunts et comptes à terme	100 000	
Dettes rattachées	65	
Total	**227 128**	**83 352**
Dettes représentées par un titre		
Emprunts obligataires	18 275 273	19 018 005
Euro Commercial Paper	922 753	1 196 576
Dettes rattachées	308 394	312 248
Ajustement de la valeur des dettes représentées par un titre couvertes par des instruments dérivés	580 828	1 031 459
Total	**20 087 248**	**21 558 288**

Évolution des comptes rémunérés de la clientèle

En milliers d'euros

Programme/Instrument et objectif des comptes fiduciaires	Dénomination du compte		Donateur(s)	Année d'ouverture	Contributions reçues	31/12/2013	31/12/2012
Programme / Instrument : Fonds européen pour la promotion de l'efficacité énergétique							
Protection de l'environnement et efficacité énergétique en Bulgarie, Croatie, Roumanie et Turquie	Energy Efficiency Finance Facility 2006 Special Account		Union européenne	2007	23 000	1 905	7 318
Protection de l'environnement et efficacité énergétique en Bulgarie, Croatie, Roumanie et Turquie avec effort accru sur les pays couverts par l'Instrument d'aide de préadhésion (IAP)	Energy Efficiency Finance Facility 2007 Special Account		Union européenne	2008	5 000	3 472	4 155
ENPI (instrument européen de voisinage et de partenariat) / Facilité d'Investissement pour le Voisinage (FIV)							
Support au projet 1620 - Clinical Hospital Chisinau	EU Contribution - F/P 1620 MD Republican Clinical Hospital		Union européenne	2009	95	77	90
Mécanisme européen de financement des collectivités locales							
Financement partiel de projets d'infrastructures en faveur de municipalités dans 10 pays d'Europe centrale et orientale, candidats à l'adhésion à l'Union européenne à la date du projet (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie et Slovénie)	EU Municipal Finance Facility Special Account		Union européenne	2004	14 000	3 603	3 752
	EU Municipal Finance Facility 2003 Special Account		Union européenne	2005	5 000	636	791
	Municipal Finance Facility (MFF) 2005 Special Account		Union européenne	2007	3 000	3 377	3 369
	EU Municipal Finance Facility 2006, Special Account Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey		Union européenne	2007	5 000		
Instrument d'aide de préadhésion (IAP)							
Financement partiel de projets d'investissement en Albanie, Bosnie-Herzégovine et Serbie dans le cadre de l'instrument de préadhésion (IAP)	IPF 2008 Municipal Window Special Account		Union européenne	2009	9 220	2 383	703
Financement partiel de routes rurales en Albanie	IPA 2009 Rural Roads Albania Special Account		Union européenne	2010	6 300	5 069	6 180
Financement partiel de réseaux d'assainissement et de distribution d'eau en Albanie	IPA 2009 Water Supply Kamza Albania Special Account		Union européenne	2010	2 450	2 166	2 412
Intelligent Energy Europe							
Dons pour le soutien aux investissements pour l'efficacité énergétique (EU "20-20-20 Initiative")	CEB-ELENA		Union européenne	2012	1 000	995	1 002
IPA / WBIF (Western Balkans Investment Framework)							
Don d'assistance technique en appui au projet 17208 (Environnement - Traitement des déchets à Tirana en Albanie)	EWBJF-Tirana Regional Landfill		EWBJF	2012	550		535
Programme régional de logement (RHP)							
Octroi de financements dans le cadre du Programme régional de logement en Bosnie-Herzégovine, Croatie, Monténégro et Serbie	RHP Fund Regional Account	*(1)*	Etats-Unis, Turquie, Union européenne	2012	20 140	19 606	7 618
Octroi de financements dans le cadre du Programme régional de logement en Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Serbie	RHP Fund Sub-Regional Account	*(1)*	Danemark, Luxembourg, Norvège, Suisse	2012	10 799	10 509	5 320
Octroi de financements dans le cadre du Programme régional de logement en Bosnie-Herzégovine	RHP Fund Country Account -BiH	*(1)*	Allemagne, Italie, Union européenne	2012	22 700	22 112	2 632
Octroi de financements dans le cadre du Programme régional de logement en Croatie	RHP Fund Country Account - Croatia	*(1)*	Union européenne	2013	4 651	4 533	
Octroi de financements dans le cadre du Programme régional de logement en Serbie	RHP Fund Country Account - Serbia	*(1)*	Union européenne	2013	11 000	10 721	
Octroi de financements dans le cadre du Programme régional de logement au Monténégro	RHP Fund Country Account - Montenegro	*(1)*	Union européenne	2013	500	487	

En milliers d'euros

Programme/Instrument et objectif des comptes fiduciaires	Dénomination du compte	Donateur(s)	Année d'ouverture	Contributions reçues	31/12/2013	31/12/2012
Programme régional de logement (RHP)						
Soutien à la mise en place du Programme régional de logement et à l'assistance technique (1ère phase)	Preparation of RHP and RHP Fund	Union européenne	2012	1 556	175	376
Soutien à la mise en oeuvre du Programme régional de logement et à l'assistance technique (2ème phase)	RHP Implementation	Union européenne	2013	2 969	1 824	
Financement de coûts associés au Programme régional de logement	Special Account RHP Rep of Cyprus	Chypre	2012	50	49	49
Financement de coûts associés au Programme régional de logement	Special Account RHP Romania	Roumanie	2012	50	36	49
Financement de coûts associés au Programme régional de logement	Special Account RHP Slovak Republic	République slovaque	2012	40	36	39
Financement de coûts associés au Programme régional de logement	Special Account RHP Czech Republic	République tchèque	2013	39	38	
SME Finance Facility Phase 2 Special Fund						
Financement partiel de projets d'investissments productifs conçus pour créer ou sauvegarder des emplois dans des PME implantées dans 13 pays d'Europe centrale et orientale, tous membres de la CEB	EC Contribution Fund Phare Account	Union européenne	2001	49 000	7 377	8 628
	SME Finance Facility (SMEFF) 2002 Special Account	Union européenne	2004	14 895	2 977	2 970
	SME Finance Facility (SMEFF) 2003 Special Account	Union européenne	2005	15 000	6 533	6 519
	SME Finance Facility (SMEFF) 2005 Special Account	Union européenne	2006	8 350	5 469	5 457
	SME Finance Facility (SMEFF) 2006 Special Account, Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey	Union européenne	2007	20 000	2 858	4 379
WBIF						
Financement d'assistance technique en relation avec le projet 1688 (Prison d'état en Bosnie-Herzégovine)	EU Contribution- F/P 1688 BA State Prison	Union européenne	2009	2 560	2 544	2 538
Autres comptes fiduciaires						
Soutien au projet prioritaire 1688 (Prison d'état en Bosnie-Herzégovine)	Special Account Sweden	Ambassade de Suède	2010	1 099	1 067	1 064
Financement des actions d'assistance, en particulier l'assistance technique en appui aux réformes sociales et économiques dans les pays des Balkans occidentaux	Norway Trust Account (NTA)	Norvège	2003	3 000	169	226
Instrument d'assistance destiné à soutenir la consolidation et le renforcement de l'État de droit et du système européen de protection des droits de l'homme en Europe, mis en place en 2008 en collaboration avec le Conseil de l'Europe. Ce compte fiduciaire est alimenté par les contributions de plusieurs États membres	Human Rights Trust Fund (HRTF) (1)	Allemagne, Finlande, Norvège Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse	2008	10 892	3 115	3 710
Instrument pour la promotion de la cohésion sociale en Europe	Spanish Social Cohesion Account	Espagne	2009	2 000	1 145	1 471
Total					**127 063**	**83 352**

(1) Détail contributions reçues sur comptes multi-donateurs suivants

En milliers d'euros

HUMAN RIGHTS TRUST FUND		PROGRAMME RÉGIONAL DE LOGEMENT	
Norvège	3 850	*Union européenne*	44 475
Allemagne	3 750	*États-Unis*	7 816
Pays-Bas	1 600	*Norvège*	5 458
Finlande	750	*Allemagne*	4 200
Suisse	527	*Suisse*	3 500
Royaume-Uni	415	*Italie*	1 500
		Danemark	1 341
		Turquie	1 000
		Luxembourg	500

NOTE J COMPTE DE DIVIDENDES SOCIAUX (CDS)

Le 22 mars 2013, le Conseil d'administration a décidé de renommer le "Compte Fiduciaire Sélectif" "Compte de dividendes sociaux" (CDS) et d'élargir son champ d'utilisation.

Depuis cette date, le CDS peut être utilisé pour financer quatre types de dons :

- des bonifications d'intérêt de prêts consentis par la Banque
- des garanties pour soutenir le financement par la Banque de projets à fort impact social
- de l'assistance technique dans le cadre de projets financés par la CEB
- des contributions.

Les dons financés par le CDS sont approuvés par le Conseil d'administration de la Banque, à l'exception des dons d'assistance technique inférieurs ou égaux à € 300 milliers, qui sont approuvés par le Gouverneur.

Les dons peuvent atteindre € 2 000 milliers chacun, à l'exception des contributions qui sont limitées à € 500 milliers. Les approbations annuelles par pays, tous volets confondus, ne peuvent pas excéder 10% des ressources du CDS disponibles pour approbation.

En 2013, les ressources du CDS (Compte des États membres) ont été réallouées aux quatre sous-comptes des volets du CDS.

Le détail de ces sous-comptes est présenté ci-dessous.

En milliers d'euros

1) Compte des États membres	31/12/2013	31/12/2012
Ressources		50 135
Total		**50 135**
2) Volets du CDS		
Bonifications d'intérêt de prêts	50 218	27 519
Garanties de prêts	9 870	
Assistance technique	9 870	
Contributions	3 948	
Total	**73 906**	**27 519**
Total CDS	**73 906**	**77 654**

1) Compte des États membres

Financement

Le Compte des États membres est alimenté par :

a) des contributions reçues des États membres de la CEB sous forme de dividendes à caractère social, lors de l'affectation du résultat annuel de la Banque

b) des contributions volontaires des États membres de la Banque, après accord du Conseil d'administration

c) des contributions volontaires des Membres du Conseil de l'Europe et des États non-membres ou des institutions internationales, après accord du Conseil de direction et du Conseil d'administration.

En 2013, aucun versement des États membres n'a été effectué au titre du résultat de l'exercice 2012 (2012 : € 1 000 milliers).

En 2012 et en 2013, la Banque a par ailleurs transféré directement au CDS des contributions volontaires du Président du Conseil de direction, à savoir les indemnités de fonction auxquelles il avait renoncé pour les périodes du 1er janvier 2012 au 31 mars 2012 et de février 2013.

Utilisation

Conformément aux nouvelles règles adoptées en mars 2013, le solde du compte des États membres au 31 mars 2013, soit € 50 274 milliers (31 décembre 2012 : € 50 135 milliers), a été réparti entre les quatre volets.

2) Les volets du CDS

Bonifications d'intérêt

Au 31 décembre 2013, le solde de la composante Bonifications d'intérêt de prêts s'élève à € 50 218 milliers, dont € 25 833 milliers (2012 : € 27 519 milliers) représentent les bonifications de prêts décaissés.

Garanties de prêts

Au 31 décembre 2013, le solde de la composante Garanties de prêts s'élève à € 9 870 milliers, dont € 322 milliers représentent le montant de prêt déjà garanti par ce volet.

Assistance technique

Au 31 décembre 2013, le solde de la composante Assistance technique s'élève à € 9 870 milliers. Aucune assistance technique n'a fait l'objet de décaissement en 2013.

Contributions

Au 31 décembre 2013, le solde de la composante Contributions s'élève à € 3 948 milliers.

Depuis la création du CDS en 1995, le total des contributions accordées s'élève à € 14,9 millions. Aucune contribution n'a été décaissée en 2013. Les contributions accordées en 2012 (€ 876 milliers) sont détaillées ci-dessous :

En milliers d'euros

Versements de l'exercice	2013	2012
Moldova (République de) : Programme Transfusion Sanguine		500
Monténégro : réfugiés Roms Camp de Konik		400
Géorgie (Conseil de l'Europe) : remboursement		(24)
Total		**876**

NOTE K PROVISIONS

La Banque administre un régime de pension et d'autres avantages postérieurs à l'emploi (assurance maladie notamment). Le montant de l'engagement au titre de chaque avantage postérieur à l'emploi est déterminé séparément, selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées. La dernière évaluation actuarielle a été effectuée au 31 décembre 2013 sur la base des données individuelles au 30 juin 2013. La Banque a établi ces provisions conformément à la norme IAS 19 révisée, appliquée de manière anticipée au 1er janvier 2012.

La Banque enregistre donc, au titre des avantages postérieurs à l'emploi, les provisions suivantes :

En milliers d'euros

	31/12/2013	31/12/2012
Provisions pour engagements de pension	125 717	120 208
Provisions pour autres avantages postérieurs à l'emploi	45 061	39 051
Total	**170 778**	**159 259**

Régime de pension

La situation financière du régime de pension est la suivante :

En milliers d'euros

Situation financière du régime au 31 décembre	31/12/2013	31/12/2012
Évolution de la provision		
Provision au 1er janvier	**120 208**	**86 584**
Coûts de services rendus	7 433	5 147
Coûts d'intérêts liés à l'actualisation des engagements	3 710	3 810
Charge comptable de l'exercice	11 143	8 957
Variation des écarts actuariels de l'année	(3 700)	25 913
Prestations versées	(1 934)	(1 246)
Provision au 31 décembre	**125 717**	**120 208**
Variation des écarts actuariels		
Solde au 1er janvier	**38 800**	**12 887**
Écarts actuariels de l'année sur les passifs - effet données	662	(2 585)
Écarts actuariels de l'année sur les passifs - effet hypothèses	(4 362)	28 498
Sous-total	(3 700)	25 913
Solde au 31 décembre	**35 100**	**38 800**

Les principales hypothèses retenues pour déterminer les engagements au titre du régime de pension figurent ci-dessous :

Informations diverses	2013	2012
Taux d'intérêt d'actualisation	3,15%	3,00%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de revalorisation des pensions	2,00%	2,00%
Taux d'augmentation des traitements	4,00%	2,30%
Moyenne de vie active résiduelle des agents au 31 décembre	14	13
Âge moyen de départ en retraite	63	63

Autres avantages postérieurs à l'emploi

Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi administrés par la Banque concernent l'assurance maladie optionnelle, l'ajustement fiscal et, depuis 2013, la cessation anticipée d'activité.

La situation financière des autres avantages postérieurs à l'emploi est la suivante :

En milliers d'euros

Situation financière du régime au 31 décembre	31/12/2013	31/12/2012
Évolution de la provision		
Provision au 1er janvier	**39 051**	**24 397**
Coûts de services rendus	4 016	1 582
Coûts d'intérêts liés à l'actualisation des engagements	2 592	1 073
Provision pour les indemnités à verser	1 697	
Charge comptable de l'exercice	8 305	2 655
Variation des écarts actuariels de l'année	(2 094)	12 176
Prestations versées	(201)	(177)
Provision au 31 décembre	**45 061**	**39 051**
Variation des écarts actuariels		
Solde au 1er janvier	**18 519**	**6 343**
Écarts actuariels de l'année sur les passifs - effet données	(378)	438
Écarts actuariels de l'année sur les passifs - effet hypothèses	(1 716)	11 738
Sous-total	(2 094)	12 176
Solde au 31 décembre	**16 425**	**18 519**

Les hypothèses économiques retenues pour déterminer les engagements au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi sont similaires à celles utilisées pour le régime de pension.

Test de sensibilité

Les tableaux suivants présentent la sensibilité de l'engagement (*Projected Benefit Obligation - PBO*) lié aux avantages postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2013, ainsi que les coûts de services de l'année, les coûts d'intérêts et les prestations estimées pour l'année 2014, calculés selon une variation des hypothèses de taux d'actualisation de +/- 0,25% :

En milliers d'euros

Régime de pension	PBO 31/12/2013	Coûts de services 2014	Coût d'intérêts sur PBO 2014	Prestations estimées 2014	PBO 31/12/2014
Taux d'actualisation +0,25%	**119 676**	7 079	4 069	(3 444)	**127 380**
Taux d'actualisation -0,25%	**132 194**	7 848	3 834	(3 453)	**140 423**

Au 31 décembre 2013, une hausse de taux d'actualisation de 0,25% aurait entraîné une baisse de l'engagement lié au régime de pension de 4,8%, tandis qu'une baisse de 0,25% du taux d'actualisation aurait entraîné une hausse de cet engagement de 5,2% à cette date.

En milliers d'euros

Autres avantages postérieurs à l'emploi	PBO 31/12/2013	Coûts de services 2014	Coût d'intérêts sur PBO 2014	Prestations estimées 2014	PBO 31/12/2014
Taux d'actualisation +0,25%	**42 492**	2 379	1 445	(1 320)	**44 996**
Taux d'actualisation -0,25%	**47 851**	2 744	1 388	(1 330)	**50 653**

Au 31 décembre 2013, une hausse de taux d'actualisation de 0,25% aurait entraîné une baisse de l'engagement lié aux autres avantages postérieurs à l'emploi de 5,7%, tandis qu'une baisse de 0,25% du taux d'actualisation aurait entraîné une hausse de cet engagement de 6,2% à cette date.

NOTE L CAPITAL

Le Conseil de direction a approuvé le 4 février 2011, sur recommandation du Conseil d'administration, la 6ème augmentation du capital de la Banque [Résolution CD 386 (2011)], qui a pris effet le 31 décembre 2011. Le taux de souscription a atteint 98% ce qui dépasse le seuil minimum de 67%. La période de souscription a couru jusqu'au 31 décembre 2012.

La répartition du capital par État membre est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros

Membres	Capital souscrit	Fraction non appelée	Capital appelé	Pourcentage du capital souscrit
Allemagne	915 770	814 114	101 656	16,735%
France	915 770	814 114	101 656	16,735%
Italie	915 770	814 114	101 656	16,735%
Espagne	597 257	530 958	66 299	10,914%
Turquie	388 299	345 197	43 102	7,096%
Pays-Bas	198 813	176 743	22 070	3,633%
Belgique	164 321	146 083	18 238	3,003%
Grèce	164 321	146 083	18 238	3,003%
Portugal	139 172	123 724	15 448	2,543%
Suède	139 172	123 724	15 448	2,543%
Pologne	128 260	114 023	14 237	2,344%
Danemark	89 667	79 712	9 955	1,639%
Finlande	69 786	62 039	7 747	1,275%
Norvège	69 786	62 039	7 747	1,275%
Bulgarie	62 459	55 526	6 933	1,141%
Roumanie	59 914	53 264	6 650	1,095%
Suisse	53 824	43 229	10 595	0,984%
Irlande	48 310	42 948	5 362	0,883%
Hongrie	44 788	39 816	4 972	0,818%
République tchèque	43 037	38 260	4 777	0,786%
Luxembourg	34 734	30 878	3 856	0,635%
Serbie	25 841	22 973	2 868	0,472%
Croatie	21 376	19 003	2 373	0,391%
Chypre	19 882	17 676	2 206	0,363%
République slovaque	18 959	16 854	2 105	0,346%
Albanie	13 385	11 899	1 486	0,245%
Lettonie	12 808	11 387	1 421	0,234%
Estonie	12 723	11 311	1 412	0,233%
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	12 723	11 311	1 412	0,233%
Lituanie	12 588	11 191	1 397	0,230%
Slovénie	12 295	10 930	1 365	0,225%
Islande	10 144	9 018	1 126	0,185%
Malte	10 144	9 018	1 126	0,185%
Géorgie	9 876	8 780	1 096	0,180%
Bosnie-Herzégovine	9 689	8 614	1 075	0,177%
Monténégro	6 584	5 853	731	0,120%
Kosovo	6 559	5 831	728	0,120%
Moldova (République de)	5 488	4 878	610	0,100%
Saint-Marin	4 867	4 206	661	0,089%
Liechtenstein	2 921	2 374	547	0,053%
Saint-Siège	137	107	30	0,003%
Total 2013	**5 472 219**	**4 859 802**	**612 417**	**100,000%**
Total 2012	**5 465 660**	**4 853 971**	**611 689**	

Le montant du résultat 2013 par titre du capital s'élève à € 20,34 (€ 22,00 pour 2012).

En 2013, suite à l'adhésion du Kosovo, le capital souscrit a augmenté de € 6 559 milliers, dont un montant de € 728 milliers a été appelé. Sa contribution dans les réserves s'élève à € 2 138 milliers. Ces montants sont à régler en quatre versements annuels égaux. La première échéance de € 716,5 milliers a été versée au titre du capital et des réserves. Le total des trois échéances restantes est détaillé ci-dessous :

En milliers d'euros

Membre	Capital	Réserves	Total
Kosovo	546,0	1 603,5	2 149,5
Total	**546,0**	**1 603,5**	**2 149,5**

NOTE M MARGE D'INTÉRÊTS

Les produits et les charges sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais).

La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur les instruments financiers est comptabilisée en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" (note O).

Les produits et les charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de juste valeur sont présentés avec les produits et charges des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

En milliers d'euros

	2013	2012
Actifs financiers disponibles à la vente		
Opérations sur titres	45 094	61 826
Dérivés de couverture	(25 838)	(19 622)
Sous-total	**19 256**	**42 204**
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		
Prêts (à l'exclusion de l'interbancaire)	197 872	252 819
Dérivés de couverture	(106 524)	(104 081)
Autres créances	6 136	18 803
Sous-total	**97 484**	**167 541**
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Opérations sur titres	94 204	94 301
Sous-total	**94 204**	**94 301**
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		
Emprunts	(65)	(2)
Comptes rémunérés	(1 778)	(7 288)
Sous-total	**(1 843)**	**(7 290)**
Dettes représentées par un titre		
Émissions	(600 428)	(692 017)
Dérivés de couverture	561 248	557 749
Sous-total	**(39 180)**	**(134 268)**
Autres intérêts et charges assimilées	**(6 302)**	(4 884)
Marge d'intérêts	**163 619**	**157 604**

NOTE N INFORMATION SECTORIELLE

La CEB est une banque multilatérale de développement à vocation sociale. Elle accorde des prêts pour financer des projets dans ses États membres. Cette activité est financée par des émissions publiques et des placements privés.

Dans ce cadre, la Banque dispose d'un seul domaine d'activité opérationnel. Elle intervient dans les zones géographiques où sa contribution est la plus nécessaire, en particulier dans les pays d'Europe centrale et orientale, qui constituent les pays du groupe cible.

Son activité de financement de projets est exclusivement menée en Europe. Toutefois, pour les autres opérations financières, en particulier pour ses émissions publiques, la CEB intervient aussi bien en Europe que sur d'autres continents. Par conséquent, ces opérations ne figurent pas dans le tableau ci-dessous.

L'immeuble du siège appartenant à la Banque est situé à Paris, en France. La CEB ne dispose pas d'autres immobilisations en dehors de son siège parisien.

Les intérêts sur prêts se répartissent par pays de localisation de l'emprunteur de la manière suivante :

En milliers d'euros

Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	2013	2012
Pologne	35 952	48 566
Hongrie	23 995	30 475
Roumanie	21 012	22 954
Turquie	19 399	21 987
Croatie	10 043	9 977
Chypre	6 962	11 119
Lituanie	4 383	3 831
Albanie	2 822	2 902
Malte	2 516	2 996
Serbie	1 655	1 740
Lettonie	1 541	2 604
Slovénie	1 442	2 216
Bulgarie	1 288	1 569
République slovaque	1 225	968
Bosnie-Herzégovine	1 222	1 568
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	843	836
Estonie	801	786
Moldova (République de)	638	514
République tchèque	289	390
Monténégro	121	178
Sous-total pays cibles	**138 149**	**168 176**
Belgique	16 266	9 920
Espagne	8 548	12 917
Allemagne	8 178	10 350
Portugal	6 471	9 025
France	5 525	8 629
Italie	4 056	6 248
Grèce	2 891	6 724
Islande	1 718	2 701
Finlande	984	4 496
Irlande	744	1 129
Suède	684	2 068
Danemark	279	1 706
Saint-Marin	9	16
Norvège		395
Sous-total autres pays	**56 353**	**76 324**
Pays cibles par l'intermédiaire d'autres pays	**3 370**	**8 319**
Total	**197 872**	**252 819**

Les encours des prêts par pays sont présentés dans la note F.

NOTE O GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Les gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers à l'exception des produits et charges d'intérêts présentés dans la "Marge d'intérêts" (note M).

En milliers d'euros

	2013	2012
Résultat net sur instruments de couverture de juste valeur	(283 604)	122 774
Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts	281 332	(126 527)
Résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	(5 151)	3 462
Réévaluation des positions de change	(293)	(116)
Total	**(7 716)**	**(407)**

NOTE P CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros

	2013	2012
Charges de personnel		
Salaires et traitements	22 593	19 134
Charges sociales et de pension	10 824	6 318
Autres charges générales d'exploitation	8 147	8 456
Total	**41 564**	**33 908**

Au 31 décembre 2013, l'effectif de la Banque comptait : 4 hors cadres élus (Gouverneur et Vice-Gouverneurs) et 183 agents permanents. Au 31 décembre 2012 : 4 hors cadres élus (Gouverneur et Vice-Gouverneurs) et 182 agents permanents.

NOTE Q ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Aucun événement important appelant des mentions complémentaires ou un ajustement aux présents états financiers n'est intervenu entre le 31 décembre 2013 et la date de l'arrêté des comptes par le Gouverneur le 25 février 2014.

RAPPORT DE L'AUDIT EXTERNE

KPMG Audit
Le Belvédère
1 Cours Valmy
CS 50034
92923 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB)

55, avenue Kléber
75116 Paris

Rapport de l'Auditeur Externe sur les Etats Financiers

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux membres du Conseil de Direction et du Conseil d'Administration,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB), comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives A à Q y afférentes.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel des Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) tel qu'adoptés dans l'Union Européenne. Cette responsabilité comprend :

- la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs,
- la sélection et l'application des politiques comptables adéquates,
- ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Responsabilité de l'Auditeur Externe

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2013, ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Paris La Défense, le 27 février 2014

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Pascal Brouard
Associé

RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE
SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT, AINSI QUE LES NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR 2013

Conformément au mandat qui lui a été donné en vertu de l'article XII du Statut de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe et de l'article I de son Règlement Intérieur, le Comité de surveillance s'est réuni à Paris en novembre 2013 pour la revue intérimaire, ainsi que du 24 au 28 février 2014 pour certifier le bilan et le compte de résultat de la CEB, ainsi que les Notes annexes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Se fondant sur la Résolution 343 (2002) du Conseil de direction, clarifiée par la décision prise par ce dernier à sa réunion du 10 décembre 2004, et faisant suite à la recommandation du Conseil d'administration sur ce point ainsi qu'aux recommandations émises par le Comité de surveillance l'exercice précédent, l'Auditeur externe, KPMG, a présenté son rapport et donné, en tant que de besoin, les détails du déroulement de l'audit.

Le Comité de surveillance a procédé à l'examen des activités de la CEB pour l'exercice 2013 de la manière suivante :

- en consultant le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, les directeurs et les autres agents de la Banque concernés ;
- en examinant les états financiers de la CEB pour l'exercice 2013, comprenant le bilan au 31 décembre 2013, le compte de résultat et les Notes annexes aux états financiers, qui ont été préparés par le Département de la comptabilité de la CEB et signés par le Gouverneur le 25 février 2014 ;
- en consultant le Département de l'Audit interne et en examinant ses rapports ;
- en consultant l'Auditeur externe de la CEB et en examinant son rapport d'intérim et son rapport détaillé pour l'exercice 2013 ;
- en obtenant l'opinion signée par l'Auditeur externe le 27 février 2014 ;
- en obtenant l'ensemble des documents, renseignements et explications que le Comité de surveillance a estimés nécessaires. Ceux-ci ont été volontiers communiqués par le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, l'Auditeur interne, les directeurs et les agents concernés.

Le Comité de surveillance certifie, sur la base des informations mises à sa disposition et dans toute la mesure où il a pu s'en assurer, que le bilan et le compte de résultat de la CEB, y compris les Notes annexes aux états financiers, concordent avec les écritures et autres pièces comptables et reflètent fidèlement, dans tous les aspects matériels, l'état des opérations de la CEB au 31 décembre 2013, le résultat de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice écoulé, en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) adoptées par l'Union européenne.

Paris, le 28 février 2014

Darius MATUSEVIČIUS
Maria POULAKI
René BRÜLHART

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DE LA 287E RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CEB

Résolution 1565 (2014) **CA/PV/287/2014**

Paris, le 20 mars 2014

Le Conseil d'administration,

Vu l'article XI, section 3 du Statut de la Banque
Vu l'article I, paragraphe 2 du Règlement Intérieur du Conseil d'administration
Vu le bilan, le compte de résultat et les notes annexes aux États financiers au 31 décembre 2013
Ayant pris acte de la note du Gouverneur du 25 février 2014
Ayant pris acte du rapport de l'audit externe au 27 février 2014
Ayant pris acte du rapport du Comité de surveillance au 28 février 2014

1. recommande au Conseil de direction d'approuver le bilan, le compte de résultat et les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2013

2. donne quitus au Gouverneur de sa gestion financière pour l'exercice 2013

3. décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2013 (+ € 111 288 998), comme suit :

- € 111 288 998 à la Réserve Générale

4. recommande au Conseil de direction d'approuver le point 3 ci-dessus.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DE LA 207E RÉUNION DU CONSEIL DE DIRECTION DE LA CEB

Résolution 407 (2014) **CD/PV/207/2014**

Paris, le 4 avril 2014

Le Conseil de direction,

Vu l'article IX, section 3, paragraphe 1, litt. e du Statut
Vu l'article 5, paragraphe 1 du Règlement Intérieur du Conseil de direction
Vu le bilan et le compte de résultat ainsi que les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2013
Vu la certification de l'auditeur externe du 27 février 2014
Vu les rapports des organes statutaires de la Banque, à savoir :

- le rapport du Gouverneur pour l'exercice 2013
- le rapport du Comité de surveillance du 28 février 2014

Vu la Résolution 1565 (2014) du Conseil d'administration

Ayant entendu le Comité de surveillance

Décide :

- d'approuver le rapport annuel, les comptes et le bilan général de la Banque pour 2013
- de donner quitus au Conseil d'administration pour l'année 2013
- d'entériner le paragraphe 3 de la Résolution 1565 (2014) du Conseil d'administration du 20 mars 2014 par lequel le Conseil d'administration a affecté le résultat net de 2013 de € 111 288 998 comme suit :
 - € 111 288 998 à la Réserve Générale.

BILAN APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT

En milliers d'euros

	31/12/2013	31/12/2012
Actif		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	286 640	327 373
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	441 961	1 200 675
Instruments dérivés de couverture	949 003	1 402 383
Actifs financiers disponibles à la vente	4 548 774	4 930 030
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		
Prêts	12 769 265	12 448 526
Autres créances	2 806 849	4 021 106
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 630 983	2 477 909
Immobilisations corporelles et incorporelles	44 746	44 909
Comptes de régularisation et actifs divers	6 571	4 665
Total de l'actif	**24 484 792**	**26 857 576**
Passif		
Dettes		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	656 290	428 908
Instruments dérivés de couverture	400 668	595 059
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	227 128	83 352
Dettes représentées par un titre	20 087 248	21 558 288
Comptes de régularisation et passifs divers	408 777	1 693 417
Compte de Dividendes Sociaux (CDS)	73 906	77 654
Provisions	170 778	159 259
Total dettes	**22 024 795**	**24 595 937**
Capitaux propres		
Capital		
Souscrit	5 472 219	5 465 660
Non appelé	(4 859 802)	(4 853 971)
Appelé	612 417	611 689
Réserve générale	1 895 119	1 781 692
Total capital et réserve générale	2 507 536	2 393 381
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(47 539)	(131 742)
Total capitaux propres	**2 459 997**	**2 261 639**
Total du passif	**24 484 792**	**26 857 576**

NOTES AU LECTEUR

- **Dénomination** : La Banque a existé, depuis sa création en 1956, sous trois dénominations successives. Depuis le 1er novembre 1999, elle est connue sous le nom de CEB - Banque de Développement du Conseil de l'Europe.

- **États membres** : Au 31 décembre 2013, la Banque comptait 41 États membres : Albanie, Allemagne, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kosovo, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova (République de), Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Saint-Siège, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie.

- **Statut** : Le premier Statut a été adopté par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 16 avril 1956, par la Résolution (56)9. Un nouveau Statut, adopté par le Comité des Ministres le 16 juin 1993, par la Résolution (93)22, est entré en vigueur le 18 mars 1997, après ratification par tous les États membres.

- **Pays cibles** : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Géorgie, Hongrie, Kosovo, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Lituanie, Malte, Moldova (République de), Monténégro, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie et Turquie.

- **Projet approuvé** : Projet présenté au Conseil d'administration et qui a reçu son accord pour le financement.

- **Prêt décaissé** : Prêt effectivement versé au bénéficiaire.

- **Tranches de prêt** : Le financement est versé par tranches, selon l'avancement des travaux, jusqu'au montant du plafond autorisé par le Conseil d'administration.

- **Engagements de financement** : Montant total des contrats-cadres signés, et des projets individuels (hors contrats-cadres) qui ont fait l'objet d'au moins un décaissement.

- **Compte de dividendes sociaux (CDS)** : Abondé pour l'essentiel de la part approuvée par les actionnaires des revenus annuels de la Banque affectés à ce compte, il est utilisé pour financer les subventions destinées aux projets à impact social élevé. Celles-ci pouvant prendre la forme de bonifications d'intérêt, d'aide à l'assistance technique, de garanties de prêt ou de dons.

- **Encours** : Montant des prêts décaissés et non encore remboursés.

- **Capital souscrit** : Titres de participation émis par la CEB, auxquels les membres ont souscrit.

- **Capital appelé** : Total du capital versé et du capital à verser.

- **Capital non appelé** : Différence entre le capital souscrit et le capital appelé.

Photos : Couverture, à gauche © Izzet Nayan Yilmaz, en bas à droite © Mangesh Ambetkar
Ingimage.com - autres photos : photothèque CEB

CEB

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

55, avenue Kléber
FR-75116 PARIS France

Tél : +33 (0)1 47 55 55 00
Fax : +33 (0)1 47 55 03 38
Swift : CEFPFRPP

www.coebank.org

ISSN: 1563-2598